BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
XLVIII
C
61
NAPOLI

XLVIII
C
61.

HISTOIRE
DE LA
PAPESSE JEANNE
FIDELEMENT TIRÉE
DE LA
DISSERTATION LATINE
DE

Mr. DE SPANHEIM,
Premier Professeur en l'Université de Leyde

Troisiéme Edition augmentée.

TOME SECOND.

Avec Figures.

A LA HAYE,
Chez JAQUES VANDEN KIEBOOM.
M. DCC. XXXVI.

Digitized by Google

HISTOIRE
DE LA
PAPESSE JEANNE.
III. PARTIE.

CHAPITRE I.

Du ſilence des Grecs & premiérement de celui de Photius.

LEs Objections auſquelles on entreprend de répondre, n'ont pas été faites ſeulement par quelques Auteurs ignorans, ou par des Eſclaves du Siége Romain; il s'eſt trouvé dans l'une, & dans l'autre Communion des Auteurs également graves & éclairez, qui les

ont adoptées, & qui les ont même apuïées ; comme Blondel, Boxhorn, Geſſel, Guillaume Cave, &c. parmi les Proteſtans ; & de Launoy dans la Communion de Rome. Il eſt donc juſte d'y répondre, & à cauſe du poids que leur donnent des Auteurs de ce merite, & parce qu'en y répondant, comme on va faire dans cette Troiſiéme Partie, on eſpere d'achever de convaincre le Lecteur de la verité de ce Fait.

On peut reduire ces Objections à quatre Claſſes. La premiere eſt le ſilence des Adverſaires de l'Egliſe Romaine, tels que ſont les Grecs à la tête deſquels on met le Patriarche Photius contemporain de Benoît III. de Nicolas I. & de quelques-uns de ſes Succeſſeurs. La ſeconde eſt le ſilence d'Anaſtaſe le Bibliothecaire, contemporain de Jeanne, s'il y en a eû une ; car non ſeulement cet Anaſtaſe paroît avoir ignoré l'Hiſtoire dont il s'agit, mais il rapporte même depuis Leon IV. certaines choſes qui ne laiſſent aucun lieu à la Papeſſe. La

p. 205. 206. troi-

troiſiéme eſt tirée d'une Lettre d'Hincmar Archevêque de Rheims, au Pape Nicolas I. de laquelle on prétend conclure que Benoît fut le Succeſſeur immédiat de Leon IV. Enfin la quatriéme Claſſe d'Objections, qui occupera toute la quatriéme Partie de cet Ouvrage, eſt fondée ſur la confrontation que l'on fait des Années, des Mois, & des Jours, pendant leſquels les Prédeceſſeurs & les Succeſſeurs de la Papeſſe ont ſiegé, avec les années de l'Empereur Lothaire, & de ſes Fils; car on prétend qu'il paroît par cette confrontation, que Marianus, Martin & les autres qui ont fait ſieger Jean VIII. deux ans & quelques mois après la mort de Leon IV. & devant l'élection de Benoît III. ſe ſont trompez dans leur calcul. Et c'eſt principalement ſur ce méconte, qu'Allatius, Blondel, de Launoy & le P. Labbe fondent leur Objection.

Pour commencer par celles de la premiere Claſſe, il eſt bon de remarquer qu'il ne s'agit ici que du ſilence des Grecs. On a eû oc-

p. 207. 208.

caſion dans la Seconde Partie de cet Ouvrage de rendre raiſon du ſilence des Latins dans le IX. & dans le X. Siécle, & on y reviendra encore à l'occaſion d'Anaſtaſe.

Il ne s'agit pas non plus, du ſilence des Chroniques Etrangeres, comme ſont celles des Arabes & des Juifs. L'éloignement des Arabes, & le mauvais état de leurs affaires, ne leur ont pas permis de s'inſtruire de la Succeſſion des Papes; (a) témoin Eutychés Patriarche d'Alexandrie qui déclare *qu'il n'a pas ſçû quels ont été les Patriarches de Conſtantinople depuis Theodore juſqu'au tems où il écrit, ni les Patriarches de Rome depuis Agathon*, qu'il apelle Agabius. Et Gregoire Abiel-Fara, qui a pouſſé ſon Hiſtoire juſqu'à l'an 1284. ſans avoir rien ſçû des affaires d'Occident, mais ſur tout de celles de l'Egliſe Romaine, quoi qu'il fut Chrêtien. Pour les Juifs, il eſt certain que pluſieurs d'entr'eux ont parlé de la Papeſſe dans leurs Chroniques, (b) & entr'autres Abraham Zachut qui a écrit environ l'an 1500. dit expreſſe-

(a) *An. Tom. II. p.* 400. 401.

(b) *Lib. Juchaſin. p.* 146.

p. 208.

preſſement que *du tems de Lothaire, il y a eu une Jeanne Papeſſe* à laquelle il donne même la *ſapience* en partage, c'eſt-à-dire, en ſtile Rabbinique, le ſavoir & l'habilité. Il y ajoûte les circonſtances les plus mémorables de cette Hiſtoire, comme l'accouchement de Jeanne & les précautions qu'on a priſes à Rome depuis cette affaire, comme de ſe détourner de la ruë, où cet accouchement arriva, & d'éprouver le ſexe du ſujet Papable, (*a*) R. David Ganz rapporte les mêmes choſes, auſſi bien qu'un autre Juif nommé Ghedalia, quoi que dans le recit que ce dernier en fait, il ômette pluſieurs circonſtances que les autres ont marquées, & que par un parachroniſme qui n'eſt pas ſurprenant d'un Juif, il rapporte le fait à l'an 670. de la Ruine de Jeruſalem. Arrêtons nous donc aux Grecs, ſur le ſilence deſquels Allatius & tant d'autres ont bâti leurs trophées, & ſur tout au célébre Photius Patriarche de Conſtantinople.

(a) *Zemach David ad ann. Loth. XIII. (h. æræ Chriſt. 853.) Part. II. p. 55. Auth. Schalſcheleth bakkabbala. p.* 110.

Il faut convenir de deux choſes; l'une que dans tout ce qui nous eſt

p. 209. 212.

reſté de Photius, on ne trouve rien touchant la Papeſſe, & que même on y trouve des choſes qui paroiſſent contraires à cette Hiſtoire. L'autre, qu'il n'y a perſonne de qui il ſemblât plus naturel d'attendre ce reproche que de Photius qui étoit le plus grand & le plus conſiderable Adverſaire qu'eût l'Egliſe Romaine dans ce Siécle là, car depuis ſon élevation au Siege Patriarchal de Conſtantinople, dont on peut voir les circonſtances dans l'Hiſtoire du Schiſme des Grecs, du Pere Maimbourg, il eût continuellement des affaires avec Nicolas I. & quelques-uns de ſes Succeſſeurs. Ce reproche auroit même eû d'autant plus de force dans la bouche de Photius, que c'étoit un homme d'un merite extraordinaire, d'un eſprit & d'un diſcernement à donner du poids à tout ce qu'il diſoit, ſelon le Portrait qu'en fait le même Jeſuite.

Deſmarets Théologien de Groningue a prétendu répondre à cette objection, (*a*) en diſant que Photius étant Eunuque, *n'avoit garde de faire un reproche qui auroit pû lui attirer*

(a) *Contre Blondel p.* 47. *p.* 213. 214.

attirer quelque riſpoſte deſagréable, ſelon ce mot,

Clodius accuſat mœchos, Catalina Cithegum.

Sans avoir deſſein de contredire M. Delmarets, on ne peut s'empêcher de remarquer qu'il s'eſt laiſſé entraîner, comme pluſieurs autres, à l'autorité de Baronius qui a avancé que Photius étoit Eunuque, bien qu'une particularité ſi conſiderable n'ait été rémarqué ni par Anaſtaſe, ni par le Pape Nicolas I. ni par Adrien, ni par l'Hiſtorien Nicetas David, ni par aucun de ceux qui on écrit contre Photius.

En effet Baronius ne ſe fonde que ſur une certaine Lettre dans laquelle celui à qui elle s'adreſſe, eſt expreſſément traité d'*Eunuque*; Il prend qu'elle eſt adreſſée à Photius; mais c'eſt juſtement le contraire; c'eſt une Lettre que Photius lui-même a écrite *à Jean Patric. Sacellaire*, comme on le lit à la tête de cette Lettre, & comme *Epiſt. 49. inter Photianas.*

cela a été déja remarqué par (*a*) quelques Auteurs. Il eſt vrai que Baronius prétend que cette Inſcription eſt renverſée, fondé ſur ce que le reproche que contient cette Lettre ne peut convenir qu'à Photius *qui étoit Eunuque*. Mais l'Annaliſte ſupoſe ici ce qui eſt en queſtion, au lieu que pour donner quelque force à ſon raiſonnement, il devoit prouver d'ailleurs ce qu'il avance contre Photius.

(a) *Rich. Montacut. Not. ad eam Ep. & Martin. Hankius de Script. Byzant. Cap. XVIII. Num. III. & ſeqq. Bar. T. X. ann.* 868. *N.* 45. 46.

Et certes on ne voit pas comment une pareille diſgrace pouvoit être arrivée à Photius ; Il ne paroît pas par l'Hiſtoire que ç'ait été de la violence & de la cruauté d'aucun Empereur, comme cela eſt arrivé à d'autres ; & il n'étoit pas aſſez foible & aſſez ſuperſtitieux pour ſe traiter ainſi lui-même par dévotion, comme on dit que fit Origene. Il eſt même ſouvent échapé à Nicolas I. de traiter Photius d'*Adultére* & de *Fornicateur* ; ce qui ne pouvoit guéres proprement convenir à ce Patriarche, ſupoſé que Nicolas eût crû de lui la même choſe que Baronius. Et pour

p. 216.

dire

dire encore là-deſſus quelque choſe de plus autentique ; Le Synode de Conſtantinople aſſemblé contre Photius en l'an 869. prononçant des Anathémes contre ce Patriarche, dit entre autres choſes ; *Anathéme* à Photius *Adultére & Parricide.* Il faut donc chercher une autre raiſon du ſilence de Photius.

Allatius poſe en Fait que ſi dans l'Egliſe Latine il fût arrivé une avanture telle qu'eſt celle de la Papeſſe, Photius *auroit mieux aimé crever* (ce ſont ſes termes) que de ne la lui pas reprocher. Et comme cette ſuppoſition ne manque pas de couleur, preſque tout le monde en a été ébloüi & a regardé le ſilence de Photius comme une bonne preuve de la fauſſeté de l'Hiſtoire de la Papeſſe. Cependant ceux qui jugeront de Photius, non ſur le rapport de ſes ennemis, mais par ſes écrits & par ſa conduite, ne trouveront pas cette preuve auſſi ſolide qu'elle le paroît d'abord. On voit dans les Lettres où il parle des affaires qu'il avoit avec l'E-

Bar. ann. 869. N. 38.

gliſe de Rome, & dans ſa conduite, un caractére de modération qui donne lieu de former de lui un jugement bien éloigné de cet emportement qu'Allatius lui voudroit attribuër. La maniére forte & obſtinée, pour ainſi dire, dont il ſe défendit d'accepter la Chaiſe Patriarchale, quand elle lui fut offerte, & (a) le déplaiſir qu'il témoigna, après l'avoir acceptée, n'étoient-elles pas plûtôt des marques bien évidentes d'un eſprit modeſte & fort éloigné de tomber dans aucun emportement déraiſonnable ? Il ne parût pas moins moderé dans le reſte de ſa conduite, puiſque dans ſes Lettres, on le voit ſi ſouvent prier pour ſes ennemis, & qu'entr'autres dans une à Anaſtaſe le Bibliothécaire, il le met au rang de ſes (b) *amis*, tout paſſionné que cet Auteur étoit contre lui. Or il n'eſt pas difficile de concevoir comment étant dans cette diſpoſition, il ne voulut pas ſacrifier les perſonnes des Papes, & la dignité de l'Egliſe à ſa paſſion particuliére. Sur tout ç'eût été une choſe indigne de

(a) *Ep. VI. ad Bardam. Patric.*

(b) *Epiſt. CLXX. Epiſt. CXV. & CXVII. CXVIII. ad Theodoſ. Monach.*

de cette modération & de cette équité, qu'on remarque dans ſes Ouvrages, de chicaner l'Egliſe de Rome ſur une erreur de Fait, où ceux qui avoient élû Jeanne n'étoient tombez que par ſurpriſe, & par ignorance. A quoi l'on peut ajoûter que l'avanture de la Papeſſe étant arrivée avant le procès de Photius avec les Papes & n'ayant aucune liaiſon avec ce qui en faiſoit le ſujet, on n'eût pû regarder les reproches de Photius que comme un emportement hors de ſaiſon. Blondel a raiſon de dire qu'il ne faut pas s'imaginer (*a*) *que tous ceux qui ont eû des démêlez avec l'Egliſe de Rome ayent pris à tâche de rechercher tout ce qui pouvoit être à ſon deſavantage, & ne ſe ſoient pas contentez de défendre leur propre cauſe, ſans y intéreſſer l'honneur de perſonne.* (*b*) il dit la même choſe à l'occaſion de ceux qui prirent le parti de l'Empereur Othon I. contre le Pape Jean XII. diſant *qu'il ſuffiſoit aux Partiſans d'Othon de bien défendre ſa cauſe, ſans ra-*

(a) *Anacr. p.* 85.

(b) *p.* 84.

ramaſſer tout ce qui ſe pouvoit dire d'injurieux à l'Egliſe de Rome.

C'eſt ainſi que (*a*) Theutgaut Archevêque de Tréves, Gontier Archevêque de Cologne, Jean de Ravenne & les Evêques d'Italie, dans une Lettre Synodique en uſérent envers Nicolas I. lequel ils traitent d'*Infracteur des Loix*, & *d'Hypocrite*, ſans pourtant intéreſſer le Siége de Rome. Mais pour prouver ce que je viens de dire il n'eſt pas beſoin d'un autre exemple que de celui de Photius même. N'eſt-ce pas une choſe remarquable que ce (*b*) Patriarche ayant reçû d'Italie une Lettre Synodale toute pleine d'accuſations atroces contre Nicolas I., on ne voïe point néanmoins cette Lettre dans ce qui nous reſte de Photius, non plus que pluſieurs autres du même ſtile qu'il avoit reçûës de divers endroits. D'où un Auteur très-habile a conclû que *Photius n'étoit pas ſi animé contre Nicolas & contre l'Egliſe Romaine que Baronius l'a voulu repréſenter.* Et en effet il y avoit aſſez d'autres ſujets d'accu-

(a) *Baron. ann.* 863.

(b) *Photii Epiſt. p.* 59.

Richard Montac.

p. 219.

ſa-

ſation, ſoit contre la perſonne des Papes Nicolas I. Adrien II. & Jean IX. tous d'une tyrannie inſupportable, ſoit contre l'Egliſe de Rome même, que l'Egliſe Gréque accuſoit de pluſieurs Innovations & Etérodoxies, ſans leur reprocher une erreur de Fait, dont l'Egliſe Gréque n'avoit reçû aucun préjudice. Michel Cérularius en uſa avec la même modeſtie dans les démêlez qu'il eut contre les Latins, car quelques conſiderables & graves que fuſſent ſes griefs, il ne ſortit pourtant jamais des bornes de la modération ſur le ſujet des Papes, & en particulier ſur le ſujet de Leon IX. Toutes ces réflexions montrent aſſez évidemment, que le ſilence de Photius dans cette occaſion, pourroit auſſi bien être un effet de ſa modération, & de ſon équité, ou, ſi l'on veut, de ſa Politique, que de ſon ignorance ſur le Fait.

Mais ſuppoſé qu'il y eût quelque conſéquence à tirer du ſilence de Photius, eſt-il auſſi certain qu'on ſe l'imagine qu'il l'ait en ef-

effet toûjours gardé là-deſſus? Ce qui nous reſte des écrits de ce Patriarche ou ce qu'on en produit du Vatican, eſt-il ſuffiſant pour s'en aſſûrer? Tous les Sçavans conviennent qu'un grand nombre de Pieces contre les Latins, ont peri, ou ſont ſi bien cachées, qu'elles ne verront jamais le jour, au moins, ſans paſſer par tous les changemens que les Latins y voudront faire. Il paroît par Anaſtaſe, & par le Synode de Rome, aſſemblé contre Photius, ſous Adrien II. & inſéré dans les Actes du Synode de Conſtantinople en l'an 869. que Photius a écrit pluſieurs pieces très-piquantes contre Nicolas, contre le Siége de Rome, & contre les erreurs & innovations des Latins. Allatius cite auſſi des pieces *Anecdotes* contre *l'Ancienne Rome*; c'eſt ainſi que les Grecs appelloient la Ville de Rome; par oppoſition à Conſtantinople, qu'ils appelloient la *Nouvelle Rome*. Or toutes ces pieces de Photius, ne ſe trouvent plus, excepté la Lettre Circulaire aux

In vit. Adr. II.

p. 222. 223. 224.

Chai-

Chaires Patriarchales d'Orient, qui tient le ſecond rang entre les Lettres imprimées de ce Patriarche. Le célébre Uſſerius a remarqué il y a déja long-temps, que ce que Photius avoit écrit contre les Latins touchant la Proceſſion du S. Eſprit & que Zygabenus avoit inſeré dans ſa (*a*) Panoplie Gréque, a été ômis à deſſein par celui qui a donné cet Ouvrage en Latin. Entre les Lettres de Photius que Richard de Montaigu a publiées, il n'en paroît aucune de celles qu'on dit que ce Patriarche écrivit à Nicolas, & même dans celles qui paroiſſent, à peine y eſt-il fait mention des Papes. Il paroît encore par la Collection des Conciles, qu'Adrien II. non-ſeulement *condamna au feu* les Actes *du Synode de Photius*, & tout *ce que ce Patriarche avoit écrit contre Nicolas*, mais qu'il preſſa même les Grecs, avec beaucoup d'inſtance, d'en uſer de même, afin *d'abolir* tellement la mémoire de ces Piéces, *qu'il n'en reſtât pas même un Iota*; ce qui eſt auſſi confirmé par Anaſ-

De Symb. p. 30.

(a) *Lib. XII.*

Tom. VIII. Col. 1093.

p. 225. 227. 228.

(a) *Anaſt. in Vit. Adrian. p. 228. 229. Ed. Reg. Nicol. Epiſt. VIII. ad Michael. LXX. ad Hincmar. Adrian. T. VIII. Concil. Act. VII. Col. 1088.*

(a) Anaſtaſe le Bibliothécaire. Mais ſi ces Papes ont ſupprimé ces Lettres, ils n'ont pû s'empêcher de s'en plaindre d'une maniére à nous faire entendre qu'elles contenoient des choſes très-dures contre l'Egliſe de Rome puis qu'Adrien a dit qu'elles ne pouvoient avoir été ſuggerées que par un *Eſprit de Python*. Or qui ſçait ſi l'Hiſtoire de la Papeſſe n'a point trouvé ſa place parmi ce grand nombre de reproches qu'on a ſupprimez? Au moins Blondel n'eſt-il pas éloigné de le croire. Il y a donc grand ſujet de penſer que les pieces qui ont été à la décharge de Photius, & à la charge de l'Egliſe de Rome, ont ſubi le méme ſort que celles qui ſervoient à la juſtification des Iconomaques ſous Leon Iſaurien & Conſtantin Copronyme, car toutes ces pieces furent ſupprimées ſous Irene, ſous Theodore, & dans la ſuite, ſans en excepter même les Actes du Synode qui s'aſſembla ſous Conſtantin Copronyme, leſquels furent tronquez & alterez dans le Con-

Frederici Spanh. Hiſt. Imag. reſtituta Sect. IV.

Concile que Taraſe fit convoquer & qui porte le nom de II. Concile de Nicée.

D'ailleurs ſans ſuppoſer qu'on ait ſupprimé aucun Ouvrage de Photius; qui peut aſſûrer que ceux-mêmes qui reſtent ſous ſon nom, ſont parvenus à nous ſans alteration? Les Grecs étoient-ils en état de convaincre les Latins de menſonge & de falſification dans un temps où l'Orient étoit plongé dans les plus épaiſſes tenebres? Et ne ſeroit-ce point pour ſe mettre encore mieux à couvert de leur cenſure que Baronius ne produit qu'en Latin quelques Pieces attribuées à Photius? Toûjours eſt-il viſible que, ces Pieces n'ayant pas été publiées dans la Langue dans laquelle elles ont été écrites, & ne paroiſſant qu'en Latin, elles nous doivent être fort ſuſpectes. C'eſt ainſi que les Lettres de Michel Cerularius & de Leon Archevêque d'Achride écrites à Jean Archevêque de Trani contre les Latins, ne ſont parvenuës juſques à nous que de la traduction du

Sous Leon IX. Bar. ad A. 1053. N. XXII. XXIII.

Cardinal Humbert manifeſtement ſuſpect dans cette affaire. Il ne faut que faire réflexion ſur la hardieſſe des Inquiſiteurs à altérer & à retrancher dans les Livres des Peres & de tous les Auteurs Eccléſiaſtiques, tout ce qui peut porter préjudice à l'Egliſe de Rome, pour ne pas conter ſur tout ce qui nous reſte de Photius, comme ſur quelque choſe de fort fidéle & de fort entier. A-t-il tenu à la Cour de Rome que l'on ignorât entiérement ce qui pourroit ſervir d'Apologie pour l'Empereur Henri IV. contre Gregoire VII. auſſi bien que les Lettres de Frederic II. contre Honorius III. les Reſcrits de Louis de Baviére contre Jean XXII. & généralement tous les Conciles ſoit d'Orient ſoit d'Occident qui renfermoient quelque choſe de contraire à la gloire & aux intérêts de Rome ? Et c'eſt de là que viennent ces indices Expurgatoires, ces Decrets donnez à Rome pour *corriger*, *biffer*, *effacer* tout ce qui ſeroit odieux à l'Egliſe Romaine, &

p. 224. 228. 229. 230. 231.

& principalement ce qui pourroit flétrir la réputation des Papes ou des Eccleſiaſtiques. Cette pratique d'ajoûter ou de retrancher ſelon les intérêts du Siége Apoſtolique, eſt ſi ordinaire & ſi naturelle aux Auteurs de cette Communion, que jugeant des autres par eux-mêmes on les voit ſouvent faire les mêmes reproches à l'Egliſe Gréque. On ne peut donc conter ni ſur le ſilence de Photius ni ſur ce qui nous reſte de lui.

L'Argument qu'Allatius voudroit tirer de certaines Pieces que Photius a écrites contre *l'Ancienne Rome* comme il l'appelle, & dans leſquelles il eſt parlé de Benoît III. comme du Succeſſeur de Leon IV. n'eſt pas plus ſolide que le reſte. Déja, ce ſont des Piéces *Anecdotes* & non publiées, dont par conſequent on ne peut porter aucun jugement. Allatius n'ignore pas ce qu'Eulogius Patriarche d'Alexandrie exige pour juger d'un écrit, c'eſt *qu'il ne faut pas en juger par des Fragmens*; mais par un examen ſoigneux *de toute*

Apud Phot. Cod. CCXXV. p. 759.

la penſée de l'Auteur. Et ce que dit Stapleton, dans ſon Apologie pour les Auteurs Eccleſiaſtiques, n'eſt pas moins remarquable, ſçavoir qu'*en matiére d'Autoritez, la moindre choſe qu'on puiſſe demander, c'eſt qu'elles ſoient aſſez publiques pour être entre les mains de tout le monde.* D'ailleurs quand même on publieroit ces pieces elles nous ſeroient légitimement ſuſpectes, pour les raiſons qu'on vient d'alléguer. Enfin les paroles de Photius ne marquent pas une ſucceſſion immédiate non plus que celles de pluſieurs Chronologiſtes qui parlent de Benoît III. immédiatement après Leon, Jeanne devant être effacée de la liſte des Papes, ils n'avoient garde de parler d'une autre maniére, comme on l'a déja montré. Tout ce que l'on a dit ſur le ſujet de Photius ſe reduit donc à ces trois choſes, qui rendent l'objection que l'on tire de ſon ſilence, abſolûment nulle. I. Photius étoit d'un caractére à ne pas relever une avanture qui ne faiſoit rien à ſon ſujet; & qui n'au-

Author Eccleſ. Defenſ. Lib. III. C. XIX. Sect. XIII.

 roit

roit fait que découvrir ſa paſſion. II. Quand même il auroit été d'humeur à ſe ſervir de cet avantage, les piéces où il auroit pû le faire plus à propos, ne ſont pas parvenuës juſqu'à nous. III. Celles qui nous reſtent de lui, ont paſſé par tant de mains viſiblement ſuſpectes, qu'il n'y a pas lieu d'y aſſeoir aucun jugement.

CHAPITRE II.

Du ſilence des Hiſtoriens Grecs.

LE ſilence des autres Hiſtoriens Grecs ne fournit pas un fondement plus legitime de conteſter l'Hiſtoire de la Papeſſe. C'eſt une choſe connuë que quelques-uns d'entre'eux conſpirant publiquement avec Nicolas, Adrien, & les Papes ſuivans, pour le rétabliſſement du Patriarche Ignace, qui avoit été dépoſé, ce Patriarche dépoſé, ni ceux de ſon parti n'avoient garde de rien dire qui pût deſobliger le Siége de Rome. De là vient qu'a-

près Leon, ils ne parlent que de Benoît III. quoi qu'ils n'en parlent pas comme de ſon Succeſſeur immédiat, ainſi qu'Allatius a oſé le dire de ſon Chef. Je mets dans le premier rang de ces Auteurs Grecs partiſans d'Ignace contre Photius, & par conſequent d'intelligence avec l'Egliſe Latine, Metrophane de Smyrne, qui aſſiſta au Concile de Conſtantinople aſſemblé contre Photius l'an 869. Cet Auteur eſt comblé de loüanges par Nicolas I. dans une Lettre que ce Pape lui écrit; & Nicolas auſſi bien qu'Adrien le ſont à leur tour dans une Lettre de Metrophane qui a été inſerée dans les Actes du même Concile de Conſtantinople qui eſt le ſeul que l'Egliſe Romaine appelle Oecumenique à l'excluſion de ceux qui furent aſſemblez dans la même Ville un peu devant & un peu après. Baronius & pluſieurs autres parlent auſſi avec éloge de ce même Auteur; & entr'autres l'Annaliſte lui donne celui d'être d'une *Ortodoxie irréprochable*. A cet Auteur

Epiſt. VIII.

Baron. A. 870. N. 44. Allatius Radere &c.

teur il faut joindre Stylianus Evêque de Néocesarée sur l'Euphrate, lequel fut aussi l'un des Membres du Synode assemblé contre Photius, & d'ailleurs en grande intelligence avec Etienne VI. comme cela paroît par ses Lettres à ce Pape; aussi bien qu'avec Jean IX. qui dans une de ses Lettres lui rend ce témoignage de ne *s'être jamais éloigné de sa Mere la Sainte Eglise Catholique Apostolique & Romaine.* Il est surprenant que (a) Blondel conte sur le silence de ces Auteurs, puis qu'ils ont été si grands partisans de Rome contre Photius, & même en faveur d'un Eunuque, tel qu'étoit Ignace; Car on voit bien que Rome, qui a souvent traité de *Femmes* les hommes de cette sorte, n'auroit pas manqué de leur reprocher l'Eunuque Ignace reconnu par eux comme tel, s'ils eussent été assez imprudens pour réveiller l'affaire de la Papesse que l'on travailloit à ensevelir. Il faut faire le même jugement de Nicetas David de Paphlagonie cité par (b) Baronius

Baron. A. 905. N. X. Concil. T. VIII. novis. Edit. Col. 1385 1397. 1409.

(a) *Anacr. p.* 27.

Conf. p. 9.

(b) *Ann. T. X.* 847. *N.* 34.

nius comme un *Auteur fidéle*. Cet Auteur étoit non ſeulement ennemi juré de Photius mais de plus Adorateur d'Ignace ; duquel il a compoſé la vie ou plûtôt le Panegyrique, & lâche Adulateur de Nicolas & d'Adrien, comme on le voit dans cette Piéce-là même. Or ce ſeroit une grande abſurdité de prétendre qu'un Auteur de ce caractére eût reproché la Papeſſe aux Romains.

Brévia-rium Synodi VIII. inſert. T. VIII. Concil. Col. 1421.

Une certaine piéce tirée des Actes du Synode VIII. contre Photius, qui fut produite par ceux de Conſtantinople du tems de Formoſe, n'eſt pas plus concluante, que ce que l'on a déja vû ; quoi qu'en penſe Allatius. Il eſt vrai que dans cette Piéce il eſt parlé de *Leon*, *de Benoît*, *& de Nicolas*, *qui frapperent d'Anathéme Gregoire* de Syracuſe, lequel avoit conſacré Photius ; Il eſt vrai encore qu'il y eſt parlé de *neuf Pontifes Romains*, c'eſt-à dire, *depuis Leon juſqu'à Formoſe* incluſivement, qui avoient anathématiſé Photius lui-même, ſans qu'il y ſoit dit un ſeul mot de la

Pag. 236. 237.

la Papeſſe Jeanne. Or, dit là-deſſus Allatius, ſi les Grecs avoient *retranché quelque Pape* quelle apparence qu'ils n'euſſent pas en cela, été *relevez par les Latins* qui ne leur laiſſoient rien paſſer ? Ce raiſonnement d'Allatius eſt pitoïable, mais d'ailleurs il eſt tout plein de défauts. I. Cette piece du Synode VIII. qui a été publiée par le Jeſuite Matthieu Radere, eſt ſuſpecte avec beaucoup de fondement, auſſi-bien que pluſieurs autres Piéces Gréques ſur la même affaire. Toutes ces Piéces n'avoient d'autre but que de perſuader que Jean VIII. ou plûtôt Jean IX. Succeſſeur d'Adrien II. n'avoit point conſenti au rétabliſſement de Photius, mais qu'au contraire il l'avoit anathématiſé avec tout l'Orient, auſſi-tôt après le Synode de Conſtantinople, où les Légats de ce Pape avoient néanmoins conclû la Paix entre l'une & l'autre Egliſe. Cependant il ne paroît aucune trace de cette *Anathématiſation* de Photius par Jean IX. ni dans au-

Pag. 238. 239.

aucune des Lettres de ce Pape, ni dans aucun Synode aſſemblé ſous lui, & elle n'eſt atteſtée par perſonne avant ces Actes produits comme ſous Formoſe qui étoit déja le cinquiéme Pape depuis Jean IX. & avant ce qu'en dit en ce même lieu Stylianus, ennemi déclaré de Photius, comme on l'a remarqué. Au contraire il paroît par les Lettres de Jean aux Grecs, que ce Pape avoit conſenti à la reconciliation de Photius, même avant le Synode, & qu'il aprouva depuis, *tout ce qui s'y fit en faveur de ce Patriarche.* Auſſi cette piéce eſt-elle reconnuë pour fauſſe par un Auteur très-attaché aux intérêts de l'Egliſe de Rome, (*a*) comme cela paroît dans un Ouvrage cité par Allatius, à quoi l'on pouroit ajoûter une grande liſte d'Auteurs qui confirment ce qui ſe paſſa en faveur de Photius dans le Synode que les Grecs regardent comme le VIII. Et il eſt ſi vrai que Jean IX. fut favorable à Photius que, comme on l'a déja vû, c'eſt pour cela que Ba-

Epiſt. 199. 250. 251. *inſert. Concil. Tom. IX.*

(a) *Joan Veccus Excerpt. de Synod. VIII. Allat. Lib. II. de Perpet Conſenſ. C. XV.*

Baronius prétend que ce Jean fut appellé *Femme.*

II. Il y a encore dans cette Piéce d'autres choſes qui ſont manifeſtement fauſſes, comme que Photius *demeura chargé d'Anathéme pendant* 45. *ans*, c'eſt-à-dire, depuis Leon IV. juſqu'à Formoſe I. car il eſt clair par les Lettres de Nicolas I. que l'affaire de Photius n'éclata que vers le commencement du Pontificat de ce Pape, & pour le plûtôt en 859. Ainſi Photius ne pouvoit pas avoir été anathématiſé ni par Leon IV. ni par Jean VIII. ni par Benoît III. C'eſt ſur ce pied-là, que Stylianus Auteur fort aprouvé d'Allatius, à cauſe de ſon attachement à la faction d'Ignace, qui étoit auſſi celle de Rome, ne parle que de *XII. Papes qui ayent condamné Photius*, contant ſeulement depuis Nicolas I. juſqu'à Jean IX. qui eſt véritablement Jean X.

III. Mais ſupoſé que Leon IV. & Benoît III. aïent été du nombre de ceux qui anathématiſerent Photius, que conclura-t-on de ce que

Pag. 242.

que Jeanne ne ſe trouve pas nommée entre ces deux Papes? Que Jeanne n'a pas excommunié Photius? Cela peut fort bien être. Que Jeanne n'a pas occupé le Siége de Rome entre Leon & Benoît? C'eſt une conſéquence ridicule; (*a*) Blondel en a fort bien ſenti la foibleſſe, auſſi ne l'a-t-il pas laiſſé paſſer à Allatius. *Photius a été excommunié par IX. Papes*, ſçavoir par Leon IV. Benoît III. Nicolas I., Adrien, Jean, Marin, Adrien III., Etienne, Formoſe, comme le veut Allatius, *donc ce Jean que l'on met entre Leon IV. & Benoît III. n'a jamais exiſté*; Belle conſéquence! Il n'a jamais été ſur le Trône Pontifical; on le nie (*b*). Parce que le Faux Smerdis & les Mages ne ſont pas mis entre les Rois de Perſe dans le Canon de Ptolomée, s'enſuit-il que les Mages n'ayent pas autrefois uſurpé l'Empire des Perſes, & qu'un d'entr'eux n'ait pas paſſé ſous le nom de Smerdis pour le fils de Cyrus qui portoit ce nom? On pouroit encore alléguer pluſieurs exemples de

(a) *Anacr. p.* 35. 36.

(b) *Herodote Livre III. pag. m.* 402.

de ces ômiſſions du Canon de Ptolomée pour faire voir l'inconſequence du raiſonnement d'Allatius ; car le même Canon ômet le penultiéme Roi des Babyloniens nommé *Laboſoaraſcus*, & parmi les Rois de Perſe, outre les Mages dont on vient de parler, il ômet Artabane, Xerxes II. & Sogdien même ; Il ômet auſſi Galba, Othon, Vitellius parmi les Empereurs Romains. Pour ce qu'Allatius dit, que les *Romains n'auroient pas ſouffert ſans rien dire, que les Grecs euſſent retranché quelqu'un du Catalogue des Pontifes*, c'eſt bien la choſe la plus ridicule qu'il pût jamais dire ſur un pareil ſujet. C'eût été aux Romains une délicateſſe bien entenduë de ne pouvoir ſouffrir que les Grecs euſſent la diſcretion de paſſer ſous ſilence une Hiſtoire auſſi infame & auſſi odieuſe que celle de la Papeſſe ! En un mot il ſuffit de dire que cette Piéce a été faite du tems de l'Empereur Leon VI. qui dépoſa Photius, & publié par les ennemis jurez de ce Patriarche pour montrer qu'il eſt impoſſible

Pag. 245.

ble d'en rien conclurre raiſonnablement.

Allatius ramaſſe encore quelques Auteurs Grecs qui font ſucceder Benoît III. à Leon IV. ſans parler de la Papeſſe, & prétend en tirer une preuve certaine que la Papeſſe n'a jamais exiſtée. Mais il eſt bon d'examiner de quel caractere ſont ces Ecrivains ſur le ſilence deſquels il ſe fonde, & s'ils ſont de l'exactitude qu'il leur attribuë. Déja nous n'avons aucune certitude ni du nom ni de la qualité de ces Auteurs, ni du tems auquel ils ont écrit, ni des motifs qui les ont obligez à écrire. Or il étoit important, avant toutes choſes, de ſçavoir ces particularitez; car ſoit qu'ils ayent été Contemporains de Marianus, comme Allatius le reconnoît quelque part, ſoit qu'ils ayent vécu depuis lui, comme il y a plus d'aparence, il eſt certain qu'ils n'ont pas *recherché*, auſſi *exactement* que le prétend Allatius, dans les Chroniques d'Occident, ni dans les écrits des Moines, ce qu'il pouvoit y avoir de deſavantageux au

Siége

Siége de Rome, puis qu'ils y auroient trouvé, entr'autres choſes, l'Hiſtoire de la Papeſſe dans Marianus. Mais d'ailleurs qui ne ſçait que la plûpart des Grecs de ce Siécle-là & des ſuivans ont été dans une profonde ignorance de l'Hiſtoire des Papes, & qu'ils n'aprenoient rien de leur ſucceſſion que par les Emiſſaires de Rome. On a déja produit quelques exemples de cette ignorance des Hiſtoriens Grecs, & il ſeroit aiſé d'en produire un grand nombre d'autres. (*a*) Nicephore Caliſte lui-même fait mal-à-propos ſuccéder Agathon à Agapet éloignez de près d'un Siécle & demi, & entre leſquels il y a eu 21. Papes. Et un des Auteurs Grecs (*b*) que cite Allatius met un Pélage entre Serge & Leon IV. au moins ne peut-on entendre autrement cet Auteur, ſi ce n'eſt qu'il prétende que Serge avoit auſſi nom Pélage, ce qu'aucun Hiſtorien Latin n'a avancé. Un autre de ces Grecs fait anathématiſer Photius par Leon IV. quoi que ce Pape fût mort

(a) *Hiſt. Eccl. Lib. XVII. Tome II.*

(b) Σεργιος ὁ καὶ Πελάγιος.

Pag. 246. 515.

mort trois ans avant la promotion de Photius au Patriarchat. De plus, ce que ces Auteurs diſent que Leon IV. & Benoît III. furent intriguez dans les démêlez de Photius, ſe trouve démenti par Nicolas I. (a) qui dans une Lettre à l'Empereur Michel, dit que Leon & Benoît ſes Prédeceſſeurs n'ont point connu de l'affaire d'Ignace & de Gregoire de Syracuſe, qui avoit conſacré Photius. Mais enfin pour ne pas entrer plus avant dans cette diſcuſſion, eſt-il raiſonnable de conter ſur des Piéces & ſur des Auteurs tirez de la Bibliothéque du Vatican? & encore une fois ne ſçait-on pas par mille expériences qu'il n'y a point de falſification dont Rome ne ſoit capable quand il s'agit de ſes intérêts? Elle n'a pas ſeulement effacé l'Hiſtoire de la Papeſſe des Chroniques de pluſieurs Latins, comme on l'a déja remarqué, mais ſes Créatures l'ont encore retranchée des Livres des Grecs, comme cela ſe prouve par l'exemple de Chalcondile, duquel un Auteur du Siécle paſſé, que Flo-

(a) *Epiſt. IX.*

Blaiſe Vigenere, Secretaire du Duc de Nevers.

Pag. 247. 248. 251.

Florimond de Raymond apelle *le Varron de la France*, a retranché l'endroit où il en étoit parlé en termes ſi précis. Et à cette occaſion (*a*) Blondel lui-même reproche nettement à Florimond de Raymond d'avoir appellé *rétabliſſement du texte de Chalcondile*, ce qui en étoit une *corruption frauduleuſe*. Or ſi un Auteur de ce caractére a été capable d'une pareille ſupercherie, que n'auront pas fait les Inquiſiteurs de Rome ?

(a) *Anacr. p.* 74.

Je ne ſçai ſi l'Argument que prétend tirer Allatius d'une certaine raillerie de Michel Empereur de Conſtantinople, mérite d'être refuté. On dit que Michel qui étoit un plaiſant de profeſſion, faiſant refléxion ſur l'état où ſe trouvoit alors l'Egliſe de Conſtantinople, diſoit un jour en preſence de ſes amis. *Theophile* (c'étoit un Bâteleur) *eſt mon Patriarche, Photius eſt celui de Bardas Ceſar, & Ignace celui des Chrêtiens.* Or dit Allatius, *s'il y eût eû une Femme ſur le Trône Pontifical de S. Pierre*, Michel cût-il manqué d'ajoûter ; *& Jeanne eſt*

le Patriarche des Romains? Tout eſt bon à Allatius pourvû qu'il faſſe ſa Cour aux Papes.

—— *Dolus ipſe, nefaſque*
Hac mercede placent.

Nicetas David, également ennemi de Photius & de Michel, eſt le ſeul qui ait parlé de cette plaiſanterie, & c'eſt avoir grande diſette de preuves que d'en tirer d'un mot qui n'eſt peut-être jamais ſorti de la bouche de Michel, ou qui peut-être n'a été dit que dans la débauche. D'ailleurs ſi ce mot a été véritablement prononcé par Michel, & de ſens raſſis, il n'a pû y faire entrer Jeanne, de la maniére que le veut Allatius, ſans ſçavoir que Jeanne étoit alors actuellement *aſſiſe ſur le Trône de S. Pierre*. Or qui eſt-ce qui ſçavoit alors que Jeanne fût une Femme? Ce Myſtere avoit-il été révelé à Michel comme à un autre Aréchiſe? Raillerie à part, Michel ne pouvoit pas faire ce reproche aux Romains, puis qu'alors le Sexe de Jeanne

Jeanne ne pouvoit pas avoir été découvert, & que cette Femme jouïſſoit paiſiblement de ſon impoſture. (*a*) C'eſt la remarque de Blondel qui ajoûte qu'en ce tems-là, Photius n'étoit pas encore Patriarche: En effet ce ne fut que vers la fin de l'année 858. qu'il fut élevé à cette dignité, & alors Jeanne n'étoit plus au monde.

(a) *Anacr. pag.* 40.

Le ſilence de Cedrenus, de Jean Curopalate, de Nicetas Choniate, de George Acropolite, de Gregoras, célébres parmi les Hiſtoriens Byzantins, n'eſt pas de plus grand poids dans cette affaire. Il ne faut que lire Cedrenus, Zonare, ou Curopalate, ſur ce qui s'eſt paſſé ſous la Régence de Theodore & de Bardas, & en ſuite ſous le Gouvernement de Michel, & ſous celui de Baſile, pour voir que ces Hiſtoriens n'ont pas eû deſſein de toucher à ce qui regardoit la ſucceſſion des Papes de Rome, ni aucune de leurs affaires, non pas même à celle d'Ignace & de Photius où les Papes de Rome ont eû tant

Page 253. 255. 256. 257.

tant de part. Ils ſe ſont contentez d'écrire fort en abrégé l'Hiſtoire de leur païs comme l'a remarqué (a) Blondel à l'égard de Zonare. Les autres Hiſtoriens qu'on a citez n'ont commencé leurs Hiſtoires que là où Cedrenus & Zonare avoient fini, c'eſt-à-dire, aux Siécles XII. & XIII. où l'ordre des tems ne ſouffroit pas qu'ils parlaſſent de la Papeſſe.

(a) *Anacr. p.* 97.

Allatius conte encore ſur le ſilence d'un certain Moine Grec nommé Barlaam, lequel dans un Dialogue écrit contre les Latins, qu'Allatius lui attribuë, fait ſucceder Benoît à Leon, ſans parler de la Papeſſe. Il y a eu tant de conteſtations entre les Sçavans ſur le ſujet de ce Barlaam qu'on pourroit ſe diſpenſer de répondre à un argument tiré d'une ſource ſi obſcure; on en dira pourtant quelque choſe, comme par ſurabondance de droît. Il n'eſt point parlé de la Papeſſe dans ce Dialogue, j'en conviens, mais eſt-il bien ſeur que cette Piece ſoit de Barlaam? Il eſt ſeur au contraire que la choſe eſt extrémement douteuſe, & qu'Allatius

latius lui-même n'en parle que ſur ce pied-là. On en peut juger par ſes propres paroles. *Quelqu'en ſoit l'Auteur*, dit-il, *Quelques-uns croyent que c'eſt Barlaam, & je n'ay pas de peine à le croire, car je trouve dans les autres écrits de Barlaam les mêmes choſes qu'on lit dans ce Dialogue.* Ce n'eſt donc qu'une conjecture puis qu'Allatius & les autres Sçavans n'en ſont pas d'accord. Suppoſons pourtant que les Sçavans en conviennent? Eſt-il ſurprenant qu'il n'y ſoit point parlé de la Papeſſe? Il s'agit uniquement dans ce Dialogue de ce que Leon & Benoît avoient fait ſur le ſujet du *Symbole*. Il n'etoit donc point queſtion de Jeanne qui n'avoit eû aucune part à cette affaire.

Mais ſi Barlaam n'a rien dit de la Papeſſe dans ce Dialogue, il eſt certain que dans un autre Ouvrage il en a parlé comme d'un Fait qui de ſon tems étoit de notorieté publique. C'eſt ce (*a*) qu'Allatius n'a pas ignoré puis qu'il tâche d'éluder ce témoignage par mille défaites. Je laiſſe à part une chicane de Gram-

(a) *Lib. contra Pap. Principat. Cap. XIV. Edit. Salmaſ. Pag.* 260.

maire, ſur le texte même de Barlaam qu'Allatius ſe donne la liberté de changer ſans l'autorité (a) d'aucun Exemplaire, & contre l'intention de l'Auteur dont ce changement rend le raiſonnement ridicule. Ceux qui voudront ſe donner la peine d'entrer dans cette diſcuſſion pourront s'en convaincre eux-mêmes. Je viens aux autres reponſes dans leſquelles Allatius ſe retranche.

(a) *Au lieu de* γνώμην *Allatius voudroit qu'on lût* λογισμὸν.

Il dit en 2. lieu qu'il n'en faut pas croire Barlaam, qui ayant été ennemi déclaré de l'Egliſe Latine n'eſt pas un témoin recevable. Mais il faudroit qu'Allatius obſervât lui-même cette régle d'équité, qu'il veut impoſer aux autres, & qu'il ne citât pas ſans ceſſe contre Photius les propres ennemis de ce Patriarche, & les adulateurs du Siége Romain. D'ailleurs cette réponſe ſeroit raiſonnable ſi Barlaam avoit avancé en cela quelque choſe de nouveau; mais qu'a-t-il dit de la Papeſſe que cent Auteurs du ſein de l'Egliſe Romaine n'aïent dit auſſi bien que lui?

Pour

Pag. 260. 261. 262. 263.

Pour appuïer cette réponſe, Allatius & une liſte d'Auteurs ont eû recours à une nouvelle défaite pour rendre ſuſpect le témoignage de Barlaam. Ils diſent que cet Auteur eſt le même que ce Barlaam de Calabre qui changea trois fois de Religion, & que par conſéquent il n'y a aucun fond à faire ſur le témoignage d'un homme ſi leger. Il eſt bien vrai que Barlaam de Calabre étoit un Moine Latin & (*a*) *nourri dès ſon enfance dans les intérêts & dans les principes de l'Egliſe Latine.* Si durant un voyage qu'il fit en Orient il parût s'attacher à l'Egliſe Gréque, ce ne fut qu'une diſſimulation qui fut à la fin découverte; & c'eſt ce qui l'obligea à retourner en Italie, où ayant repris ſon premier perſonnage, il fut fait Evêque de l'Ancienne Ville de Locres qu'on appelloit alors *Hieracium*, & qu'on appelle aujourd'hui Gieraci. Bzovius a même inſéré dans ſes Annales pluſieurs Lettres de ce Barlaam, où, entr'autres choſes, il ſoûtient vigou-

(a) *Cantacuz. Hiſt. Rom. Lib. II. & Niciph. Gregor. Hiſt. Rom. Lib. XI.*

Dans la Calabre.

reuſement la Primauté du Pape & la Doctrine de l'Egliſe Latine touchant la Proceſſion du S. Eſprit. Mais c'eſt cela même qui doit faire conclurre que le Barlaam Moine Grec, duquel il s'agit, & le Barlaam de Calabre, ſont deux perſonnes differentes, puis que ces deux Doctrines de la Primauté du Pape, & de la Proceſſion du S. Eſprit, comme l'enſeigne l'Egliſe Latine, ont été combattuës dans divers Ecrits par Barlaam Moine Grec, comme Bzovius & Allatius même le reconnoiſſent : Car ſi ces derniers Ouvrages avoient été compoſez par Barlaam de Calabre, il eſt clair qu'il les auroit retractez publiquement, comme Æneas Sylvius retracta les Ouvrages qu'il avoit faits en faveur du Concile de Bâle. Or il a été d'autant plus aiſé de prendre ces deux Barlaam l'un pour l'autre, que le premier à été long-temps inconnu en Occident. Saumaiſe dit de lui *qu'il ne ſçait, ni qui il eſt, ni d'où il eſt, ni en quel temps il a vecu, ni les Ou-*

Salmaſ. præfat. ad Nil. & Barl. à ſe edit.

Pag. 264. 266. 267.

Ouvrages qu'il a compoſez, outre ce qu'il en a fait imprimer. Or cela ne peut pas tomber ſur Barlaam de Calabre ſi connû dans l'Hiſtoire Byzantine, mais bien ſur Barlaam Moine Grec dont les Ecrits avoient été long-temps cachez. Toutes ſortes de raiſons veulent donc que le Moine Grec Auteur du Traité contre la Primauté du Pape, & l'Evêque de Gerace Auteur des Lettres pour la Primauté du Pape, ſoient deux perſonnes differentes qui ont porté le même nom de Barlaam. Mais quand on conviendroit que ce ſeroit un ſeul & même Auteur, il demeure au moins conſtant qu'Allatius n'a pas dû tirer une preuve de ſon ſilence ſur le ſujet de la Papeſſe, puis qu'on vient de voir qu'il en a effectivement parlé.

Ce que l'on a dit dans ce Chapitre pour répondre à l'objection tirée du ſilence des Hiſtoriens Grecs ſe réduit donc à ces Chefs. I. Barlaam & Chalcondile ont parlé expreſſément de la Papeſſe.

La

Pag. 267.

II. La plûpart des Hiſtoriens Grecs étant Partiſans de l'Egliſe Romaine contre Photius n'avoient garde de rien dire qui pût deſobliger cette Egliſe. III. Les écrits qu'on a d'eux ſont preſque tous ſortis du Vatican, & ont par conſéquent eſſuyé pluſieurs alterations. IV. On vivoit en Orient dans une très-grande ignorance de ce qui ſe paſſoit dans l'Egliſe d'Occident. V. Pluſieurs de ceux qui ont écrit, ont commencé leurs Hiſtoires depuis le temps où doit être la Papeſſe. Après cela qu'on conte ſur le ſilence des Grecs.

CHAPITRE III.

D'Anaſtaſe le Bibliothécaire, s'il eſt l'Auteur des Vies des Pontifes, qu'on lui attribuë.

DE toutes les objections qu'on a faites contre l'Hiſtoire de la Papeſſe, il n'y en a point de plus ſpécieuſe que celle qui eſt tirée

rée de l'autorité d'Anaſtaſe. On auroit pû répondre à ce qui regarde le ſilence de cet Auteur dès la Seconde Partie de cet Ouvrage, dans l'endroit où l'on a rendu raiſon de celui de quelques-uns des Hiſtoriens Latins du IX. & du X. Siécle. Mais comme cet article d'Anaſtaſe renferme pluſieurs parties, & qu'il mérite une ample diſcuſſion, on a mieux aimé le placer ici que d'interrompre le fil des preuves poſitives qu'il s'agiſſoit d'établir dans la Seconde Partie.

L'Hiſtoire parle de pluſieurs Eccleſiaſtiques du VIII. & du IX. Siécle, qui ont porté le nom d'*Anaſtaſe*. Le Prêtre de ce nom, ſi célébre par ſa dépoſition ſous Leon IV. & en ſuite par ſes brigues pour occuper le Siége Apoſtolique à l'excluſion de Benoît III. vivoit préciſément dans le même temps que l'Anaſtaſe dont il s'agit à préſent. Il y a même ceci de particulier, que cet Antipape avoit auſſi exercé la Charge de Bibliothécaire de l'Egliſe Romaine ſous Gregoire IV.

IV. bien qu'il ne ſoit pas ordinairement connu ſous cette qualité. Et c'eſt ſans doute cette conformité de nom & de Charge qui a fait que le grand Voſſius a confondu ces deux Anaſtaſes. Il étoit donc néceſſaire d'avertir dès l'abord que celui dont il s'agit, & auquel on attribuë *l'Hiſtoire des Vies des Papes*, c'eſt l'Abbé Anaſtaſe univerſellement connu ſous le titre de *Bibliothécaire*.

Je ne ſçai s'il eſt auſſi néceſſaire de rechercher préciſément l'année qu'Anaſtaſe a commencé de paroître, puis que le partage des Hiſtoriens là-deſſus ne peut-être d'aucune importance ſur ce ſujet. Quelques-uns ont avancé peut-être pour fortifier l'objection tirée du ſilence de cet Hiſtorien, qu'il avoit été Secretaire de Leon IV. & de quelques-uns de ſes Succeſſeurs ; mais cette opinion ne paroît appuyée ſur aucun fondement. On ne trouve point non plus dans Anaſtaſe, ce qu'Onuphre prétend y avoir remarqué, c'eſt qu'Anaſtaſe *rapporte lui-même qu'il*

Ad Platin. p. 126.

Pag. 268. 271. 272.

qu'il a aſſiſté aux Elections de Serge II. de Leon IV. de Benoît III. de Nicolas I. d'Adrien II. & de Jean VIII. Il vaut mieux s'en rapporter à ce qu'a dit de Launoy dans une de ſes Lettres, *qu'Anaſtaſe a fleuri ſous Adrien II. & ſous Jean VIII.* ou même, comme dit Lambecius, dès le temps de Nicolas I. En effet Sigebert aſſûre que ce fut par l'ordre du Pape Nicolas qu'Anaſtaſe traduiſit du Grec la Vie de Jean l'Aumônier Patriarche d'Alexandrie. Au moins eſt-il certain que c'eſt à Adrien II. qu'il dédia ſa traduction du Concile qui s'aſſembla en 869. à Conſtantinople contre Photius, & qui paſſe parmi les Latins pour le VIII. Concile Oecumenique. Il ſe trouva même à la fin de ce Concile, ayant été envoyé cette année là en Orient par l'Empereur Louïs III. pour négocier un mariage entre le fils de l'Empereur Baſile ſurnommé le Macedonien & la fille de Louïs II. Quoi qu'il en ſoit, la choſe eſt de peu d'importance, comme je l'ai déja dit, car

Part. III. Epiſt. II. ad Mich. Moroll. Biblioth. Caſar. Lib. II.

Guillelm. Bibl. ad Adrian. II. p. 229. Edit. Reg.

car n'y ayant que quinze ans ou environ depuis le Pontificat de Serge II. juſqu'à celui de Nicolas I. l'objection qu'on prétend tirer d'Anaſtaſe, n'en peut être ni plus ni moins forte.

Voici donc le précis de l'objection que fournit l'Hiſtoire qu'on attribuë à Anaſtaſe. On dit premiérement qu'Anaſtaſe Hiſtorien Contemporain & ſincere & le premier qui ait écrit la Vie des Papes de ce Siécle-là, ayant gardé un profond ſilence ſur le ſujet de Jeanne, c'eſt une préſomption bien forte que cette Jeanne n'a jamais été. En ſecond lieu on ſoûtient qu'il y a dans l'Hiſtoire d'Anaſtaſe, & ſur tout dans le réçit qu'il fait de l'Election de Benoît III. des choſes qui excluent entiérement cette prétenduë Papeſſe.

La premiere Partie de l'objection n'a de force & de ſolidité qu'en ſuppoſant pluſieurs choſes dont les unes ſont fort douteuſes, & les autres notoirement fauſſes. Et la ſeconde n'eſt preſque appuyée que

que ſur des ſuppoſitions faites à plaiſir. C'eſt ce qu'on éclaircira dans la ſuite.

Avant toutes choſes il eſt juſte d'examiner ſi Anaſtaſe Bibliothécaire eſt véritablement Auteur de l'*Hiſtoire des Vies des Papes* qui paroît aujourd'hui ſous ſon nom. Il eſt vrai que pendant long-temps on la lui a communément attribuée, mais dans la ſuite on a reconnu qu'elle étoit l'Ouvrage de pluſieurs Auteurs, & c'eſt là-deſſus que les Sçavans ſe ſont trouvez fort partagez. Platine, Tritheme, Onuphre, & quelques autres ont prétendu que c'étoit le Pape Damaſe I. qui avoit compoſé la Premiere Partie de cet Ouvrage, c'eſt-à-dire, juſqu'à ſon temps, & qu'Anaſtaſe le Bibliothécaire eſt Auteur de la Seconde, ſçavoir depuis la vie de Damaſe, juſqu'à celle de Nicolas I. L'un de ces ſentimens n'a pas plus de fondement que l'autre. Mais comme le plus grand nombre des Sçavans convient aujourd'hui que Damaſe ne ſauroit être Auteur de la

Pag. 277. 278.

Premiere Partie de cet Ouvrage, je me contenterai de rapporter quelques raiſons qui peuvent faire douter que la Seconde ſoit d'Anaſtaſe.

I. Je ne vois pas que les Jeſuites de Mayence, qui ont procuré la premiere Edition de l'Hiſtoire de la Vie des Papes, ſous le nom d'Anaſtaſe, s'appuyent ſur d'autres raiſons que ſur l'Autorité d'Onuphre qui attribuë à Anaſtaſe une partie de cet Ouvrage; Mais ſi l'autorité d'Onuphre étoit ſuffiſante, on ſeroit obligé de croire par la même raiſon, que c'eſt Damaſe qui a compoſé la premiere Partie de cette Hiſtoire, ce que perſonne ne croit plus aujourd'hui; que Guillaume le Bibliothécaire, qui ſelon l'opinion la plus commune mourut ſur la fin du IX. Siécle, a continué les Vies des Papes juſqu'à Alexandre II. qui ne monta ſur le Trône Pontifical qu'en 1061. que Martin le Polonois a écrit les Vies des Pontifes juſqu'au Pape Honorius IV. élû en 1285. bien que Martin témoigne lui-même qu'il

Pag. 285. 286.

qu'il a fini ſon Hiſtoire à Jean XXI. qui mourut en 1277. & que le Moine Galfridius a vécu après Martin, quoi que Galfridius ait précedé Martin de plus d'un Siécle; & cent autres choſes ou abſurdes, ou fauſſes, ou tout au moins douteuſes, qu'Onuphre avance dans ſes Notes ſur Platine. Au fond, ce n'eſt pas une grande merveille que cet Ouvrage des Vies des Papes, ait été fauſſement attribué à Anaſtaſe, puis qu'il l'avoit été, avec auſſi peu de fondement, au Pape Damaſe, & à Luitprand, comme l'a reconnu (a) Lucas Holſtenius à l'égard de ce dernier, & comme cela eſt arrivé à l'égard de tant d'autres Livres.

(a) *Collect. Rom. P. II. p.* 121.

II. C'eſt encore une choſe très-remarquable qu'Anaſtaſe ayant fait mention de ſes autres Ouvrages, comme de ſes Verſions & de ſes Extraits, n'ait jamais dit un mot de celui ci. A quoi l'on pourroit ajoûter qu'Anaſtaſe ayant mis une Préface à la tête de ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique, il eſt naturel de pen-

Pag. 282.

penſer qu'il en eût uſé de même à l'égard de l'Hiſtoire de la Vie des Papes, s'il en étoit veritablement l'Auteur.

III. Guillaume auſſi Bibliothécaire, Continuateur d'Anaſtaſe, à ce qu'on prétend, Sigebert, Tritheme, Platine, tous ces Auteurs qui parlent avec éloge d'Anaſtaſe, & de ſes Ouvrages, n'en parlent jamais comme de l'Auteur d'une Hiſtoire de la Vie des Papes. Et Platine dit même, dans la Préface, une choſe qui ne peut convenir à un Bibliothécaire de l'Egliſe Romaine; c'eſt qu'excepté Damaſe, tous les autres qui avoient écrit des Vies des Pontifes, l'avoient fait ſans aucune politeſſe, à cauſe de leur ignorance dans les belles Lettres.

IV. Le Pere Labbe & Lambecius ont remarqué qu'il ſe trouve des Manuſcrits de cette Hiſtoire plus anciens qu'Anaſtaſe, puis qu'ils ſont du tems de Charlemagne. Et en effet il y en a où l'Hiſtoire des Vies des Papes finit au Huitiéme Siécle, comme l'E-

Labb. in Damaſo. Lambec. Comm. in Biblioth. Caſ. Lib. II. Cap. VIII. p. 927.

l'Exemplaire Palatin qui finit au Pape Paul élû en 757. Lambecius parle d'un autre qui ſe termine à Etienne III. Prédeceſſeur de Paul. Parmi les Manuſcrits de Voſſius il s'en trouve un du temps de Charlemagne, qui ſe termine préciſément à la Vie d'Etienne III. & qui même en pluſieurs endroits eſt fort different des Exemplaires imprimez. Or c'eſt là une preuve qu'Anaſtaſe n'eſt pas au moins, l'Auteur des Vies des Papes depuis Damaſe juſqu'à Etienne ou juſqu'à Paul. D'ailleurs l'Exemplaire de M. de Thou & pluſieurs autres terminent leurs Hiſtoires à Leon IV. encore la Vie de ce Pape ne s'y trouve-t-elle pas complette. D'où il paroît que quand même Anaſtaſe auroit fait les Vies des Papes depuis Etienne III. ou depuis Paul juſqu'à Leon IV. il n'y auroit rien à conclurre de ſon ſilence ſur le ſujet de la Papeſſe, puis qu'il n'auroit pas pouſſé ſon Hiſtoire juſques-là.

V.

Pag. 279. 516. 283.

V. Mais voici une autre choſe bien digne de reflexion, c'eſt qu'on voit dans les veritables Ouvrages d'Anaſtaſe, que cet Auteur a fait l'Apologie d'Honorius I. & qu'il regardoit l'accuſation de Monothéliſme intentée contre ce Pape, comme la plus injuſte calomnie du monde. Or eſt-il vraiſemblable qu'Anaſtaſe étant dans cet eſprit, eût écrit la Vie d'Honorius I. qui ſe trouve parmi les autres qu'on lui attribuë, ſans dire un ſeul mot d'une Héréſie fauſſement imputée à ce Pontife? Il eſt vrai que l'Auteur de ces Vies, quel qu'il ſoit, parle amplement de l'affaire du Monothéliſme dans la Vie du Pape Agathon. Mais cela même montre que cet Auteur n'eſt pas Anaſtaſe, car ſi c'eût été lui, n'auroit-il pas traité la choſe en ſon lieu, & ayant pris ailleurs ſi hautement le parti d'Honorius, eût-il pû écrire ſa Vie ſans prendre cette occaſion de le juſtifier. Il paroît donc que celui qui a écrit les Vies d'Honorius & d'Agathon étoit à la verité inſtruit des

Collection.

Pag. 517. 283.

des affaires du Monothéliſme, mais qu'il n'avoit pas auſſi à cœur qu'Anaſtaſe les intérêts d'Honorius.

VI. Ce fut ſous ce Pape Agathon qu'on tint le VI. Concile Oecumenique duquel l'Auteur de ces Vies parle comme d'une choſe qui étoit arrivée *depuis peu*. Or quelle apparence qu'Anaſtaſe ſe fût exprimé de cette maniere, lui qui vivoit deux Siécles après ce Concile? (*a*) Auſſi le Pere Combefix conclut-il formellement de cet endroit-là qu'Anaſtaſe n'eſt point l'Auteur de ces Vies. C'eſt ce que le même Combefix avoit déja conclû du ſtile de cet Auteur.

(a) *Combef. Diſſert. pro Act. VI. Syn. C. III.*

VII. En effet tous ceux qui ont parlé d'Anaſtaſe, l'ont loüé pour la grande connoiſſance qu'il avoit de la Langue Gréque & de la Latine. Guillaume le Bibliothécaire dit (*b*) qu'il *s'exprimoit très-éloquemment dans l'une & dans l'autre Langue*. Platine & Tritheme diſent préciſément la même choſe. Or ſupoſé qu'Anaſtaſe ſoit l'Auteur des Vies des Papes, comment accorder ces éloges avec la rudeſſe & la barbarie

(b) *Ad Adrian II.*

Pag. 283.

qui régne dans tout le ſtile de cette Hiſtoire, ſur tout ſi on le compare avec le ſtile des autres Hiſtoriens de ce tems-là, comme Raban Archevêque de Mayence, Loup Servat Abbé de Ferriéres, Hincmar, Adon, Luitprand &c.? Ceux qui l'ont imprimé pour la premiére fois à Mayence, ont reconnu cette vérité, car ils avoüent, dans leur Préface, que *le ſtile en eſt inculte, groſſier, ſans aucune politeſſe*, qu'il y a *des ſoleciſmes, & des barbariſmes qu'on ne peut lire ſans rire*, & qu'il y a même *des choſes contre la vérité de l'Hiſtoire*. Et certes il y a lieu d'être ſurpris que les Auteurs de cette Préface, aïant reconnû la barbarie de ce ſtile & l'infidélité de cette Hiſtoire en beaucoup d'endroits, aïent pû ſe déterminer à attribuer ces Vies à Anaſtaſe, dont ils ne pouvoient pas ignorer la réputation, puis qu'ils ont mis à la tête de leur Edition des Jugemens que les Sçavans ont fait de cet Hiſtorien, & les éloges qu'ils lui ont donné. Mais c'eſt l'affaire de ceux qui

Pag. 284. 287.

qui ont pris ſoin de cette Edition, & non pas la nôtre.

VIII. Enfin cet Ouvrage a ſouffert tant de changemens, ſoit par les Jeſuites de Mayence qui l'ont publié les premiers, ſoit par ceux qui l'ont fait imprimer depuis, qu'on peut fort raiſonnablement l'attribuer à un nombre preſqu'innombrable d'Auteurs. Quand on confronte les divers Exemplaires de cet Ouvrage, tant ceux dont on s'eſt ſervi dans les Editions des Conciles, que ceux du Vatican dont s'eſt ſervi Baronius, ou ceux dont a uſé Onuphre, ou celui d'Augsbourg, ſur lequel a été faite l'Edition de Mayence, ou ceux qui ſe trouvent dans les Bibliothéques de l'Empereur, du Palatinat (*a*), de Cambrige, du Louvre, de M. de Thou, & du Cardinal Mazarin. On y trouve un nombre infini *d'additions*, *de retranchemens*, & *de variations*, tant à l'égard des phraſes qu'à l'égard des choſes, de l'aveu même de ceux qui les ont publiez. Cet aveu même diſpenſera de faire ici un ennuyeux détail de ces altéra-

(a) *Celle-ci a été transportée à Rome.*

Pag. 289.

tions, qui d'ailleurs ne peuvent pas ſouffrir de conteſtation pour ceux qui ont la curioſité de confronter les Exemplaires des Ouvrages les uns avec les autres. Je ne prétends rien établir de déciſif ſur toutes ces remarques, mais j'en veux ſeulement tirer une concluſion qui ne peut m'être raiſonnablement conteſtée, & qui me paroît eſſentielle par rapport à ce Fait ; C'eſt que toutes ces remarques donnant un très juſte ſujet, au moins de douter qu'Anaſtaſe ſoit l'Auteur des Vies qu'on lui attribuë, l'argument qu'on prétendroit tirer de ſon ſilence ne peut plus avoir aucune force, par la raiſon que le principe étant ôté, la conſequence eſt ruïnée.

CHAPITRE IV.

Si Anaſtaſe n'a point parlé de la Papeſſe.

SUppoſons pourtant qu'Anaſtaſe ſoit Auteur des Vies des Papes depuis Damaſe, & voyons s'il eſt auſſi

auſſi certain qu'on le prétend que cet Hiſtorien n'ait point fait mention d'un Jean l'Anglois entre Leon IV. & Benoît III. car juſqu'ici cette affaire ne me paroît pas décidée. Il eſt vrai que l'Hiſtoire de la Papeſſe ne ſe trouve point dans la premiere Edition de cet Ouvrage, laquelle ſe fit à Mayence en 1602. par le ſoin des Jeſuites, mais je laiſſe à penſer par avance au Lecteur intelligent quel fond on doit faire ſur une Edition qui nous vient d'une main ſi décriée, pour paſſer à des obſervations plus préciſes.

I. Il eſt important de remarquer que les Auteurs de cette Edition avouënt dans la Préface qu'Anaſtaſe n'avoit marqué ni le nombre des Papes, ni les Conſuls, ni les Années de Chriſt ou des Empereurs, & qu'à cet égard ils ont ſuivi les Annales de Baronius & la Chronique d'Onuphre. Or c'eſt préciſément dans ce calcul Chronologique, qu'eſt le nœud de toute la difficulté dans cette affaire.

II. Ces mêmes Auteurs déclarent que comme ils ont trouvé beau-

Pag. 290.

beaucoup de varieté entre les Exemplaires Manuſcrits d'Anaſtaſe & les Vies des Papes citées ſous ſon nom dans les Tomes des Conciles, & dans les Annales de Baronius, ils ont préferé la maniére dont ils ont trouvé Anaſtaſe cité par ce Cardinal, aux Manuſcrits mêmes qu'ils avoient entre les mains: Et ils fondent cette préférence ſur ce que *Baronius aſſûre que* dans ſes Extraits *il avoit ſuivi les plus anciens Exemplaires*, comme ſi ſur la bonne foi d'autrui, il étoit juſte d'abandonner de bons Manuſcrits que l'on a conſulté ſoi-même.

III. Ces Auteurs ſont encore une confeſſion fort ingenuë & en même tems fort conſidérable. (a) C'eſt qu'ils ont eux-mêmes corrigé leur Auteur en quelques endroits, qu'ils l'ont purgé de pluſieurs barbariſmes & ſoléciſmes qui le rendoient extrêmement difforme.

Pag. 290.

(a) *In ipſo quidem contextu nihil admodùm mutavimus, nihil detraximus vel addidimus, niſi quod Librarii incuriâ videbatur prætermiſſum, vel perperam exſcriptum, nihil loco movimus præter barbariſmos & ſolœciſmos quoſdam ſordidos qui citra cachinnum legi non poterant* Præf. Anaſt.

me. Ils n'ont pas même fait difficulté d'ajoûter certaines choſes qu'il leur ſembloit que les Copiſtes avoient ômiſes, d'en retrancher d'autres, qui leur paroiſſoient ajoûtées, de rétablir ce qu'ils ont crû ou mal copié, ou mis hors de ſa place. Mais afin qu'on ne croïe pas que ces Jeſuites ſoient les premiers qui aïent pris tant de liberté à l'égard de cet Ouvrage, ils alléguent pour s'autoriſer l'exemple *non-ſeulement de Baronius, mais auſſi de ceux qui avoient raporté depuis long-tems la plûpart de ces Vies dans la Collection des Conciles.* Or ſi de leur propre aveu, ils ont été ſi entreprenans en tant d'endroits de cet Ouvrage, doit-on croire qu'ils aïent été plus religieux à l'égard des endroits où il pouvoit y avoir quelque choſe de flétriſſant pour le Siége de Rome?

Credat Judæus Apella, non ego.

IV. Mais ne nous arrêtons pas à un échantillon qu'on vient de donner de la fidélité de ces bons Peres;

Pag. 291.

Peres; voici quelque choſe de plus mémorable.

Marquard Freher célebre Juriſconſulte d'Allemagne & Conſeiller de l'Electeur Palatin Frederic IV. avoit envoïé à Mayence deux MSS. d'Anaſtaſe à la réquiſition des Jeſuites qui travailloient à l'Edition de cet Ouvrage. Le Conſeiller Palatin & le célébre M. de Saumaiſe ont été témoins oculaires que le plus grand de ces Manuſcrits étoit d'une antiquité vénérable, les Jeſuites de Mayence avoüoient qu'il *contenoit toutes les Vies des Papes, qu'ils ont publiées excepté celles de Benoît III. & d'Etienne VI.* mais ils ont caché frauduleuſement une partie de la vérité; car ils n'ont pas dit que la Vie de Jeanne ſe trouvoit après celle de Leon IV. dans ce plus grand MS. de l'antiquité duquel on a allegué deux temoins irréprochables. Ces Peres, comme vieux routiers dans l'art d'en faire accroire au monde, s'étant contentez d'inſérer l'Hiſtoire de la Papeſſe, dans deux Exemplaires de la nouvelle Edition

Pag. 291. 292.

tion qu'ils envoïerent au Palatinat, en renvoïant les MSS. qu'ils en avoient réçûs, la ſuprimerent dans tous les autres. Et afin d'avoir une excuſe toute prête à leur ſupercherie, ſi on venoit à la leur reprocher, ils mirent au bas de la Vie de Leon IV. que *quelques-uns avoient frauduleuſement fourré dans cet endroit là, Jean VIII. Femme*, mais ils n'eurent garde de faire ſçavoir que c'étoit dans ce beau Manuſcrit du Palatinat que l'Hiſtoire de la Papeſſe, s'étoit trouvée. On a pour témoins de ce Fait, I. Freher lui-même qui ſe plaint publiquement de cette infidélité dans une Lettre à un de ſes Amis, & en d'autres occaſions. II. Blondel, qui dans ſa Diſſertation Latine raporte que les Jeſuites trouverent moïen de fermer la bouche à Freher, à force de belles paroles. Or on ſçait de quel poids eſt le témoignage de Blondel dans toute cette affaire. C'eſt pourquoi on ne fera pas difficulté de copier ici ce qu'il dit là-deſſus dans une Lettre qu'il écrivit à ſon Frere

Pag. 292. 293.

Frere le 20. d'Août 1645. & qui a été miſe à la tête de ſon Ecrit François imprimé en 1647. *Quant à ce que l'on vous a dit de l'Edition d'Anaſtaſe, dont on prétend qu'il a été (ce conte) retranché, voici ce que j'en ai apris dès l'an* 1640. *Marc Velſer l'un des principaux Magiſtrats d'Augsbourg aïant envoïé l'an* 1601. *aux Jeſuites de Mayence le Manuſcrit d'Anaſtaſe, pour le faire mettre ſous la preſſe, ils prierent Marquard Freher Conſeiller de S. A. E. à Heidelberg, de les aider en ce ſujet; ſous la promeſſe qu'ils faiſoient de donner au public de bonne foi, ce qui leur ſeroit communiqué. Il leur envoïa deux Manuſcrits d'Anaſtaſe, où la Vie de la prétenduë Papeſſe ſe trouvoit; mais ſe contentant de faire tirer deux Exemplaires de cette ſorte, ils ſuprimerent dans le reſte de l'Edition, ce qui leur avoit été fourni; tellement qu'il n'a point paru. Et M. Freher à été contraint de ſe plaindre par une eſpece de Manifeſte imprimé, du tour qui lui avoit été joüé. Je ne prétens pas révoquer rien en doute, de la foi de tout ce recit, par tant de perſonnes*

ſonnes qui me ſont en telle conſidération, que je croirois ne pouvoir (ſans me méconnoître moi-même, & bleſſer l'eſtime que j'ai toûjours fait de leur très-grand mérite) en venir là. III. M. de Saumaiſe s'étant trouvé à Heidelberg en ce tems-là, & aïant ſçû d'original tout le manége des Jeſuites, a pris ſoin de le redire à ſes amis en diverſes occaſions. M. de Spanheim de Leyde auquel le public eſt redevable de ces Eclairciſſemens, & dont le nom eſt d'un ſi grand poids dans l'Empire des Lettres, témoigne l'avoir ſouvent ouï raconter à ce grand homme lors qu'ils étoient enſemble à Leyde. M. de Saumaiſe a confirmé la même choſe dans tous les lieux où il a été ; En France il en a écrit & il en a parlé à M. Sarrau, Conſeiller au Parlement de Paris, (*a*) en Suede à M. Boecler, comme ce ſçavant homme le raporte dans ſes Commentaires ſur les affaires du Siécle IX. en Hollande à M. Rivet, & il y a ceci de particulier, c'eſt que ce Théologien, également connu par ſon ſçavoir

(a) *Boecl. in Lothar. I. Sec. IX. p.* 118.

&

& par ſa probité avoit écrit de ſa propre main ſur ſon Exemplaire d'Anaſtaſe, ces paroles que M. de Spanheim témoigne y avoir lûës lui-même. *Le Célébre M. de Saumaiſe m'a aſſûré que la Papeſſe Jeanne ſe trouvoit parmi les Papes dans l'Exemplaire d'Anaſtaſe qu'avoit Freher. Ceux qui ont imprimé cet Ouvrage à Mayence avoüent eux-mêmes que cet Exemplaire leur avoit été communiqué. En le renvoïant, ils envoïerent en même tems à Freher deux Exemplaires imprimez, où cette Hiſtoire ſe trouvoit, mais ils la ſuprimerent dans les autres, comme elle l'eſt dans le mien. Et le même M. de Saumaiſe m'a dit que Freher s'eſt plaint publiquement de cette fourberie.* Non ſeulement Saumaiſe racontoit ainſi l'affaire, mais ce qui eſt encore très-conſidérable d'un homme qui ſe connoiſſoit parfaitement en Manuſcrits c'eſt qu'il étoit garant de l'antiquité, & ſi on oſe le dire de l'autenticité de celui-ci. Il y ajoûtoit qu'il ne doutoit point que Marianus n'eût ecrit en abegé ce qu'il avoit pris là-deſſus dans Anaſtaſe,

Pag. 293. &

& que Martin n'eût auſſi puiſé dans la même ſource, quoi qu'il en parle avec plus d'étenduë. Il ſe faiſoit même fort, comme il l'a ſouvent dit à Meſſieurs de Spanheim, Boecler & Sarrau de mettre un jour dans une pleine évidence la verité de cette Hiſtoire malgré les raiſons de (*a*) Blondel & les doutes de quelques autres Sçavans. Mais il fut détourné de ce deſſein par les diſputes qu'il eût avec Milton, & par d'autres Ecrits qui l'occuperent le reſte de ſes jours. Voſſius, *le Varron de la Hollande*, au jugement du Pere Labbe, étoit là-deſſus de même ſentiment que Saumaiſe, comme Monſieur Deſmarets l'a autrefois aſſûré. Mais parce que le Pere Labbe a eû la hardieſſe de s'inſcrire en faux contre la dépoſition de M. Deſmarets, on peut lui joindre un ſecond témoin qui eſt encore plein (*b*) de vie, c'eſt le ſçavant M. Morin, ci-devant Miniſtre de Caën & preſentement l'un des plus beaux ornemens de l'Egliſe & de l'Academie d'Amſterdam.

(a) *Vignier & Sarrau.*

(b) Dans le tems de la premiere Edition.

De

De tout ce que l'on vient de dire il réſulte deux choſes inconteſtables; L'une que les Jeſuites de Mayence avoient reçû de Freher deux Manuſcrits d'Anaſtaſe, tous deux *très-anciens & très-bien conditionnez*, ce ſont leurs propres termes; L'autre que l'un de ces Manuſcrits contenoit l'Hiſtoire de la Papeſſe; à moins qu'on ne veüille démentir Saumaiſe, Blondel, & ſur tout Freher, qui avoit donné les Manuſcrits, & qui s'eſt plaint du tour que les Jeſuites y avoient joüé au public & à lui.

CHAPITRE V.

Continuation du même ſujet.

MAis ce n'eſt pas ſeulement dans un des Exemplaires du Palatinat, (*a*) que paroît l'Hiſtoire de la Papeſſe. Meſſieurs Sarrau & Blondel ont parlé tous deux d'un Manuſcrit d'Anaſtaſe, qui étoit dans la Bibliotheque du Roi de France, où l'on trouvoit la Vie de la

(a) *Sarr. Epiſt. ad Salm. ann.* 1645. *p.* 172. *Blond. Anacr. p.* 50. 51.

la Papeſſe très-expreſſément raportée, & ils avoient même eû l'un & l'autre la curioſité de copier (*a*) l'Exemplaire dans cet endroit-là. C'eſt aparemment le même Exemplaire dont parle de Launoy dans une de ſes Lettres, & qu'il dit avoir vû & lû lui-même. D'ailleurs le Juriſconſulte Fabrot qui préſidoit à l'Edition d'Anaſtaſe qu'on fit à Paris en 1649. non ſeulement ſur ce Manuſcrit de la Bibliotheque Royale, mais encore ſur un autre de la Bibliotheque du Cardinal Mazarin, dit expreſſément que la (*b*) *Vie de Jean l'Anglois eſt inſerée dans l'un & dans l'autre.*

(a) *Laun. Epiſt. ad Car. Maur. Teller. p. m.* 20. *Var. Lect. in Anaſt. Edit. Reg. p.* 290.

(b) *p.* 290 *Ed. Reg.*

Il eſt vrai que Meſſieurs Sarrau & Blondel (*c*) ont ſoupçonné que cet Exemplaire a été alteré par quelque Copiſte Moderne, qui a écrit la ſuite des Papes ju'qu'à Martin V. Et Monſieur de Launoy ajoûte, (*d*) en particulier, que ce Manuſcrit eſt néceſſairement nouveau, & ne peut-être plus ancien que le Concile de Conſtance. Pour ce qui eſt de Fabrot, voici de quelle maniére il s'explique après

(c) *Sarr. ad Salm. p.* 172.

(d) *Ubi ſupr.*

Pag. 296.

après les paroles que j'en ai déja raportées. *Mais parce qu'il y a long-tems que cette Fable eſt entiérement décriée, on a jugé à propos de la ſuprimer de peur que quelques mal-intentionnez, n'en prennent occaſion de ſemer leurs calomnies; Que ſi quelqu'un trouve mauvais que nous ayons ômis cette vie, il peut conſulter l'Exemplaire Roïal, il y lira les paroles de Martin le Polonois, que quelques malhabiles gens y ont fourrées.*

Il faut avoüer que l'altération du premier de ces Manuſcrits eſt viſible, quand ce ne ſeroit que dans ces paroles, *à ce qu'on dit, comme on l'aſſûre*, leſquelles ſe trouvent dans la narration du Fait dont il s'agit, car elles ne peuvent convenir à Anaſtaſe qui aïant été Contemporain, en doit avoir parlé avec une entiere certitude. Il y a auſſi dans ce même Exemplaire quelques paroles qui ſemblent empruntées de Martin le Polonois. C'eſt Fabrot qui nous en aſſûre. Mais que ne raportoit-il lui-même de bonne foi ces paroles, que preſque perſonne ne peut aller lire dans la Bibliothéque du Roi?

Pag. 297. Que

Que ne laiſſoit-il au Lecteur la liberté de juger ſi elles avoient été tranſcrites de la Chronique de Martin dans l'Hiſtoire d'Anaſtaſe, ou ſi ce n'eſt point de l'Hiſtoire d'Anaſtaſe qu'elles ont été copiées par le Compilateur Martin? Comment ſe ſeroit-on aviſé de mettre dans Anaſtaſe une avanture qui n'y auroit jamais été? Croira-t-on que des Moines & des Copiſtes choiſis exprès pour garder & pour copier des Manuſcrits, & qui travailloient ſous les yeux de tout le Papiſme, aïent falſifié un Hiſtorien d'auſſi grand poids qu'Anaſtaſe pour lui faire dire des choſes, qui devoient couvrir d'opprobre l'Egliſe Romaine dont ils étoient eux-mêmes Membres, & que cette falſification ait été faite depuis pluſieurs Siécles, & dans des lieux de l'Europe ſi éloignez les uns des autres? N'a-t-on pas autant de droit de dire que les Exemplaires du Vatican qu'a ſuivis Baronius, ont été tronquez dans l'endroit où il falloit parler de la Papeſſe, comme cela eſt effectivement arrivé aux Exemplaires de Marianus, de Sige-

 bert,

Pag. 297. 298.

bert, de Martin, & de Platine, de l'aveu même de pluſieurs Auteurs de cette Communion?

Holſtenius donne avis à Lambecius (a) ſon Néveu dans une Lettre qu'il lui écrit que *dans la derniére partie de l'Ouvrage* d'Anaſtaſe, c'eſt-à-dire, à commencer depuis Leon IV. *il ſe trouve des Lacunes dans les Exemplaires d'Italie*, & témoigne qu'il ſeroit à ſouhaiter qu'on *remplit ces Lacunes ſur les Exemplaires Royaux*. Les Jeſuites de Mayence reconnoiſſent auſſi que les Vies d'Anaſtaſe *ont été corrompuës en quelques endroits, tant par des additions que par des retranchemens qu'ils attribuent à l'ignorance craſſe des Siécles paſſez*; mais ils pouvoient imputer cette falſification à l'infidélité de ceux qui ont eû ces Manuſcrits entre leurs mains auſſi-tôt qu'à leur ignorance, puis qu'elles ſe trouvent en plus d'endroits qu'ils ne diſent, & dans des articles très-importans. Allatius ſe plaint quelque part de la licence avec laquelle *chacun*, ſelon ſa fantaiſie *a ajoûté* dans la Chronique de Mar-

(a) *Luc. Holſten. Epiſt. XXI. ad Petr. Lambec.*

Præfat.

Martin, (on en peut dire autant des autres) *tout ce qu'ils jugeoient digne d'y être inseré, & a retranché ce qu'ils ne jugeoient pas digne d'être lû.* Et de là vient que dans la ſuite d'autres perſonnes ont mis en marge ce qu'ils ſçavoient avoir été retranché des originaux. C'eſt ſur ce prétexte de ſupléer aux Lacunes du texte, (*a*) qu'Onuphre prétend que *la Fable de* la Papeſſe, comme il l'apelle, a été miſe *par quelque Ecrivain plus nouveau à la marge de cinq Exemplaires* de l'Ouvrage dont il s'agit. Mais je demande à Onuphre, s'il eſt vrai-ſemblable que les Moines & autres Bibliothécaires, à qui l'inſpection des Livres & des Manuſcrits étoit confiée, euſſent ſouffert des additions ſi odieuſes & ſi flétriſſantes pour le Siége de Rome, s'ils n'avoient été perſuadez qu'en effet il manquoit quelque choſe au texte d'Anaſtaſe, & que d'ailleurs ce qui faiſoit le ſujet de l'addition ne renfermoit rien que de très-véritable?

(a) *Ad Platin.*

Il eſt vrai que ceux qui depuis quelques

Pag. 299.

quelques Siécles ont remis l'Hiſtoire de la Papeſſe dans l'Ouvrage d'Anaſtaſe ne l'ont pas tous fait avec la même éxactitude ou la même fidélité ; mais c'eſt que depuis très longtems la plûpart des Exemplaires d'Anaſtaſe étoient tronquez préciſément à l'endroit où devoit être l'Hiſtoire de la Papeſſe. (a) Et l'on remarque que l'Exemplaire de M. de Thou finit à la Vie de Leon IV. & qu'elle n'y eſt pas même toute entiére. On a déja vû qu'Holſtenius s'eſt plaint que *les Lacunes qui ſe trouvent dans les Exemplaires d'Italie*, & ſur tout *dans la derniére Partie de cet Ouvrage le rendent tout-à-fait difforme*. Enfin Blondel témoigne qu'*en France*, *en Allemagne*, *en Italie*, *en Eſpagne*, *en Angleterre*, *en Hollande il n'y a preſque point de Manuſcrits d'Anaſtaſe qui ne ſoient tronquez ſur la fin*, de la même maniére que les précédens, *finiſſant preſque tous par la Vie de Leon IV.*

(a) *Edit. Mogunt. Var. Lect. in Cod. Thuan. Edit. Reg. p.* 313. *Comment. Bibl. Caſ. T. IV. Anacr. p.* 45.

Or il n'eſt pas difficile de comprendre que les Moines qui copioient cet Ouvrage voïant que la Vie

Pag. 300. 301.

Vie de Jean l'Anglois manquoit dans leurs Exemplaires, voulurent ſupléér à ce défaut en copiant l'Hiſtoire de la Papeſſe, telle qu'ils la trouvoient dans Martin le Polonois. Quoi qu'il en ſoit, la parfaite conformité de tant d'Exemplaires d'Anaſtaſe qui ſe trouvent défectueux juſtement à l'endroit où ſe trouve la Papeſſe dans les Hiſtoriens qui en ont parlé, eſt un indice fort violent, qu'il y a eu de l'affectation dans une conduite ſi uniforme, & que c'eſt frauduleuſement qu'on a voulu ſuprimer cette infame avanture, dans un Hiſtorien dont le ſeul témoignage l'auroit miſe hors de conteſtation. Ou ſi l'on ne veut pas convenir qu'Anaſtaſe ait été tronqué, & que l'on prétende que cet Auteur n'a pas pouſſé ſon Hiſtore au de-là de Leon IV. il faut en mêms tems convenir, comme d'une choſe démonſtrative, que l'argument que l'on voudroit tirer du ſilence d'Anaſtaſe ſur le ſujet de la Papeſſe, ne prouve rien abſolument.

Mais

Pag. 301. 302.

Mais la verité eſt, qu'Anaſtaſe a été tronqué, & l'article de la Papeſſe n'eſt pas le ſeul où l'on remarque que cette Ouvrage a été corrompu, ſoit par voïe d'addition, ſoit par voïe de retranchement, pour favoriſer l'Egliſe de Rome. Platine raporte, comme *le tenant* du *Bibliothécaire*, pluſieurs choſes qui ne ſe liſent point dans l'Anaſtaſe d'aujourd'hui; comme que Louïs le Débonnaire déclara ſujettes à l'Empire neuf Villes de Toſcane; qu'il donna à Paſchal I. la liberté d'élire les Evêques, ce qui ne ſe faiſoit point auparavant ſans conſulter les Empereurs. Et que le Pape Adrien avoit accordé à Charlemagne le pouvoir de faire ces mêmes élections.

In Paſchal.

On trouve auſſi dans Bellarmin (*a*) un Fait par lequel il eſt aiſé de juger ou que l'on a corrompu à Rome quelqu'un des Exemplaires d'Anaſtaſe en faveur d'Honorius I. ou que Bellarmin a voulu impoſer au public. Ce Fait que le Cardinal avance comme l'aïant tiré d'Anaſtaſe, eſt que *les Ennemis de l'Egliſe*

(a) *De Rom. Pontif. Lib. IV. C. XI.*

Pag. 301. 302.

gliſe Romaine avoient malicieuſement mis le nom d'*Honorius I.* parmi ceux qui furent condamnez, comme Monothélites au VI. Concile Oecumenique. Or l'opinion la plus commune eſt que le VI. Concile Oecumenique condamna effectivement Honorius comme Monothélite, auſſi bien que Cyrus & Sergius. Et c'eſt ainſi que l'Anaſtaſe imprimé le rapporte dans la Vie de Leon II. qui approuva ce Concile; Sarrau, Lambecius, Baronius lui-même, & les Jeſuites de Mayence, pourroient nous fournir pluſieurs exemples de cette nature. Mais je n'en rapporterai plus qu'un qui regarde cette diſpute.

On lit dans les Exemplaires de la Bibliothéque du Roi, & de celle de Mazarin que Fabrot a eû entre les mains & dont on a reconnu l'antiquité, que Leon IV. mourut le XVII. de Juillet & que *le Pontificat fut vacant deux mois & 15. jours.* Platine dit la même choſe, apparemment ſur l'autorité du *Bibliothécaire*, auſſi bien

Pag. 303. 305. 306. 307.

bien que la Chronique de Nuremberg, & Albert de Staden ſi l'on en excepte quelques jours de difference. D'autre part Onuphre dans ſon Abregé des Papes, dit comme l'ayant pris d'Anaſtaſe, ou du Bibliothécaire, qu'*après la mort de Leon, le Siége vaqua un mois & 15. jours.* Et Bellarmin dit encore, comme le tenant d'Anaſtaſe, que *le Siége vaqua 15. jours.* Or l'Anaſtaſe imprimé ne dit pas un mot du temps de la vacance du Siége entre Leon IV. & ſon Succeſſeur. Bien loin de là, on y voit des expreſſions qui ſemblent dire tout le contraire, mais qui ſont une nouvelle preuve que l'Anaſtaſe dont il s'agit a été corrompu en pluſieurs maniéres.

Præfat. Albin. Typogr. Les Jeſuites de Mayence auront donc beau nous citer comme d'Anaſtaſe & de Guillaume, certaines expreſſions qui ſe trouvent dans les Vies de Nicolas I. & d'Adrien II. & qui ſemblent prouver que Benoît III. a été le Succeſſeur immédiat de Leon IV. on leur alléguera l'Exemplaire de la Bi-

Bibliothéque Royale où ces paroles là ne ſe trouvent point, ſuivant ce que M. Sarrau témoigne formellement dans une de ſes Lettres à M. de Saumaiſe. On leur alléguera le Manuſcrit de la Bibliothéque de M. Voſſius, qui eſt preſentement dans celle de Leyde, où ces paroles ne ſe trouvent pas non plus. *Sarr. Epiſt. p.* 173.

D'ailleurs ces termes par leſquels on prétend qu'Anaſtaſe a marqué cette ſucceſſion immédiate, ſe trouvent-ils dans les Exemplaires de cet Auteur qui ſe terminent à Leon IV. dont la Vie ne s'y trouve pas même toute entiére, comme on l'a vû? Ce que l'on cite auſſi de la Vie de Benoît III. & ſur quoi de Launoy inſiſte beaucoup, pour prouver cette ſucceſſion immédiate & non differée, le trouvera-t-on dans les Exemplaires où l'on ne trouve pas un mot de Benoît III. que peut-être on a ſupprimé afin que la ſuppreſſion de Jeanne parût moins affectée? En verité, il faut s'aveugler beau- *Mox, illicò.*

Pag. 519. 324.

beaucoup pour ne pas voir que le terme, *auſſi-tôt* & autres ſemblables qui ſe trouvent dans les Exemplaires d'aujourd'hui pour marquer le peu de temps qui s'eſt paſſé entre la mort de Leon & l'élection de Benoît, n'y ont été ajoûtez que dans la vûë de faire éclipſer la Papeſſe. Et on ne peut aſſez s'étonner que de Launoy, d'ailleurs ſi judicieux & ſi équitable, ait pû conter, comme il a fait, ſur ces expreſſions, lui ſur tout qui eſt un de ceux qui a le plus fortement relevé les falſifications de cet Ouvrage, & qui dit formellement dans une de ſes Lettres, que ce *Livre d'Anaſtaſe a abſolument beſoin d'être châtié & revû ſur les plus anciens Manuſcrits, parce qu'il eſt tout plein de Lacunes & d'autres défauts qui le défigurent entiérement.* Après cela qu'on nous allégue le ſilence d'Anaſtaſe! Ce qu'on vient de dire eſt ſi clair, que je ne fais pas difficulté d'aſſûrer que s'il y a jamais eu quelque choſe de Problématique, c'eſt cette queſtion *ſi Anaſtaſe a par-*

Epiſt. Part. VII. ad Raym. Forment.

Pag. 329. 309. 310.

parlé de la Papeſſe, ou s'il n'en a pas parlé?

CHAPITRE VI.

Où l'on examine, ſi ſuppoſé qu'Anaſtaſe n'ait pas parlé de la Papeſſe, il y a lieu de tirer quelque conſéquence de ſon ſilence.

IL y a pourtant encore une Reflexion très-importante à faire, ſur le ſujet d'Anaſtaſe, ſuppoſé qu'il ſoit l'Auteur des Vies des Papes qu'on lui attribuë. C'eſt que, du caractére dont eſt cet Hiſtorien quand même on avouëroit qu'il n'a point parlé de la Papeſſe, il ne s'enſuivroit pas pour cela, qu'elle n'eût jamais été; car comme c'eſt dans Rome même qu'il écrivoit, il a affecté de ſupprimer tout ce qui pouvoit tourner à la honte de l'Egliſe Romaine, ou au préjudice des Papes, ſans avoir aucun égard à l'au-

Pag. 310.

l'autorité des Ecrivains les plus approuvez. Il a crû ſans doute qu'un auſſi grand intérêt le diſpenſoit de pratiquer cette *premiere régle de l'Hiſtoire*, qui porte qu'il *n'y a rien qu'un Hiſtorien doive craindre de dire, pourvû qu'il ſoit veritable; & que les ſoupçons de partialité ſont ceux qu'il doit le plus ſoigneuſement éloigner*. Il eſt aiſé de montrer par pluſieurs exemples, que cet Auteur n'a pas fait grand cas d'une Loi ſi inviolable à tout bon Hiſtorien.

Cicer. Lib. II. de Orat.

Anaſtaſe a entiérement ſupprimé un Leon III. que Martin le Polonois, Bolewink, & quelques Catalogues placent entre Serge I. & Jean VI. Il eſt vrai que les Auteurs qu'on vient de citer, diſent en même temps que ce Leon III. *ne devoit pas être mis dans le Catalogue des Papes*. Mais au moins ont ils été plus fidéles qu'Anaſtaſe qui n'en parle ni de façon ni d'autre, ſans doute parce que ce Pape étoit entré au Pontificat *par de mauvaiſes voïes*.

Martin Pol. in Leon. III. ad ann. 698.

Baron. ad ann. 730. N. IV. V.

Tous les Hiſtoriens tant Grecs que

que Latins, rapportent que Gregoire II. & après lui Grégoire III. défendirent qu'on païât à Leon Iſaurien *les tributs qu'il avoit accoûtumé de lever en Italie*, & qu'ils *firent révolter les Romains & les Italiens de l'obéiſſance de cet Empereur*, après l'avoir excommunié comme un Hérétique. C'eſt là un Fait dont toute l'Egliſe Romaine convient. Cependant Anaſtaſe, ni dans la Vie de Gregoire II. ni dans celle de Gregoire III. ne dit pas un mot d'une conduite qui ne pouvoit que paroître très odieuſe, au contraire il dit que ce fut Gregoire II. qui *détourna les Italiens du deſſein qu'ils avoient fait d'élire un autre Empereur.*

Omnis Italia conſilium iniit, ut ſibi eligerent Imperatorem, ſed compeſcuit tale conſilium Pontifex. Anaſt.

On ne trouvera pas, non plus, dans Anaſtaſe ce que Platine dit en termes exprès, au ſujet de l'élection de Paſchal I. C'eſt que ce Pape *envoya des Légats à Loüis* le Debonnaire pour s'excuſer envers lui de ce qu'il avoit été *élû Pape ſans l'agrément de ſa Majeſté Im-*

Pag. 311. 303.

Imperiale; non plus que ce que dit le même Platine, après les Annales de S. Bertin que Gregoire IV. *ne voulut point exercer le Pontificat, que premiérement cette Dignité ne lui fût confirmée par les Ambaſſadeurs que Louis* le Debonnaire *envoia exprès à Rome pour ce ſujet.* Anaſtaſe n'a eû garde de faire part au public de ces circonſtances qui bleſſent l'orgueil des Papes.

Tous les Hiſtoriens Latins, & Gratien lui-même conviennent que le Pape Zacharie dépoſa Childeric III. Roi de France, & mit en ſa place Pepin ſurnommé le Bref. Or on ſçait que les Auteurs François, qui ont écrit pour défendre les Droits de leurs Rois contre les entrepriſes des Papes, ont inſiſté ſur le ſilence d'Anaſtaſe là-deſſus, comme ſûr une preuve de la fauſſeté du Fait. Ainſi Anaſtaſe voulant épargner la réputation d'un Pape, a indirectement fourni un argument contre l'autorité Pontificale.

C'eſt dans ce même eſprit qu'Anaſ-

Pag. 303. 314. 311. 312. 313.

naſtaſe diſſimule tout ce qui peut donner quelque atteinte aux ambitieuſes prétentions des Papes, comme le ſerment de fidélité que Leon III. prêta à Charlemagne lors qu'il n'étoit encore que Roi de France, & les ſoûmiſſions qu'il lui fit, quand il fut Empereur ; auſſi bien que le Decret d'Etienne V. rapporté par Gratien, portant que *l'élection des Pontifes ne ſe fera point ſans la connoiſſance de l'Empereur*, avec pluſieurs autres articles ſemblables. Il ſupprime encore un Fait de cette nature, que Sigebert n'eſt pas ſeul à rapporter, comme il ſemble que Baronius l'ait crû, puis qu'on le trouve auſſi dans les Annales de S. Bertin, ſur l'autorité deſquelles on fait tant de fond, quand il s'agit de conteſter l'Hiſtoire de la Papeſſe. C'eſt que Lothaire envoya à Rome ſon fils Louïs Roi d'Italie *pour confirmer l'élection* de Serge II. au Pontificat, & pour empêcher que dans la ſuite perſonne ne fût élevé à cette Dignité *ſans l'or-*

Adoravit Imperatorem tanquam Dominum, more antiquorum Principum. Alcuin. Epiſt. 84.

Bar. ad Ann. 844. N. V.

Pag. 315. 319.

l'ordre de l'Empereur, ou ſans l'entremiſe de ſes Ambaſſadeurs. Baronius tâche de ſe prévaloir du ſilence d'Anaſtaſe ſur toutes ces choſes; Mais lors qu'Anaſtaſe garde le ſilence ſur des choſes avantageuſes à l'Egliſe Romaine, l'Annaliſte n'y a aucun égard & ramaſſe avec avidité tout ce que les autres Auteurs rapportent qui peut flâter l'orgueil & l'ambition de Rome.

Non-ſeulement Anaſtaſe diſſimule tout ce qui peut-être deſavantageux aux Papes, mais il éleve même juſqu'aux nuës, ceux que les Hiſtoriens ont le plus blâmez. Serge II. ſuivant le portrait qu'en fait Anaſtaſe, étoit un Pape très-accompli, au lieu que Gobelinus Perſona & l'Hiſtoire des Papes fauſſement attribuée à Luitprand, le repreſentent comme un *imbecille* ſous lequel la Simonie s'exerçoit ouvertement & qui abandonnoit la conduite des affaires à Benoît ſon frere abſolument incapable de cet emploi. Anaſtaſe louë tout de même divers Papes

Gobel. Perſ. Ætat. VI. Cap. XLIV. in Tom. I. Collectan. Meibom.

que

que les autres Hiſtoriens n'ont pû s'empêcher de repreſenter comme des monſtres d'impureté. Et cela eſt ſi génèralement répandu dans tout ſon Ouvrage, qu'il ſemble que ſa principale intention ait été de transformer en autant de Saints, tous ces Papes du VIII. ou IX. Siécle, qui n'ont été recommandables que par leur orgueil, leur tyrannie, leur ſimonie, leur pareſſe, ou leur lâcheté. Il ne faut que lire ſon Hiſtoire pour y reconnoître ce caractére par tout. Auſſi pluſieurs Ecrivains de la Communion de Rome, ſoit en France, ſoit en Allemagne l'accuſent-ils d'une fort grande partialité en faveur du Siége Papal, & même d'avoir avancé pluſieurs choſes fauſſes au préjudice des Rois & des Empereurs, comme ſur le ſujet des prétenduës Donations faites au Siége de Rome, & dans tous les démêlez entre ce Siége & les Puiſſances Séculiéres. Baronius lui même le taxe de *menſonges*, *Ann.* 552. *N.* 16. 739. *N.* 17. *V.* 817. *N.* 1.

Pag. 317. 318. 319. 320.

ſonges, de *contradictions*, de bevûës & d'autres ſemblables fautes qui rendent un Hiſtorien indigne de toute ſorte de créance. D'ailleurs le ſçavant Alexandre Cook dans ſon excellent Dialogue de la Papeſſe Jeanne, mis en François par Jean de la Montagne, & imprimé à Sedan en 1633. & à Geneve en 1656. produit un grand nombre d'exemples de ces fautes dans Anaſtaſe. Et Monſieur de Spanheim, devant qui un Hiſtorien ne bronche pas impunément, a relevé ce même Auteur en pluſieurs endroits, ſoit dans ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique, ſoit dans celle des Images, contre le Pere Maimbourg. Mais faut-il d'autres preuves du peu d'exactitude & de ſincerité, d'Anaſtaſe, que l'aveu même des Jeſuites de Mayence, qui diſent dans leur Préface *qu'il ſe trouve dans cette Hiſtoire pluſieurs Faits éloignez de la verité, des erreurs de Chronologie & diverſes contradictions?* Soit donc que le ſilence d'Anaſtaſe vienne de ceux qui ont diſpoſé de ſon Hiſtoire, ſoit qu'il l'ait lui-

mê-

même affecté, il eſt également déraiſonnable d'en tirer aucune preuve contre l'Hiſtoire de la Papeſſe.

CHAPITRE VII.

Où l'on examine certains endroits d'Anaſtaſe, par leſquels on prétend exclurre la Papeſſe.

IL ne reſte plus maintenant qu'à examiner certains endroits d'Anaſtaſe qui, à ce qu'on prétend, excluent néceſſairement la Papeſſe. Nous avons montré ſuffiſamment ci-deſſus, que les termes *d'auſſi-tôt* &c. par leſquels on a prétendu prouver que Benoît III. ſucceda immédiatement à Leon IV. ne peuvent être d'Anaſtaſe, d'un côté parce qu'ils ne ſe trouvent point dans les anciens Manuſcrits, & de l'autre parce qu'ils ſont incompatibles, avec le calcul Chronologique de ces mêmes Manuſcrits.

On tire encore de l'Hiſtoire d'Anaſtaſe un autre raiſonnement qui ſemble exclure entiérement la Papeſſe. C'eſt qu'il paroît par cet Auteur, au moins tel que nous l'avons aujourd'hui, qu'on fit à Rome un Decret, par lequel on donnoit avis de l'élection de Benoît III. aux Empereurs Lothaire & Louïs. Lothaire étoit donc encore en vie quand Benoît fut élû, & par conſequent cette élection de Benoît ſe fit avant le 29. de Septembre de l'an 855. qui fut le jour auquel on dit que Lothaire mourut; ou au moins ce Pape fut élû ſi peu de jours après la mort de Lothaire que la nouvelle n'avoit pû encore en arriver à Rome. Mais ſi l'Hiſtoire de la Papeſſe eſt véritable, il faut que Benoît qui lui ſucceda n'ait été élû que deux ans ou environ après la mort de Lothaire; Car le Pontificat de Jeanne fut de deux ans, 5. mois 4. jours, & il ne commence ſelon le ſentiment de ceux qui en ont parlé que l'an 855. qui fut l'an même que l'Empereur Lothaire mourut.

Ce

Pag. 326.

Ce raiſonnement ſeroit démonſtratif, s'il y avoit lieu de conter ſur la fidélité des Editions qu'on a faites d'Anaſtaſe, & ſi d'ailleurs la Chronologie étoit bien exacte ſur cet endroit de la mort de Lothaire. On aura lieu de traiter ce dernier article dans la quatriéme Partie de cet Ouvrage; pour le préſent il ſuffira de remarquer que ce prétendu Decret envoïé à Lothaire touchant l'élection de Benoît, ne peut être qu'une altération frauduleuſement faite de l'une de ces deux maniéres. Ou l'on a fait dire à Anaſtaſe, touchant l'élection de Benoît III. ce qu'il avoit dit de l'élection de Jeanne; ou, ce qui eſt plus vrai-ſemblable, au nom de Louïs, on a ajoûté celui de Lothaire, en mettant la Dignité d'Auguſte au nombre pluriel. Mais voici une choſe remarquable. Pour ſoûtenir la fraude, il eſt clair qu'il falloit parler par tout *des Auguſtes* au pluriel. Cependant ceux qui ont bien voulu corrompre, ont été aſſez groſſiers pour ne s'exprimer, qu'une ſeule fois au pluriel, s'exprimant

Pag. 327.

primant au ſingulier dans tout le reſte de la narration, où ils parlent *de Louïs Ceſar*, des *Ordres d'Auguſte*, de *l'Empereur*, des *ordres de l'Empereur*, des *Ambaſſadeurs de Ceſar* & des *Ambaſſadeurs d'Auguſte.*

(a) *Ad ann.* 855. *N.* XXX. *VI.*

En effet, Platine, (*a*) la Chronique de Nuremberg, & Baronius ne parlent que de *l'Empereur Louïs* dans l'Hiſtoire qu'ils nous ont laiſſée de l'élection de Benoît. Or il n'étoit pas fort difficile à ceux qui ont pris ſoin de l'Edition d'Anaſtaſe d'impoſer là-deſſus au public à la faveur d'une équivoque, à cauſe qu'il eſt fait mention de ces deux Empereurs dans la Vie de Leon IV. & pour peu qu'on y faſſe d'attention il ne ſera pas difficile de découvrir la groſſiereté de cette contradiction manifeſte. Quand Anaſtaſe a fait mention de Lothaire & de Louïs conjointement, & qu'il a emploïé le titre d'*Auguſtes* au pluriel, cela regardoit le tems de Jeanne, ſous le Pontificat de laquelle l'Empire étoit partagé entre Lothaire & Louïs, &

Pag. 328.

& auſquels on envoïa, ſans doute, un *Decret* de Rome touchant l'élection de Jeanne, *comme c'étoit la coûtume*. Mais parce que pour ſuprimer cet odieux Pontificat il faloit apliquer à Benoît les années qui conviennent à Jeanne, ainſi qu'a fait Sigebert, il n'a pas été difficile, s'agiſſant d'un tems ſur lequel les Chronologues ſont ſi peu d'accord entre eux, de confondre le Decret qui fut envoïé *aux Empereurs*, c'eſt-à-dire, à Lothaire gouvernant l'Empire avec ſon Fils, ſur le ſujet de l'élection de Jeanne, avec un autre Decret envoïé à l'occaſion de Benoît III. au ſeul Empereur Louïs, qui avoit ſuccedé à ſon Pere mort environ depuis un an.

On a uſé à peu près de la même bonne foi à l'égard de Sigebert. Cet Hiſtorien raporte la mort de Leon IV. à l'an 854., c'eſt-à-dire, un an ou environ avant celle de l'Empereur Lothaire, ſelon tous les Chronologiſtes. Cependant on fait dire à Sigebert que le Cardinal Anaſtaſe, conſtamment Anti-

pape

Pag. 329.

pape de Benoît, fut *chaſſé par les Ambaſſadeurs de l'Empereur Lothaire*, en aſſignant les années de Jeanne à Benoît, afin de le placer, immédiatement après Leon IV. & cela par une fraude manifeſte & dont ceux qui ont procuré l'Edition de Sigebert peuvent être facilement convaincus par le témoignage d'un nombre infini d'Auteurs, comme du Continuateur d'Adon, du prétendu Luitprand, d'Hermannus Contractus, du Compilateur Chronologique, de Marianus, de Conrard d'Urſperg, de Martin &c. qui tous s'accordent à dire que Benoît ne monta ſur le Trône Pontifical qu'après la mort de Lothaire.

Je reviens à l'Antipape Anaſtaſe duquel le Bibliothécaire raconte le Schiſme dans la Vie de Benoît. Le Docteur de Launoy a prétendu tirer de cette Hiſtoire un argument ſans replique contre celle de la Papeſſe. Et cet argument eſt fondé ſur deux raiſons. La premiére, c'eſt qu'il eſt hors de toute aparence que cet Anaſtaſe, qui cro-

Pag. 330.

croïoit avoir été injuſtement excommunié par Leon, fût demeuré tranquille pendant tout le Pontificat de Jeanne, & en eût attendu la fin pour remuer, comme ſi par un eſprit Prophétique, il eût prévû qu'elle devoit bien-tôt arriver. La ſeconde raiſon, eſt tirée des Annales qu'on appelle ordinairement de S. Bertin, où l'on voit (a) *qu'après la mort de Leon IV. Anaſtaſe tout excommunié & tout dépoſé qu'il étoit*, ne laiſſa pas de *revenir de la retraite où il s'toit allé cacher, comme un Larron & d'envahir le Gouvernement de l'Egliſe.* Il eſt aiſé de faire voir que ces raiſons n'ont pas toute la force que le Docteur de Sorbonne s'eſt imaginé.

(a) *Franciſc. Ducheſn. Hiſtor. Fradc. Tom. III. p.* 232.

I. La narration d'Anaſtaſe le Bibliothécaire, au ſujet d'Anaſtaſe l'Antipape, ne s'accorde ni avec elle-même, ni avec les Annales de S. Bertin. Si l'on en croit les Exemplaires d'Anaſtaſe, tels qu'ils ſont aujourd'hui, Benoît fut élû Pape auſſi-tôt après la mort de Leon, & cela du conſentement de tous les Etats, & comme par inſpi-

Pag. 331. 332.

inſpiration divine. Mais ſi l'on en croit les anciens Manuſcrits du même Auteur, auſſi bien que Platine & la Chronique de Nuremberg, le Siége fut vaquant depuis la mort de Leon, pendant deux mois & 15. jours.

D'ailleurs ſi Leon IV. mourut le 17. Juillet de l'an 855. comme les Exemplaires d'Anaſtaſe le diſent, il s'enſuit de là que Lothaire étoit encore alors plein de vie, puis qu'il ne mourut que le 28. ou le 29. de Septembre de la même année; Benoît ne fut donc pas élû Pape immédiatement après la mort de Leon IV. puis qu'on a vû ci-deſſus que ce fut ſous l'Empire de Louïs ſeul. Certainement ſi Louïs II. étoit ſeul Empereur lors de l'élection de Benoit & lors du Schiſme d'Anaſtaſe, il faut néceſſairement que le Siége ait été vaquant pendant l'eſpace de deux mois, pour le moins, comme le rapportent les anciens Manuſcrits d'Anaſtaſe. Auſſi les Annales de S. Bertin, qui diſent que le Prêtre Anaſtaſe *ſortit de ſa retraite*, ne diſent

Pag. 333.

ſent point que ce fut *auſſi-tôt* ou *immédiatement* après la mort de Leon. Et ce que dit le Pontifical parlant de l'élection de Benoit III. ne nous permet pas de croire, qu'il ait été élû immédiatement après Leon IV. Ce Pontifical raporte qu'auſſitôt après l'élection de Benoît toute la Ville ſe réjouït de voir *la tranquilité ſucceder aux troubles & aux ſujets de triſteſſe dont on étoit auparavant agité*. Or il eſt certain que depuis l'expulſion des Sarraſins, qui arriva deux ans après l'élevation de Leon IV. au Pontificat, toute la Ville & toute l'Egliſe de Rome jouïrent d'une paix profonde, & d'une proſperité achevée. Cette *triſteſſe*, cette *confuſion*, ces *troubles* ne regardoient donc pas le tems qui avoit immédiatement ſuivi la mort de Leon; mais il y a plus d'apparence que le Pontifical a voulu déſigner par-là, la confuſion & l'allarme où l'accouchement de la Papeſſe avoit jetté toute la Ville de Rome. D'ailleurs il eſt ſurprenant que le Docteur de Launoy ordinairement ſi judicieux, ait

Pag. 333. 334.

ait pû ſe réſoudre à tirer aucune preuve d'une narration auſſi embroüillée & auſſi pleine de contradictions, qu'eſt celle du Schiſme d'Anaſtaſe, dans cette Hiſtoire des Vies des Pontifes, telle que nous l'avons aujourd'hui ; Je dis telle que nous l'avons aujourd'hui, car cette même narration ſe trouve tout autrement faite dans quelques Manuſcrits, où l'on attribuë les premiers mouvemens de ce Schiſme à un certain *Jean Diacre de Latran*, qui *s'étant mis à la tête d'un parti de factieux s'empara du Siége Pontifical par violence*, & en fut *chaſſé avec ignominie*. Après quoi les mêmes Manuſcrits raportent en beaucoup moins de mots, & bien autrement que dans les Exemplaires imprimez, la Faction d'Anaſtaſe, laquelle ils attribuënt aux François; quoi qu'il paroiſſe d'ailleurs que le premier ſoin de Benoît, dès ſon arrivée au Pontificat, fut de gratifier cette Nation, comme on le fera voir quand on parlera des Lettres d'Hincmar, & du Privilege de Corbie.

Mais il n'eſt pas néceſſaire d'avoir recours

Pag. 519.

recours à la contrarieté qui ſe trouve entre les divers Exemplaires du Bibliothécaire ſur le ſujet du Schiſme de l'Antipape Anaſtaſe, il ne faut que jetter les yeux ſur la narration de ce Fait dans l'Exemplaire imprimé, pour invalider toutes les preuves qu'on en pourroit tirer, & pour y trouver un bel échantillon des contradictions & des galimatias que Baronius a lui-même attribuez à cet Ecrivain.

Par exemple les mêmes perſonnes qui d'une commune voix avoient élû Benoît à la Dignité Pontificale, cet Auteur les introduit conſentant tout d'un coup à l'élevation de l'Antipape Anaſtaſe, ſans obſerver dans ce recit aucune régle de vrai-ſemblance.

D'ailleurs en un endroit il parle *de Lothaire & de Louïs* conjointement, comme étans *Empereurs* enſemble, & en un autre il parle des *Auguſtes* au pluriel, mais par tout ailleurs il ne parle que de Louïs comme étant lors ſeul Empereur, ce qui découvre que le nom de Lo-

Pag. 334.
Tom. II.

Lothaire y a été frauduleuſement inſeré, ſuivant la Remarque que j'ai déja faite. Mais comme cet endroit qui regarde le Schiſme d'Anaſtaſe eſt ſi obſcur que le plus habile Grammairien y perdroit ſon Latin, j'aime mieux renvoïer le Lecteur à l'ouvrage même que d'entrer dans tout ce détail, ce qu'on a dit ſuffit pour comprendre l'injuſtice qu'il y auroit à fonder aucun raiſonnement ſur un diſcours ſans conſtruction. En effet (a) l'Avocat Cognard & Deſmarets ont déja remarqué que pour tirer quelque avantage de cette narration d'Anaſtaſe, M. Blondel avoit été obligé d'y ſupléer pluſieurs choſes de ſon Chef.

(a) *Traité de la Pap. p.* 179. 180. *Exam. Queſt. p.* 157.

J'admire, au reſte, la ſurpriſe que témoignent de Launoy & Blondel, de ce que dans cette Hiſtoire du Schiſme d'Anaſtaſe, il ne ſe trouve aucune trace d'une Jeanne : Quelle merveille ! Anaſtaſe écrit la Vie de Benoît, & il ira parler de Jeanne qui n'étot plus, qu'il ne regardoit que comme un Faux Pape, & qu'il auroit voulu effa-

Pag. 335. 336. 337.

effacer de la mémoire des hommes.

Mais, diſent-ils, d'où vient qu'Anaſtaſe attendit ſi long-tems à faire éclater ſon deſſein, & qu'il ne ſe ſaiſit pas d'abord de l'occaſion que lui en fourniſſoit la mort de Leon IV. Aparemment il eut des raiſons qui l'engagerent à ce délai, & il n'eſt pas difficile d'en deviner quelques-unes. La mémoire des Anathémes frapez ſolennellement contre lui, premiérement à Ravenne, puis à Rome par des Decrets de Synodes, & d'un conſentement unanime, étoit encore toute recente, puis que lors que Leon IV. mourut, (*a*) il n'y avoit pas encore vingt mois que la derniére de ces Excommunications avoit été lancée contre lui. Lothaire qui étoit encore plein de vie quand Leon IV. mourut, avoit lui-même confirmé ce jugement porté contre Anaſtaſe, & l'avoit fait ſigner par ſes Evêques. Or cela même montre avec combien peu de vraiſemblance on prétend qu'Anaſtaſe immédiatement après la mort de Leon,

(a) *Luc. Holſten. Collect. Rom. Part. II. Pag.* 337.

Leon, & en préſence de tout le Clergé & du Peuple fut élevé comme d'un plein ſaut du dernier dégré d'ignominie au plus haut degré d'honneur, & cela par le Miniſtére des mêmes Evêques qui avoient ſouſcrit à ſa dépoſition de la part de Lothaire. Il falloit pour le moins qu'Anaſtaſe attendit la mort de Lothaire & de ceux qui avoient eû le plus de part à ſa dépoſition, pour découvrir ſon deſſein, & pour faire agir les reſſorts qu'il préparoit depuis long-tems, à l'exemple de Formoſe, Evêque de Port, qui ne ſe mit ſur les rangs pour le Pontificat, que quelques années après la mort de Jean IX. qui l'avoit dépoüillé de ſa Dignité. En effet les Annales de S. Bertin ne parlent point de cette entrepriſe d'Anaſtaſe comme d'une choſe arrivée ſous l'Empire de Lothaire. Ces mêmes Annales, & l'Auteur des Vies des Pontifes ne diſent pas même que cette dépoſition ſoit arrivée le 29. de Septembre, jour de la mort de Lothaire.

Ces

Pag. 338.

Ces mouvemens d'Anaſtaſe ne peuvent donc ſe raporter qu'au tems de Louïs, lors qu'il étoit ſeul Empereur, & il eſt fort croïable qu'ils n'arriverent qu'en l'an 857. Anaſtaſe aïant couvé quelques années ſon mauvais deſſein. C'eſt ainſi que ce même Anaſtaſe après que Benoît l'eût *dépoüillé de ſes Habits Sacerdotaux* demeura long-tems fort tranquile ſous le Pontificat de ce Pape, auſſi-bien que ſous celui de Nicolas I. n'aïant recommencé à remuer que ſous Adrien II. ſelon le témoignage (*a*) d'Holſtenius apuïé ſur les Actes du Synode tenu à Rome ſous Adrien, & ſur un Monument de la Bibliothéque des Barberins, témoignage plus autentique que la Chronologie de Blondel deſtituée (*b*) de toute autorité, & que celle du Pere Labbe, dont on parlera dans la ſuite.

(a) *Collect. Rom. Part. II. p.* 136.

(b) *In Cenotaph.*

CHA-

Pag. 339.

CHAPITRE VIII.

De la Lettre d'Hincmar.

NOus avons encore à parler de deux Piéces, par leſquelles on prétend anéantir le Pontificat de Jeanne. La premiere eſt une Lettre d'Hincmar Archevêque de (a) Rheims au Pape Nicolas I., laquelle ſe trouve toute entiére dans les Annales de Baronius & dans la Bibliothéque des Peres imprimée à Paris, auſſi-bien que dans les œuvres d'Hincmar de l'Edition de Jean Deſcordes, & de celle de Sirmond. Là cet Archevêque dit qu'en même tems que l'Empereur Lothaire envoïoit ſes Ambaſſadeurs à Rome avec une Lettre au Pape Leon, il envoïa auſſi des Députez de ſa part, avec une Lettre au même Pape, dans laquelle il lui demandoit la confirmation du ſecond Synode de Soiſſons, avec la confirmation des Privileges du Primat & du Diocéſe de Rheims. A quoi il ajoûte que *pendant que les Dépu-*

(a) *Ad ann.* 867. *Tom. XVI. p.* 582.

Pag. 329. 360. 361.

Deputez étoient en chemin ils aprirent la nouvelle de la mort de Leon IV. & qu'étans arrivez à Rome avec leurs Lettres, ils trouverent *Benoît III.* déja ſur le Siége Pontifical, lequel *Benoît envoïa à Hincmar le Privilege* qu'il demandoit. Or, dit-on, il paroît évidemment par ce Fait, qu'il ne peut pas y avoir eû deux ans & cinq mois d'eſpace entre la mort de Leon IV. & l'élection de Benoît III. comme le prétendent ceux qui placent la Papeſſe entre ces deux Pontifes.

L'autre Piece, (*a*) eſt le Privilege de l'Abbaye de Corbie en Picardie, confirmé par une Bulle de Benoît III. au commencement de ſon Pontificat, trois mois après la mort de Leon, *l'an 39. de l'Empire & du Conſulat de Lothaire*, c'eſt à dire, l'an 855. Nous renvoïons l'examen de ce Privilege à nôtre quatriéme Partie.

(a) *Corbeia Vetus.*

Pour ce qui regarde la Lettre d'Hincmar, il faut obſerver d'abord qu'il n'y a pas une Edition de cette Lettre, où l'on ne remarque quelque varieté, ſoit dés le commencement,

Pag. 362. 363.

ment, ſoit dans la ſuite du Diſcours. Celle que le Pere Sirmond a publiée eſt augmentée de la moitié. Il y a même entre les Editions de Jean Deſcordes & de Sirmond, & celle de Baronius une certaine varieté qui pourroit faire ſoupçonner que les Députez de l'Archevêque de Rheims aïant appris en chemin la mort de Leon IV. retournerent ſur leurs pas, & reprirent en ſuite le chemin de Rome avec de nouvelles Lettres, ou, au moins, attendirent ces nouveaux ordres dans le lieu même où ils aprirent la nouvelle du changement arrivé à Rome. Car au lieu que Jean Deſcordes & Sirmond parlant des Lettres que porterent les Ambaſſadeurs à Rome, les apellent *les Lettres ſusdites*, Baronius lit les *Lettres du Frere*, ce qui conſtamment ne réveille pas la même idée que les Lettres *ſuſdites*. Dans l'Edition de Jean Deſcordes qu'a ſuivi le Suplement de la Bibliothéque des Peres, il y a encore d'autres diverſes leçons qu'il ſeroit difficile de faire ſentir en François, mais qui feront voir claire-

clairement à ceux qui voudront ſe donner la peine de confronter ces Editions, ou qu'on n'a pas eû l'Original de cette Lettre, ou qu'elle n'a pas été fidélement copiée.

On eſt ſi accoûtumé à de pareilles infidélitez qu'il ne faut pas s'étonner qu'on ſe tienne un peu ſur ſes gardes dans cette rencontre. Et comme il ne falloit là qu'un mot de retranché ou d'ajoûté pour déplacer entiérement la Papeſſe, n'y a-t-il pas lieu de ſoupçonner qu'on n'a pas été plus religieux dans cette occaſion qu'en beaucoup d'autres? Par exemple, entre ces paroles, *la nouvelle de la mort de Leon arriva* qui finiſſent la periode, & ces autres *étant arrivez à Rome*, n'auroit-on point fait éclipſer quelque choſe qui pouroit nous ſervir d'indice pour l'Hiſtoire de la Papeſſe? En effet il eſt aſſez ſurprenant, qu'Hincmar ne diſe pas un mot dans cette Lettre, ni du changement que la mort de Leon aporta aux affaires de Rome, ni du tems auquel ces Députez y arriverent, ni de l'élection de Benoît qui ſe fit pendant

Pag. 364. 365.

leur voiage, ni de l'expulsion d'Anastase par laquelle le Schisme fut assoupi. Il y a beaucoup d'aparence que tant de changemens firent prendre un autre tour à l'affaire d'Hincmar, & l'obligerent à charger ses Députez de nouveaux ordres, & à récrire d'autres Lettres, d'autant plus que c'étoit à Leon qu'étoient adressées & les *susdites Lettres*, & l'Ambassade de Lothaire, dont les Ambassadeurs ou les Députez aprirent peut-être la mort de Leon avant même qu'être entrez en Italie. Il falloit au moins, sçavoir auparavant quel étoit le caractere du nouveau Pape, & en quelle humeur il se trouveroit sur le sujet des François, & sur le sujet d'Hincmar. Cet Archevêque avoit d'autant plus besoin de prendre bien ses mesures que Leon IV. l'avoit déja *refusé*, & Baronius (*a*) dit même tout ouvertement, après Flodoard & sur Lettres de Nicolas, que ce ne fut que par surprise & d'une maniére *subreptice*, qu'Hincmar obtint de Benoît ce qu'il demandoit. Or n'est-ce pas dire assez claire-

(a) *Ann.* 853. *N.* XIV.

Pag. 365. 369.

clairement qu'il s'adreſſa directement à ce Pape, ce qui ne ſe pût pas faire ſans laiſſer écouler beaucoup de temps, & ſans qu'Hincmar donnât de nouvelles inſtructions à ſes Commiſſaires?

On pourroit alléguer un très-grand nombre d'exemples de ſemblables falſifications dans les Lettres & dans les écrits des Auteurs imprimez, ſi ce n'étoit pas une choſe connuë des Sçavans, mais pour ne point ſortir du ſujet donc il s'agit, qui s'étonnera que les Lettres d'Hincmar ayent été falſifiées puis qu'Hincmar lui-même eſt accuſé d'être très-ſouvent tombé dans cette infidélité? C'eſt ce qu'on peut voir fort amplement dans une Lettre de Nicolas I. aux Evêques qui s'étoient trouvez au II. Concile de Soiſſons; Dans cette Lettre que (*a*) Baronius nous a donnée toute entiére, Nicolas I. taxe Hincmar d'avoir fait un grand nombre *de falſifications* au Privilége qu'il n'avoit obtenu de Benoît que par ſurpriſe. Ainſi comme Hincmar n'épargnoit pas les E-

(a) *Baron. Ann.* 866. *N.* *LVIII. & Tom. VIII. Concil.*

Ecrits même des Papes, il n'eſt pas étonnant qu'on n'ait pas non plus épargné les ſiens.

(a) *Epiſt. CIII. Edit. Maſſon.*

(*a*) Peut-être pourroit on trouver encore un exemple de ces ſortes de ſupercheries. Parmi les Lettres de Loup Servat Abbé de Ferriéres Contemporain d'Hincmar, il y en a une qui porte pour inſcription, *Ad Dominum Apoſtolicum Benedictum III.* nommant expreſſément Benoît III. Mais dans un très-ancien Manuſcrit, ſur lequel Baluze a fait imprimer cette Lettre, il y a ſimplement *ad Dominum Apoſtolicum* ſans aucun nom de Pape. Or cette difference nous donne lieu de ſoupçonner que le Pape auquel la Lettre s'adreſſoit étoit *Jeanne* & qu'on a effacé ſon nom pour mettre celui de Benoît en ſa place. D'autant plus que le contenu de la Lettre convient mieux à Jeanne qu'à Benoît. Il s'agiſſoit d'avoir quelques Auteurs de litterature, comme le Livre de Ciceron *de l'Orateur*, les Inſtitutions de Quintilien, le Terence de Donat, & quelques pieces de S.

Pag. 369. 370.

S. Jerôme. Or comme on n'a jamais parlé de Benoît comme d'un Sçavant, il eſt bien plus vrai-ſemblable que cette Lettre s'adreſſoit à Jeanne qui étoit en réputation de litterature & de ſçavoir.

Autre exemple à peu près de même nature. Il eſt tiré d'une Lettre de Gregoire IV. aux Evêques de France, laquelle *(a)* Baluze a publiée le premier ſous le nom de ce Pape. Cette Lettre découvre la perfidie de Gregoire IV. qui prit le parti de Lothaire contre Louïs le Debonnaire, leſquels il s'étoit voulu mêler d'accommoder. On y voit auſſi la liberté avec laquelle les Evêques de France reprirent la conduite de ce Pape, accompagnant même de menaces le blâme dont ils le chargeoient. Or comme on n'avoit garde à Rome de mettre cette Lettre en cet état parmi les Decretales des Papes, on trouva a propos d'en effacer le nom de Gregoire, l'inſcription, & la concluſion. Maſſon l'a attribuée au célé-

(a) *Opera Agobard. Part. II. p. 53. & ſeq.*

bre

Pag. 371.

bre Agobard Archevêque de Lyon qui avoit auſſi pris le parti de Lothaire contre Louïs le Debonnaire. D'autres l'ont attribuée à des Auteurs Anonymes ; mais l'illuſtre M. de Marca & depuis lui Baluze qui l'a publiée, ont eû aſſez de ſincerité pour la regarder comme une piéce de Gregoire IV.

D'ailleurs il paroît évidemment par la (*a*) Lettre que Benoît écrivit à Hincmar pour la confirmation du Synode de Soiſſons & des Privileges de l'Egliſe de Rheims, que les Députez d'Hincmar étoient chargez de Lettres adreſſantes non à Leon, mais à Benoît, déja tranquille poſſeſſeur du Siége Pontifical. Il paroît auſſi par cette même Lettre, que ce n'étoit pas ſeulement ſous Benoît qu'Hincmar avoit ſollicité cette confirmation à Rome, mais qu'il avoit déja commencé ſes inſtances auprès du Pape Leon, & je ne vois pas pourquoi il auroit deſiſté ſous Jean VIII. pendant que ce prétendu Pape jouïſſoit pai-

(a) *Inter Benedict. Epiſt. I. T. VIII. Concil. Col.* 232. *Sirm. T. III. p.* 107.

paiſiblement de ſon impoſture, pour recommencer en ſuite ſous Benoît III. auquel il s'adreſſa perſonnellement, comme cela paroît par la (a) Lettre de Nicolas I. qu'on a déja citée. Or il n'eſt pas mal aiſé de juger par-là, que les Députez d'Hincmar n'arriverent à Rome ni immédiatement après la mort de Leon, ni avec les Lettres *ſuſdites*, & que par conſéquent on a falſifié la Lettre de cet Archevêque; C'eſt là, ſans doute, la raiſon pourquoi cette Lettre ne dit rien qui marque le temps précis auquel les Députez arriverent. Le Pere Labbe fait une Chronologie à plaiſir, quand il prétend que ce fut *environ* le 7. d'Octobre de l'an 855. *que Benoit écrivit à Hincmar*. Car Benoît n'ayant été conſacré que le 29. de Septembre à cauſe des troubles qui ſurvinrent; comme parle le P. Labbe, (b) il étoit impoſſible qu'Hincmar eût eû avis de cette conſécration, beaucoup moins qu'il eût eû le temps d'écrire au nouveau Pape pour l'in-

(a) *Baron. ad ann.* 866. N. *LVII.*

(b) *Abreg. Chron. Part. IV. au Siécle IX. p. m.* 53.

l'inſtruire de ſon affaire. Car quoi qu'en veüille dire ce Jeſuite, il étoit impoſſible qu'Hincmar eût traité cette affaire avec Benoît immédiatement après ſon élection au Pontificat puis que cette élection fut traverſée & que les troubles dont elle fut ſuivie ne laiſſerent à Benoît aucune liberté d'exercer les fonctions de Souverain Pontife. Auſſi Nicolas I. dans la Lettre ſuſdite témoigne-t-il qu'Hincmar ne s'adreſſa à Benoît qu'après qu'il eût été conſacré; conſécration qui ſelon le Pere Labbe lui-même ne ſe fit que le 29. de Septembre.

Voici encore une autre choſe bien digne de conſideration. C'eſt que l'Empereur Lothaire abdiqua l'Empire & le partagea à ſes fils pour prendre l'habit de Religieux, preſque dans le même temps que les Ambaſſadeurs de Lothaire & les Députez d'Hincmar reçûrent les nouvelles de la mort de Leon IV. Car Mezeray aſſûre que Lothaire ſe démit de l'Empire *quelques mois* avant la fin de Septembre,

Pag. 375.

bre, c'eſt-à-dire, environ le mois de Juillet, au milieu duquel on prétend que Leon mourut, or c'eſt au Lecteur à juger s'il eſt vrai-ſemblable que les Ambaſſadeurs de Lothaire qui étoient chargez des ordres de cet Empereur & d'une Lettre pour Leon, n'ayent pas changé de meſures en apprenant la mort de ce Pape & l'abdication de Lothaire à peu près dans le même temps. Il faut s'aveugler volontairement pour croire que ces Ambaſſadeurs ayant changé de Maître, par cette abdication, & ayant à négotier auprès d'un nouveau Pape, & même d'un Pape à qui les derniers troubles donnoient à peine le temps de reſpirer, ne ſoient pas venus à Rome avec des ordres tout nouveaux. Or s'ils eurent beſoin d'une nouvelle Commiſſion, il n'en faut pas davantage pour prouver qu'en cet endroit, la Lettre d'Hincmar eſt defectueuſe, & qu'elle a été mutilée dans la vûë de faire croire que Benoît avoit ſuccedé immédiatement à Leon.

C'eſt,

Pag. 375. 376.

C'eſt, ſans doute, dans cette même vûë que les Jeſuites de Mayence, & après eux Fabrot, qui ont publié Anaſtaſe, ont ajoûté le terme d'*auſſi-tôt*, qui ne ſe trouve point dans les anciens Manuſcrits, entre leſquels on a déja remarqué qu'il y avoit une très-grande diverſité ſur le commencement du Pontificat de Benoît, les uns le rapportant au mois de Juillet, les autres au mois d'Août, & les autres au mois de Septembre de l'an 855. Mais de Launoy a compris lui-même que Benoît ne pouvoit être monté ſur le Trône Pontifical, qu'en l'an 856. après la mort de Lothaire, & il y a même d'autres Chronologiſtes qui ne rapportent ſon élection qu'à l'an 857. Il paroît de tout ceci que l'unique étude des partiſans du Siége de Rome ayant été d'avancer l'élection de Benoît pour exclurre la Papeſſe, ils ont alteré toutes les piéces ſur leſquelles on pouvoit fonder quelque caractére Chronologique, & ont eux-mêmes bâti une Chronologie à leur mode.

Mais

Mais dira-t-on s'il ſe paſſa deux ans depuis la mort de Leon juſqu'à l'élection de Benoît, entre leſquels on prétend que la Papeſſe occupa le Siége, où demeurerent pendant ce temps-là les Ambaſſadeurs de Lothaire qui êtoient en chemin pour aller à Rome? La réponſe eſt facile. Car on peut aiſément juger ou qu'ils retournerent à Hincmar, & à Louïs qui étoit pour alors Empereur, ou au moins qu'ils attendirent de nouveaux ordres & le temps que leurs Maîtres jugeroient le plus propre pour négocier, ſuivant la Remarque qu'on a déja faite.

D'ailleurs pourquoi ſuppoſer qu'Hincmar ne ſollicita pas ſon affaire auprès de Jean comme il avoit fait auparavant auprès de Leon? Il eſt vrai que cette ſollicitation ne paroît pas par l'Hiſtoire. Mais faut-il s'en étonner? On a effacé de par tout l'odieux nom de Jeanne. On l'a rayé du Catalogue des Pontifes. On a ſup-

pri-

Pag. 377.

primé tous les actes de ce Pontificat, comme on avoit fait auparavant à l'égard des actes du Pontificat de Conſtantin II. & comme on fit depuis à l'égard de ceux du Pontificat de Formoſe. On a affecté de répandre autant d'obſcurité que l'on a pû ſur le Pontificat de Jeanne afin que ce qui s'étoit paſſé ſous elle pût être rapporté au Pontificat de Benoît, comme on l'a déja remarqué plus d'une fois. On peut ajoûter qu'Hincmar qui écrivoit la Lettre dont il s'agit; Après que l'impoſture de Jeanne eût été découverte ne voulut pas fonder ſon Privilege ſur la conceſſion de cette Femme, ſuppoſé qu'il l'ait obtenu. Il eſt naturel de penſer que cet habile Archevêque recommença ſur nouveaux frais ſes ſollicitations auprès de Benoît III. qui termina l'affaire à ſa ſatisfaction.

Il n'y a pourtant aucune néceſſité à ſuppoſer qu'Hincmar ait ſollicité auprès de Jean le Privilege dont il s'agit. Car quand même on avouëroit que l'Archevêque de Rheims

Pag. 378. 379.

Rheims attendit le Pontificat de Benoît pour recommencer ſes inſtances auprès du Siége de Rome, il ne s'enſuivroit pas pour cela que le Siége ait été vaquant pendant tout ce temps-là & que Jeanne ne l'ait pas occupé. Depuis la mort du Pape Leon & de l'Empereur Lothaire, l'Empire & le Royaume de France ſe trouverent accablez d'affaires qui les occupoient uniquement. Ce fut dans ce tems-là que l'Empereur Louïs II. ſe plaignit à ſes Oncles Louïs le Germanique & Charles le Chauve de ce qu'on avoit trop rétreci les limites de l'Empire. D'ailleurs le Royaume de France étoit alors cruellement déchiré par pluſieurs factions, par les conſpirations que l'on faiſoit contre la perſonne de Charles le Chauve, & par les courſes & les irruptions des Bretons & des Normans. Louïs le Germanique s'étoit emparé de la Normandie, Charles de ſon côté avoit amaſſé une groſſe armée pour l'en chaſſer, mais il fut abandonné des ſiens. Marianus & les au-

tres Hiſtoriens dépoſent que tout cela ſe fit pendant le Pontificat de la Papeſſe Jeanne. Or on voit bien qu'Hincmar n'avoit garde de choiſir un tems où le Roïaume de France & en particulier le Diocéſe d'Hincmar etoient ſi troublez, pour ſolliciter ſon affaire, & qu'il faloit néceſſairement qu'il attendît une meilleure occaſion, laquelle lui fut offerte ſous le Pontificat de Benoît.

Au reſte ce que dit le Pape Nicolas I. dans ſa Lettre au Synode de Soiſſons que ce Pape écrivit à Hincmar dés le commencement de ſon Pontificat, n'eſt pas auſſi certain qu'on pourroit ſe l'imaginer, puis que la Lettre de Benoît qui ſe trouve dans la Collection des Conciles du Pere Labbe n'a aucune datte ni rien qui marque expreſſément le tems auquel elle a été écrite. Et en effet le (a) Docteur de Launoy a jugé que la Lettre de Benoît à Hincmar dont ce Prélat fait mention dans ſa Lettre au Pape Nicolas I. ne fut écrite que long-

(a) *Part. III. Ep. ad Thom. Rulland. p.* 186.

Pag. 379. 380.

long-tems après la mort de Leon, c'eſt à dire, pour le moins vers la fin de l'an 856. auquel le même de Launoy rapporte le commencement du Pontificat de Benoît; Auſſi ce Docteur qui pretend après Anaſtaſe & après les Annales de S. Bertin que Benoit III. ſuccéda immédiatement à Leon IV. ne ſe fonde-t-il pas ſur les paroles de la Lettre d'Hincmar pour prouver ce Fait, parce que cet endroit de la Lettre a été viſiblement corrompu; C'eſt là un argument des Jeſuites, le Pere Labbe qui en fait ſon cheval de bataille nous aſſûre *qu'il l'a appris de la propre bouche de Sirmond, long-tems avant que Blondel eût écrit ſur la queſtion de la Papeſſe*, comme s'il vouloit ravir à Blondel la gloire de cette belle découverte.

Voici le reſultat de tout ce qu'on a dit ſur le ſujet de la Lettre d'Hincmar. I. Les diverſes Editions de cette Lettre ſont ſi differentes entre elles dans cet endroit, qu'on n'y peut aſſeoir aucun fondement ſolide. II. D'autres raiſons tirées

de l'Hiſtoire rendent cette Lettre ſuſpecte de mutilation. III. Il n'eſt pas vrai-ſemblable que les Ambaſſadeurs aiant appris la mort de Leon & la retraite de Lothaire, n'aient attendu de nouveaux ordres & pris de nouvelles meſures. Or il falloit du tems pour cela. IV. Il paroît en effet par la Lettre de Benoît à Hincmar, que ce dernier s'étoit adreſſé à Benoît directement, & non ſeulement dans la perſonne de Leon ſon Prédeceſſeur, comme le ſuppoſe l'objection. V. Rien n'empêche qu'on ne croie qu'Hincmar ſollicita auſſi ſon Privilege auprès de Jeanne, ſollicitation dont l'Hiſtoire ne laiſſe aucune trace parce que le Pontificat de Jeanne n'eſt pas conté. VI. Quand même Hincmar n'auroit pas ſollicité ce Privilege auprès de Jeanne, il ne faudroit pas s'en étonner, parce que les troubles de la France apelloient cet Archevêque à d'autres ſoins & lui fermoient les voïes de réüſſir dans ſon affaire. VII. Enfin le ſilence de la Lettre d'Hincmar ſur

l'eſpace

l'eſpace qu'il y a eu entre la mort de Leon IV. & l'élection de Benoît, auſſi bien que ſur ce que les Ambaſſadeurs de Lothaire firent pendant cet eſpace, ne fournit qu'un argument négatif dont on a déja fait voir l'invalidité dans la queſtion dont il s'agit.

Fin de la troiſiéme Partie.

HISTOIRE
DE LA
PAPESSE JEANNE.

IV. PARTIE.

Examen des matiéres Chronologiques.

CHAPITRE I.

Objection tirée de la Chronologie, avec une Réponſe générale à cette Objection.

NOus voici, enfin, parvenus au grand Argument de M. Blondel & du P. Labbe. Il eſt tiré de la Chronologie des Papes

pes qui ont vécu dans le Siécle IX. au milieu duquel on place la Papeſſe Jeanne. M. Blondel n'a preſque point emploïé d'autre preuve; Et le P. Labbe l'a trouve ſi forte, qu'il n'a pas fait difficulté de donner le nom de (*a*) DEMONSTRATION SANS REPLIQUE, aux Remarques Chronologiques qu'il a faites ſur ce ſujet. Ces deux célébres Adverſaires de la Papeſſe, ont ceci de commun, que pour rendre leur ſentiment plus probable, & les preuves dont ils ſe ſervent plus plauſibles, ils ont dreſſé des *Tables Chronologiques*, dans leſquelles ils ont tâché d'accommoder au calcul d'Onuphre, les hypothéſes d'Anaſtaſe, de Guillaume le Bibliothécaire, de la Chronique de S. Bertin, & d'un Ouvrage attribué à Luitprand : Et il faut avouër que ſi l'on s'en tient à ces Tables, bien loin qu'on puiſſe trouver un eſpace de 2. *ans* 5. *mois*, 4. *jours*, pendant leſquels Jeanne ait occupé le Siége de Rome, comme Marianus l'a prétendu ; on ne trouvera pas ſeulement *un mois* de

(a) *Demonſtratio Chronica ineluct. abilis.*

Pag. 407. 408.

de vuide, non pas même, peut-être, *un Jour*. C'eſt par là qu'ils ont eſperé d'impoſer plus facilement aux Lecteurs. Lors qu'il faut interrompre, à tout moment, ſa lecture pour verifier quelque calcul, il ſe trouve fort peu de Lecteurs qui ſoient capables de ſe donner cette peine, & on s'en raporte, pour l'ordinaire, à celui qui l'a priſe le premier. M. Blondel lui-même, & le Pere Labbe ont fait ici comme les autres. Car dans ce qui regarde les années des Papes, ils s'en ſont raportez au calcul d'Onuphre de qui les Adverſaires de la Papeſſe tirent leurs principaux argumens. En effet, (*a*) Onuphre avoit aſſûré dans ſes Notes ſur Platine, que *depuis l'An* (*b*) *DCCLXXII. auquel Adrien I. fut fait Pape, juſqu'à l'An DCCCLXXXII. auquel Jean VIII. mourut, il ne ſe trouve pas même un mois de vuide, bien loin qu'on y puiſſe trouver deux ans, pour y placer quelque autre Pape; ſur tout ſi l'on a égard à la ſuite des tems & des années qu'il a*, dit-il, *très-éxactement établie ſur Anaſtaſe*,

(a) *Ad Joh. VIII.*

(b) C'eſt ainſi qu'il faut lire, au lieu de DCCXXII. DCCCXXII. qu'on voit dans quelques Editions.

Pag. 527.

ſtaſe, & ſur les Inſcriptions, les Patentes, & les autres Monumens de ce Siécle-là. Il eſt difficile de ne pas ſe laiſſer ſurprendre à cet air déciſif dont Onuphre nous donne ſon calcul, quoi qu'il ſoit le premier qui ait ainſi arrangé les années des Papes? Et c'eſt, ſans doute, cette maniere déciſive qui a entraîné M. Blondel & le P. Labbe. Mais on peut répondre en général, que ces trois Auteurs ſont contraires à eux-mêmes, en plus d'un endroit; qu'ils s'éloignent ſouvent des Chroniques les plus aprouvées; qu'ils ſe ſervent comme ils le trouvent à propos, d'un Anaſtaſe déja corrompu dans les nombres des mois & des années, & que tous ces Actes qu'Onuphre ſe vante d'avoir tiré des Archives du Vatican, n'en ſont pas plus dignes de foi, pour ne rien dire davantage.

I. Cette derniére particularité mérite d'être conſiderée. (a) *On trouve dans la* Bibliothéque du Vatican, comme dans toutes les autres, quantité *de livres ſupoſez*, & divers autres *dont le texte eſt corrompu.*

(a) *Cop Dialoge IV. c. 19. p. 405.*

Pag. 409. 526.

pu. C'eſt ainſi que parle Alain Cop, ou plûtôt Nicolas Harpsfeld, au ſujet des Livres de Charlemagne tirez *de la Bibliothéque du Vatican.* Le Cardinal Baronius fait un ſemblable aveu, à l'occaſion d'une Piece tirée de la même Bibliothéque, & attribuée à Jean & à Pierre tous deux Diacres de l'Egliſe de Rome. C'eſt une Piece fort ancienne, & il s'agit du prétendu Miracle d'un Pape, qui ſe trouve inſeré dans le *Recueil des Dialogues* de Gregoire le Grand, ſoigneuſement conſervé dans la Bibliothéque des Papes. Cependant voici de quelle maniére Baronius en parle. (a) *Il ne faut pas avoir moins d'horreur pour ce que l'on allégue ſous le nom de Jean & de Pierre Diacres de S. Gregoire. Il eſt vrai que ces choſes ont été tirées des Livres du Vatican, & qu'à cauſe de cela les bonnes gens s'imaginent qu'ils doivent les recevoir comme des Oracles divins. Mais ne ſçait-on pas que toutes les Bibliothéques nombreuſes ſont ſemblables à un filet jetté dans la mer, lequel ramaſſe toute ſorte de poiſſons?* &c. Spon-

(a) *Baron. ad An.* 604. *N.* 50.

Pag. 527.

Spondanus Abbréviateur de nôtre Annaliſte, n'épargne pas plus que lui, la Bibliothéque du Vatican. (*a*) Car bien qu'il reconnoiſſe que cette Piéce en a été tirée, il ne fait pas difficulté de dire que le prétendu Miracle dont parle Baronius, eſt une Addition nouvelle qu'on y a faite, & qui ſe détruit elle-même par les contradictions dont elle eſt pleine. M. de Launoi fait le même jugement en parlant d'une autre Piéce: (*b*) *Le Manuſcrit*, dit-il, *qui contient la vie de Stochius, ſoit qu'il ait été mis dans la Bibliothéque du Vatican, par un Carme, ou par quelque autre perſonne, n'en eſt pas, pour cela, plus digne de foi. Les Manuſcrits doivent être eſtimez par eux-mémes, & non pas par les Bibliothéques où on les garde.* Et peu de tems après, M. de Salo, Conſeiller au Parlement de Paris, fit une ſemblable Remarque, au ſujet de l'*Hiſtoire du Concile de Trente*, écrite par le Cardinal Palavicini. (*c*) *La ſeconde choſe*, dit-il, *qu'on trouve à redire dans l'Hiſtoire du Cardinal Palavicini, eſt qu'il fonde toute*

(a) *Spond.*

(b) *Laun. de viſo Simonis Stochii, pag. 35. Par. 1663.*

(c) *XII. Journal des Sçavans, de 1665. Art. 1.*

toute la preuve de ſon Hiſtoire ſur diverſes Lettres & Mémoires Manuſcrits tirez principalement de la Bibliothéque Vaticane. Ce n'eſt pas qu'on veüille s'inſcrire en faux contre ces ſortes de piéces. Mais enfin ce ne ſont qu'écritures privées, & à la foi deſquelles on n'eſt pas obligé de déferer, juſques à ce qu'on les ait renduës publiques, afin qu'on les puiſſe examiner & en reconnoître la verité.

II. De quelque ſource qu'aient été tirées les Preuves que l'on allégue, & quelque bien lié que ſoit le conte que l'on fait des années qu'ont ſiégé les Papes; il eſt ſi peu vrai que ces preuves ſoient démonſtratives, que M. Blondel a ingénûment avoüé, en plus d'un endroit, qu'il étoit aiſé de les *éluder*. Par exemple; il répond lui-même aux témoignages du Pape Nicolas, d'Adon de Vienne, d'Hincmar, &c. en reconnoiſſant (*a*) qu'*il n'y a aucun inconvenient à dire, que Léon étant mort, Jeanne fut premiérement élûë, & après elle Benoît; mais que les nombres* qui marquoient les années des Papes, *ont été, par tout*, chan-

(a) *XII. Journal des Sçavans, de 1665. Art. I.*

Pag. 410. 409. *fin.*

changez ou *corrompus par des Copiſtes dévoüez au Clergé de Rome.* Dans le même endroit, il refute l'objection par laquelle Allatius vouloit prouver qu'il n'y avoit point de place pour la Papeſſe, à cauſe qu'un Auteur Grec Anonyme *ne compte qu'onze ans depuis la premiere année de Leon* Prédéceſſeur de Benoît III. *juſqu'à la premiere de Nicolas*, Succeſſeur du même Benoît. *Je ne voi pas*, dit Blondel, *quel embarras ce raiſonnement peut cauſer à ceux qui croient que ces onze années doivent être partagées entre Leon, Jeanne & Benoît. Car ſi l'on ſe contente de donner huit ans à Leon, comme fait Marianus; ſi l'on dit, avec l'Abbé d'Urſperg, que Benoit mourut la même année qu'il fut élû; & ſi l'on ſoûtient, avec Krantzius, que Jeanne mourut avant qu'elle eut achevé la ſeconde année de ſon Pontificat; n'eſt-il pas vrai que l'on renfermera les Pontificats de Leon, de Jeanne, & de Benoît, dans ces onze années?* Immediatement après, il preſſe encore plus vivement Allatius, en faiſant dire aux *Partiſans de* p. 34. 35.

Marianus, comme il les appelle, c'eſt-à-dire, à ceux qui tiennent pour l'Hiſtoire de la Papeſſe, que *les anciens aïant eu honte de conſerver la mémoire de cette infame Proſtituée, avoient rempli ce vuide, en allongeant, à leur gré, les Pontificats de Leon & de Benoît. Eſt-il donc néceſſaire*, ajoute-t-il, *que pour avoir commis quelque erreur, en déterminant la durée d'une choſe, que l'on croit être veritablement arrivée, on ſoit cenſé convaincu, par là, d'avoir débité un menſonge?*

Cette penſée eſt fort raiſonnable; Et ſi M. Blondel s'en fut ſouvenu, il ne ſe ſeroit pas aheurté, autant qu'il a fait, à montrer les varietez, ou, ſi l'on veut, les fautes de Marianus, de Sigebert, & des autres Auteurs qui ont parlé de la Papeſſe.

(a) Bellarmin avoit déja remarqué, que quoi qu'on *doute du tems* auquel S. Pierre vint à Rome, ou des Papes qui lui ont ſuccedé, il ne s'enſuit pas qu'*on doive douter de la choſe, parce qu'il arrive ſouvent qu'on eſt aſſûré de la choſe, quoique l'on ſoit incertain de la maniere, ou de la circon-*

(a) *Bellarm. de Rom. Pont. Lib. II. cap. 5.*

conſtance du tems. C'eſt de quoi ce Cardinal raporte pluſieurs Exemples que l'on peut voir dans ſon Traité *du Pontife Romain*. Mais, ſur-tout, M. Blondel fait dire une choſe très-véritable aux *Partiſans de Marianns*, c'eſt que ceux qui ont rétranché la Papeſſe de leurs Catalogues, ont allongé les Pontificats de Leon & de Benoît, comme ils l'ont trouvé à propos, ainſi que cela a été déja remarqué ailleurs. On doit ſeulement ajoûter que ces Auteurs n'aïant pas agi de concert ſur ce ſujet, il y en a qui ont fait part des deux années de la Papeſſe, à Sergius & à Nicolas; d'autres à un plus grand nombre de Papes; Et c'eſt principalement de là que vient la grande diverſité qui ſe trouve entre les Hiſtoriens, touchant la durée des Papes du Siécle IX. comme nous le verrons ci-après.

III. La diverſité dont je viens de parler, eſt tellement repanduë partout, que M. Blondel & le P. Labbe, dans leurs Tables Chronologiques, ont non-ſeulement abandonné Marianus, en pluſieurs rencontres,

p. 85. 412. 413.

mais auſſi Anaſtaſe, Reginon, Luitprand, le Comte Herman, Sigebert, Albert de Stade, les Annales de Fulde, celles de S. Bertin & pluſieurs autres Chronologiſtes conſidérables. Avec cette difference néanmoins, que le P. Labbe a toûjours diſſimulé cette varieté de Chronologiſtes ; Au lieu que M. Blondel a eu aſſez de bonne foi pour la remarquer très-ſouvent, & même pour la cenſurer. Ce n'eſt pas tout : Onuphre, Blondel & le P. Labbe, quoi qu'aïans un même deſſein, qui eſt d'exclure la Papeſſe, ne ſont pas toûjours d'accord, ni entr'eux, ni avec leur Anaſtaſe, ou les Annales de S. Bertin, de qui ils empruntent le plus de preuves, *Blondel*, par exemple, *prétend après les Annales de S. Bertin*, (a) *que l'Empereur Lothaire prit l'habit de Moine* dans l'Abbaïe de Prom, *le 22. de Septembre* : Mais le P. Labbe ſoutient que *cette prétention n'eſt pas bien certaine*. Le même P. Labbe, au ſujet du Synode de Soiſſons, oppoſe les Annales de S. Bertin, au P. Sirmond. Et l'on verra, dans la ſuite,

(a) *Labb. Jeb. Pap. Cenotaph. An. 855. Ibid ad An. 863.*

te, tant d'exemples de cette nature, qu'il eſt inutile d'en dire davantage en cet endroit. Entrons plus avant dans l'examen de l'objection qui eſt fondée ſur la Chronologie des Papes.

CHAPITRE II.

Incertitude de la Chronologie des Papes, en géneral.

AVoir la maniere ſcrupuleuſe dont ceux qui écrivent les Vies des Papes, ou qui en font des Catalogues, marquent non-ſeulement les années, mais auſſi les mois & les jours que les Papes ont occupé le Siege de Rome, auſſi bien que les jours pendant leſquels le Siege a été vaquant, on croiroit qu'il n'y a rien de ſi aſſûré que la Chronologie des Papes. Celles des Rois de Perſe, de Grece, & de Rome n'en approche pas: Et ſi, parmi les Hiſtoriens des premiers Empereurs, il s'en trouve qui ſoient entrez quelque fois dans un ſemblable détail, il eſt certain

 qu'ils

p. 414.

qu'ils ne l'ont pas toûjours fait, & que la plûpart de ceux qui les ont ſuivis, n'ont pas eû cette exactitude. Au lieu qu'on ne voit preſque point de Catalogue des Papes, qui ne marque, comme j'ai dit, les années, les mois & les jours, que chaque Pape a occupé le Siege, & ceux pendant leſquels ce même Siege a demeuré vuide. Avec cela, je ne fais pas difficulté d'avancer qu'en général, & preſque par-tout, la Chronologie des Papes eſt l'incertitude même, depuis S. Pierre, où cette Chronologie commence, juſqu'au VIII. ou IX. Siecle, c'eſt-à-dire juſqu'au tems d'Adrien II. & de Jean VIII. où finiſſent les Tables de M. Blondel & du P. Labbe.

C'eſt de quoi le P. Pagi peut nous inſtruire mieux que perſonne, lui qui a travaillé le dernier ſur cette matiere, & qui s'eſt uniquement attaché à découvrir les parachroniſmes ou les mécontes de ceux de ſa Communion qui l'avoient précedé. Voici ce qu'il dit l'An LXVII. de ſa Critique de Baronius. *J'avouë que*

p. 415.

que je me ſuis trouvé embaraſſé plus d'une fois, & qu'après un long & pénible travail, il m'a été impoſſible de découvrir le commencement & la fin de pluſieurs Papes. Et plus bas: *Il paroit par là, combien il eſt difficile de rétablir la Chronologie des Papes, corrompuë en pluſieurs endroits.* Il dit dans le même lieu, qu'Henſchenius & Papebrock, qui ont travaillé ſur la Chronologie des Papes, *n'ont pas pris garde qu'il s'eſt preſque toûjours gliſſé quelque faute dans les nombres des années, des mois, & des jours, que la Chronique de Damaſe attribuë à chaque Pape.* Un peu après: *Les nombres qui ſe rencontrent dans les Catalogues des Papes, ſont très-incertains, & ſouvent peu d'accord enſemble: & Baronius a déja obſervé qu'il ne faut pas beaucoup ſe fier au tems de la Vacance du Siege, qui eſt marqué tant dans une Chronique des anciens Papes, augmentée, que dans l'Anaſtaſe dont on a parlé. Car ces Catalogues ſont pleins de fautes qui s'y ſont gliſſées par la négligence des Libraires & des Copiſtes;*

Ant. Pagi, Crit. Annal. Baron An. 67. N. 5. p. 56.

Ibid. N. 20.

Ibid. N. 17.

N. 21.

p. 416.

& ils ont d'ailleurs été compoſez par leurs Auteurs, avec fort peu d'exactitude. Ces fautes ſe rencontrent, ſurtout, dans le tems qui eſt aſſigné à la vacance du Siege, après la mort de chaque Pape. Le même parle encore de cette ſorte ſur l'an CXXX. *On doit bien remarquer en cet endroit, qu'avant le tems d'Alexandre, on ne peut ſçavoir en quel jour, ou en quel mois,* les Papes *ont commencé. . . . Que les jours de l'élection & de la mort de pluſieurs Succeſſeurs d'Alexandre, ne ſont pas plus aſſûrez, parce qu'on ignore le tems de la vacance du Siege.* Il eſt vrai qu'*on le trouve marqué dans le Pontifical* de Damaſe, *& dans la Chronique des anciens Papes, augmentée : Mais outre que ces Auteurs ne s'accordent pas, ils ont tiré ce tems de vacance, chacun de leurs propres principes, plûtôt que de quelques Monumens aſſûrez.*

Sect. II. N. 3. p. 32.

Mabill. Anal. T. III. p. 426. ſeqq. Pariſ. 1682.

Le P. Mabillon a publié, l'An 1682. deux vieux Catalogues des Papes *extrêmement differens entre eux, pour les nombres, & tous deux fort differens des vulgaires*, comme Mabil-

billon lui-même l'avouë : Et quelques années auparavant, M. de Schelſtrate ayant donné au public un Catalogue Chronologique des Papes, précedé d'une Diſſertation, avoit reconnu cette difference, d'une maniere encore plus expreſſe. *Je prévoi*, dit-il, *qu'ayant rapporté divers ſentimens touchant les premiers Papes, quelques-uns ſe plaindront de ce qu'on ne peut y rien trouver d'aſſûré pour la Chronologie. Mais on ne doit pas trouver mauvais que nous rapportions divers ſentimens, lorſqu'il n'y en a aucun qui ſoit certain.*

La verité eſt qu'il n'y a rien de certain ſur cette matiére ; Et pour en être pleinement convaincu, il ne faut que comparer enſemble les Vies attribuées à Damaſe ou à Anaſtaſe, les Chroniques ou les Annales de ce Siecle-là, & une foule de modernes qui ont tâché de rétablir cette partie de la Chronologie ; On n'a qu'à confronter entre eux tous les Catalogues des Papes, ſoit ceux qui ont été déja imprimez, ſoit ceux qui ſont encore en Manuſcrit dans les

Onuphre, Antoine, Auguſtin, Latinius, Pontacus, Carranza, Genebrard, Baronius, Bellarmin, Binius, Sirmond,

I 5 prin-

p. 414. 417.

Boucher, Petau, Henſchenius, Papebrock, Bolland, Holſtenius, Labbe, Schelſtrate, Pagi, &c.

principales Bibliotheques, par exemple dans celle de Leyde qui en contient un aſſez bon nombre de fort anciens, & en particulier un du Pontifical de Damaſe écrit du tems de Charlemagne ſur du parchemin, & qui a été autrefois de la Bibliotheque de Voſſius ; On ne trouvera qu'embarras, difficultez, contradictions & incertitudes ; ſoit qu'on regarde le commencement & la fin de chaque Pape, ſoit qu'on conſidere la durée de leur Pontificat, & le tems de la vacance du Siege ; ſoit qu'on examine leur liaiſon avec les années des Conſuls, des Empereurs, de l'Ere Chrétienne, des Indictions, & des autres Caracteres Chronologiques. On y trouvera des Papes placez fort differemment, des Papes ômis par quelques-uns, des Papes ſuppoſez par les autres ; On trouvera, enfin, entre ces Auteurs, ou entre ces Exemplaires, une diverſité ſi étrange, qu'on ne pourra s'empêcher d'être ſurpris que des gens d'ailleurs habiles ayent pû appeller du nom de *Démonſtration*, un argument

p. 148. 434.

ment auquel à peine peut-on donner quelque air de probabilité & de vrai-ſemblance,

C'eſt pour venir plus facilement à bout de leur deſſein, que M. Blondel, le P. Labbe, & tous ceux qui ont combattu l'Hiſtoire de la Papeſſe, ont preſque toûjours ſuppoſé le calcul d'Onuphre, comme inconteſtable : Et c'eſt pour faire voir la vanité de cette prétention, que nous allons donner, dans les deux Chapitres ſuivans, deux Echantillons de la Chronologie des Papes, par leſquels le Lecteur pourra reconnoître qu'Onuphre, ſur qui l'on s'appuye principalement, eſt ſouvent contraire à ſoi-même, & qu'il eſt preſque toûjours oppoſé aux plus anciens & aux plus célebres Chronologiſtes. Le premier de ces échantillons regardera les Papes qui ont vécu durant cent ans, ou environ, après S. Pierre, où commencent la plûpart des Catalogues des Papes. Le ſecond regardera les Papes du IX. Siecle, depuis le commencement, juſques un peu après la

p. 418. 419.

la Papeſſe : Et par l'un & par l'autre, on verra premierement qu'il n'y a rien de certain dans la Chronologie des Papes; ſecondement que c'eſt ſans ſujet qu'on prétend prouver par cette même Chronologie, qu'il n'y a point eu de Papeſſe entre Leon IV. & Benoît III.

CHAPITRE III.

Incertitude de la Chronologie des premiers Papes, pendant un Siécle.

JE ne touche point à cette Queſtion célebre, *ſi S. Pierre a été à Rome.* Outre les autres raiſons qui peuvent en faire douter, il eſt certain que dans quelques Catalogues des Papes, même parmi les Latins, S. Pierre ne ſe trouve pas nommé. Mais ſuppoſant qu'il a été veritablement à Rome & qu'il a exercé la charge de premier Evêque, je ſoûtiens qu'il n'y a rien d'aſſûré dans la Chronologie de ſon Epiſcopat, faux ou veri-

p. 423.

veritable, non plus que dans celle de ſes premiers Succeſſeurs. C'eſt ce que nous allons faire voir.

S. PIERRE.

L'Egliſe Romaine célebre au 18 *de Janvier*, la Fête de la *Chaire de S. Pierre à Rome*, comme ſi en un ſemblable jour S. Pierre étoit arrivé à Rome, ou qu'il y eût commencé les fonctions de ſon Epiſcopat. Cependant on ne ſçait pas même l'année où cela eſt arrivé, bien loin qu'on puiſſe en déterminer le mois ou le jour.

Carranza commence à conter le Pontificat de S. Pierre, dès l'An XXXIII. de Jeſus-Chriſt, qui eſt l'Année de ſon Aſcenſion. Mais les autres Ecrivains le commencent, avec plus de vrai-ſemblance, au tems que *S. Pierre vint à Rome*, ce qui fut (*a*) *ſous l'Empire de Claudius*, ſuivant le ſentiment commun. Euſebe, qui en eſt le premier Auteur, (*b*) fixe cette venuë à *l'An 2. de Clau-*

(a) *Euſeb. Hiſt. Eccleſ. Lib. II. c. 14.*

(b) *Euſeb. in Chron.*

p. 424.

Claudius, qu'il appelle *l'An* 44. *de Jeſus-Chriſt*, c'eſt-à-dire, l'An XLII. de l'Ere vulgaire, par un méconte de 2. années, fort ordinaire aux Anciens, auſſi bien qu'à quelques Modernes, & entr'autres au Cardinal Baronius, à cauſe qu'ils commencerent les Années de Jeſus-Chriſt 2. ans plûtôt que l'Ere vulgaire établie parmi les Chrétiens. Le (*a*) P. Petau attache cette même venuë, avec Euſebe, *à l'An 2. de Claudius*; mais il met *le commencement de ſa Chaire*, ou de ſon Epiſcopat, *à l'An 3. de Claudius, qui eſt le XLIII. de Jeſus-Chriſt* ſuivant l'Ere vulgaire. Conrad de Lichtenau Abbé d'Urſperg, aſſûre que (*b*) *preſque tous ceux qui ont écrit la Chronologie ſainte, témoignent que S. Pierre vint à Rome l'an 4. de Claudius*, ce qui convient à l'An XLIV. de Jeſus-Chriſt, que Conrad appelle *l'An* 46. enſuite du méconte de 2. années dont nous venons de parler. Cependant le P. Pagi, fort éloigné des précedens, joint la venuë de S Pierre à Rome, avec l'An LIV. de Jeſus-Chriſt, qui eſt le

(a) *Petav. Ration. temp. Part. I. Lib. V. c. 3.*

(b) *Urſp. p. m. 58.*

le 1. *de Neron*: Et il eſt vrai que (*a*) Lactance dit que *S. Pierre vint à Rome ſous le Regne de Neron*, en quoi il a été ſuivi par Mr. (*b*) Baluze parmi les Modernes, & par le Pontifical de Damaſe parmi les Anciens. Voilà déja un exemple conſiderable de la varieté qui ſe trouve entre les Chronologiſtes ſur l'Hiſtoire des Papes. Pourſuivons.

(a) *Lact. de Mort. Perſec. N.* 2.

(b) *Baluz. in Not. citante Sparch-Oxon.*

	Ans, mois, jours.
S. Pierre étant venu à Rome, y tint ſon Siege Epiſcopal, ſelon le P. (*c*) Pagi, ſeulement	11. 0. 0.
Mais un Catalogue tiré du Monaſtere de Corbie, que le (*d*) P. Mabillon a publié comme ayant été *écrit du tems du Pape Vigile*, au milieu du VI. Siecle, fait durer ſon Epiſcopat	20. 2. 3.
Ciaconius, & quelques autres.	24. 3. 12.

(c) *Pagi ad Ann. 64. N.* 1.

(d) *Analect. T. III.*

Onu-

p. 423. 424. 425.

Onuphre dans ſes Notes ſur Platine, de même qu'Arnaud Pontacus, & Genebrard. 24. 5. 12.

(a) *Pagi Crit. An.* 67. Baronius (*a*) *qui avoit pris ſon ſentiment d'Onuphre*, comme dit le P. Pagi, Platine, Bellarmin, & le P. Labbe. 25. 0. 0.

Un Catalogue du IV. Siécle publié par Gilles Boucher, un autre par M. de Schelſtrate, & le Pontifical de Damaſe 25. 1. 9.

Un Catalogue du Siécle VI. de M. de Schelſtrate; Un autre qui eſt devant le MS. de Damaſe qui a appartenu à Voſſius; & Carranza qui conte depuis l'An 33. de Jeſus-Chriſt. 25. 2. 3.

On peut voir pluſieurs autres differences marquées par M. de Schelſtrate, dans ſon Catalogue des Papes.

Comme l'Egliſe Romaine a un jour préfix pour la Fête de la *Chaire*

Chaire de S. Pierre à Rome, auſſi en a-t-elle un pour le Martyre de cet Apôtre, qu'elle célébre le 29 *de Juin*. Les premiers Chrétiens écrivoient ſoigneuſement ces ſortes de jours. Avec cela on n'en connoit pas mieux l'année où S. Pierre fut martyrizé. Carranza fait finir le Pontificat de S. Pierre à l'An LVIII. Le P. Henſchenius, & le P. Pagi, à l'An LXV., qui étoit *le* 12. *de Neron*, comme le marque St. Epiphane. La plûpart le mettent à l'An LXVII., qui eſt *le* 13. *de Neron finiſſant*, comme dit le P. Petau, quoi que Baronius l'appelle l'An 69. de Jeſus-Chriſt par la raiſon qu'on a déja alleguée. Pluſieurs ſemblent rapporter ce Martyre à l'Année ſuivante, qui eſt la LXVIII. de Jeſus-Chriſt, en le rapportant à l'Année 14. de *Neron*, comme font Euſebe, S. Jerôme, Martin le Polonois, l'Abbé d'Urſperg, & la Chronique de Nuremberg; ce qui ne peut être défendu que de l'une de ces deux maniéres; ou en faiſant con-

Epiph. har. 27. *quæ eſt Carpocr. p. m.* 107.

Petav. ut ſup.

Euſeb. in Chron. Hier. de Script. Eccleſ. cap. 1.

courir l'an 14. de Neron, avec l'An 67. de Jeſus-Chriſt, vers la fin duquel l'An 14. de Neron commença, ſçavoir le 13. d'Octobre, ou en renonçant à la Tradition de l'Egliſe Romaine touchant le jour du Martyre de S. Pierre. Car ſi l'on parle exactement, ou ſi l'on fait concourir l'An 14 de Neron avec l'An 68. de Jeſus-Chriſt, comme fait Onuphre, *il eſt impoſſible que le Martyre de S. Pierre ſoit arrivé le 29. de Juin*, qui eſt le jour *auquel l'Egliſe* Romaine en *célébre* la memoire, *à cauſe que Neron étoit mort le 10. de Juin* précédent, ſelon la Remarque de Bellarmin. Voilà la certitude de la Chronologie d'Onuphre ſur laquelle on fait tant de fond.

Bellarm. de Script. Eccl. in Tab. Chron.

Après *S. Pierre*, la plûpart des Ecrivains mettent quatre Papes devant *Evariſte*. Il y en a pluſieurs néanmoins qui n'en content que trois. Mais ni les uns, ni les autres ne ſont d'accord du rang que l'on doit donner à ces Papes.

Tert. de Præſcrip. cap. 32.

I. CLEMENT ſe promene, pour ainſi dire, par toutes les pla-

places, ſans en trouver une fixe. Tertullien *rapporte l'Origine des Evêques de Rome à Clement établi par S. Pierre, de la même maniére* qu'il rapporte l'origine de celle de *Smyrne à Polycarpe établi par S. Jean*, duquel il fut Succeſſeur immédiat. S. Jerôme aſſûre que *la plûpart des Latins croient que Clement fut le ſecond après S. Pierre*, c'eſt-à-dire, immédiatement après lui; car c'eſt très-certainement ſa penſée: Et Conrad Abbé d'Urſperg, dit que *quelques-uns l'ont appellé le premier Pape*, & il cite *le livre de la paſſion du Pape Alexandre*, dans lequel *Clement eſt mis le premier après Saint Pierre, c'eſt-à-dire le ſecond en contant S. Pierre.*

Hier. Catal. Script. Eccl. cap. 15. Urſp. p. m. 59. f. 60. m.

Cependant il y en a pluſieurs qui comptent *Clement* pour le ſecond Succeſſeur de S. Pierre. C'eſt le rang que lui donnent deux Catalogues du Siécle IV. publiez par Gilles Boucher, & par Emanuel de Schelſtrate, de même qu'Onuphre dans ſon Abregé des Pontifes de Rome, Antoine Auguſtin

p. 428. 421. 422.

Dans la Liſte Chronologique des Papes, qu'il a miſe à la tête de Gratien, & en dernier lieu le P. Pagi.

Mais le plus grand nombre lui donnent le troiſiéme rang, & diſpoſent ces quatre Papes de cette ſorte LINUS, CLET, CLEMENT, ANACLET. C'eſt l'ordre que ſuivent le Pontifical de Damaſe, Platine, la plûpart des nouveaux Catalogues, Baronius, Onuphre lui-même dans ſa Chronologie des Papes, contre ce qu'il a dit dans ſon Abregé.

D'autres enfin mettent *Clement* le dernier des quatre, comme on le peut voir dans les vers contre Marcion, fauſſement attribuez à Tertullien, & imprimez avec ſes Oeuvres.

Adv. Marc. Lib. III. ſub fin.

II. L'on peut remarquer quelque choſe d'approchant en ceux qui ne comptent que trois Papes entre S. *Pierre* & *Evariſte*, dont il y en a qui ômettent *Clet*, & d'autres qui ômettent *Anaclet*.

Parmi ceux qui ômettent *Clet*, les uns placent *Clement* entre *Li-*

p. 427. *nus*

nus & *Anaclet*, comme Optat, & S. Auguſtin : Les autres le mettent après tous les deux, comme Irenée, Euſebe, George communément appellé *Syncellus*, & Nicephore Patriarche de Conſtantinople.

Opt. Lib. II. fol. 15. Aug. Ep. 165. Iren. III. c. 3. laudatus Euſeb. Hiſt. Lib. V. c. 6. In Chron. Halloix vit. Irenai, c. 7. Tom. II, Valeſius Annot. ad Euſeb. Epiphan. har. 27.

De même parmi ceux, qui ômettent *Anaclet*, les uns placent *Clement* entre *Linus* & *Clet*, comme le P. Halloix & M. de Valois : les autres le placent le dernier, comme S. Epiphane, les deux Catalogues publiez par Mabillon, de même que celui de l'Abbaye de S. Germain, & celui du Collége de Clermont à Paris, au rapport de M. de Valois.

Se peut-il voir une confuſion plus étrange, & qui doive donner un plus fâcheux préjugé contre la Chronologie des Papes? On ſent aſſez, ſans qu'il ſoit beſoin de le dire, que ſelon cette diverſe diſpoſition des Papes, le commencement & la fin de chacun en particulier, devra néceſſairement

p 430.

ment tomber en des années fort differentes. Cette diverſité, que j'appelle *générale*, devient encore plus grande par les diverſitez *particuliéres* qui ſe trouvent entre ceux-là mêmes, qui rangent d'une même façon ces trois ou quatre Papes : car ils les placent plus haut ou plus bas, ſuivant l'étenduë qu'ils donnent au Pontificat des uns ou des autres. Ce ſeroit une choſe trop pénible & trop ennuieuſe que d'éxaminer toutes ces diverſitez. Ainſi je ne m'arrêterai qu'à la derniére qui ſera plus que ſuffiſante, pour faire voir qu'il n'y a qu'incertitude dans la Chronologie de ces premiers Papes.

LINUS.

Onuphre dit qu'après la mort de S. Pierre, Linus ſiegea ſeulement 0. 2. 26.

Mais le P. Pagi prétend que ce fut pendant 2. 0. 0.

Baronius & le P. Labbe diſent que la durée en-

p. 426. 427. tiere

tiere de ſon Pontificat fut de	11.	2.	23.
Le MS. du Siécle VIII. qui a appartenu à M. Voſſius; Le premier Catalogue publié par Mabillon, de même que Platine, *Onuphre*, Pontac, & Génébrard.	11.	3.	12.
Le Catalogue du Siécle IV. publié par M. de Schelſtrate, & le Catalogue publié par Boucher	12.	4.	10. 12.
Le ſecond Catalogue de Mabillon	12.	5.	12.
Le Pontifical de Damaſe, ou l'Anaſtaſe imprimé	15.	3.	12.

CLET,

Occupa le Siége de Rome, ſelon le Catalogue de Schelſtrate, & celui de Boucher	6.	2.	7. 10.

Depuis la mort de Clement, ſelon *Onuphre* dans ſes Notes ſur Platine	6.	5.	3.
Le P. Pagi dit qu'il ſiégea après Clement	8.	0.	0.
Le ſecond Catalogue de Mabillon lui donne	8.	2.	5.
Onuphre dans ſa Chronique, qui eſt à la fin de Platine	9.	4.	26.
Le premier Catalogue de Mabillon	11.	3.	12.
Anaſtaſe, ſuivi par Platine, Pontac, & Genebrard	12.	1.	11.
Baronius, Bellarmin & le P. Labbe	12.	7.	2.

CLEMENT.

Le ſecond Catalogue de Mabillon dit, que Clement ſiegea	6.	1.	14.
Le P. Pagi fait durer ſon Pontificat	8	0.	0.
Le premier Catalogue de Mabillon.	8.	10.	1.
Platine	9.	2.	10.
Onuphre	9.	4.	26.

Pon-

Pontac, Genebrard, Baronius, le P. Labbe 9. 6. 7.

Le Pontifical de Damaſe, ou l'Anaſtaſe imprimé 9. 11. 10.

Le Catalogue du Siécle IV. de Schelſtrate, & celui de Boucher 9. 11. 12.

ANACLET.

Anaſtaſe, Platine & Genebrard font ſieger ce Pape 9. 2. 10.

Ciaconius 9. 2. 18.

Baronius, & le P. Labbe 9. 3. 10.

Le P. Pagi 12. 0. 0.

Onuphre 12. 1. 27.

Le Catalogue du Siécle VI. publié par Schelſtrate 12. 2. 0.

Le Catalogue du Siécle IV. du même Schelſtrate, & le Catalogue de Boucher 12. 10. 3.

Un autre du Siécle VIII. publié auſſi par Schelſtrate 14. 2. 10.

p. 427 421. 429.

Voilà une partie des diverſitez qui ſe rencontrent entre les Auteurs, touchant la durée du Pontificat des quatre Succeſſeurs de S. Pierre. Nous pourrions marquer, tout de même, la diverſité qui ſe rencontre touchant le commencement ou la fin de chacun de ces quatre Papes. Par exemple : Le P. Pagi met la mort de Linus à l'An LXVI. de Jeſus-Chriſt. Le Faux-Damaſe & la Chronique de Nuremberg à l'An LXVII. *Onuphre* à l'An LXVIII. Mais Baronius & le P. Labbe la mettent dix Ans plus bas, c'eſt-à-dire, à l'An LXXVIII. Enfin Euſebe (*a*) & divers autres, ſelon le témoignage de l'Abbé d'Urſperg, auſquels je joins Martin le Polonois, & l'Abbé d'Urſperg lui-même, l'aſſignent à *l'An 2. de Titus*, c'eſt-à-dire, à l'An LXXX. de Jeſus-Chriſt, quoi que Martin & l'Abbé d'Urſperg l'appellent l'An 82., à cauſe du méconte des deux Années dont nous avons parlé ci-deſſus. Il ſeroit aiſé de faire la même Remarque ſur chacun des Papes ſuivans.

(a) *Euſeb. Hiſt. Eccl. Lib. III. c. 13.*

vans. Mais le Lecteur judicieux y ſuppléera ſans peine.

EVARISTE.

L'Anaſtaſe imprimé dit qu'*Evariſte* fut Pape *du tems de Domitien & de Nerva Trajan*, ce qui eſt abſolument impoſſible, ſuivant la Remarque de Latinius, puis que Clement ne mourut, ſelon Anaſtaſe, que *l'An* 3. *de Trajan.*

Le premier Catalogue de Mabillon, fait ſiéger ce Pape	8. 10. 2.
Baronius & le P. Labbe	9. 3. 0.
Le Catalogue du Siécle VI. de Schelſtrate. Celui du Siécle VIII. qui a appartenu à Voſſius, de même que Platine & Genebrard	9. 10. 2.
Le P. Pagi	12. 0. 0.
Onuphre	13. 3. 0.
L'Anaſtaſe imprimé	13. 6. 2.
Le Catalogue du Siécle IV. de Schelſtrate, & celui de Boucher	13. 7. 2.

Le

Le ſecond Catalogue de Mabillon 14. 3. 12.

ALEXANDRE.

Le Catalogue de Boucher donne à ſon Pontificat, 7. 2. 1.
Onuphre 7. 5. 19.
Le ſecond Catalogue de Mabillon 7. 6. 6.
Pontac & Genebrard 7. 10. 12.
Le Catalogue du Siécle IV. publié par Schelſtrate 8. 2. 1.
L'Anaſtaſe imprimé, & après lui, le P. Pagi 8. 5. 2.
Baronius & le P. Labbe 10. 5. 20.
Le Catalogue du Siécle VIII., publié par Schelſtrate 10. 7. 2.
Celui du Siécle VI. du même Schelſtrate; & Platine 10. 7 2.
Le MS. de Damaſe, qui a appartenu à Voſſius 10. 7. 11.
Le premier Catalogue de Mabillon 12. 7. 2.

Le P. Pagi met le Martyre de ce Pape à l'An CXVI. de Jeſus-Chriſt. *Onuphre* à l'An CXVII.

Mais

Mais le P. Labbe ne le met qu'en l'An CXXX. & Baronius en l'An CXXXI. Ainſi l'on ne voit encore rien d'aſſûré dans la Chronologie des Papes, quoi-qu'il y ait déja près d'un Siécle que leur Egliſe a été fondée. La choſe n'eſt pas plus certaine dans les Siécles ſuivans ; & ſi quelqu'un veut ſe donner cette peine, il pourra faire ſur la plûpart des Papes, à peu près les mêmes Remarques que nous venons de faire : car à peine y a-t-il un Pape touchant lequel les Chronologiſtes ſoient tous d'accord. Cependant ce que je viens de dire, ſuffit, ſi je ne me trompe, pour faire voir ce que j'avois deſſein de montrer dans ce Chapitre, ſçavoir que depuis ſon commencement, la Chronologie des Papes eſt toute incertaine. Approchons-nous à préſent du tems, touchant lequel nous ſommes proprement en diſpute, & voions ſi le Siécle IX. nous donnera une Chronologie plus aſſûrée que le Premier.

CHA-

CHAPITRE IV.

Incertitude de la Chronologie des Papes du IX. Siécle.

BIen loin que la difficulté que nous preſſons, diminuë à meſure que nous approchons du Siécle IX. on peut aſſûrer, au contraire, qu'elle y eſt conſiderablement augmentée, tant par l'ignorance, ou la négligence de ceux qui ont travaillé ſur l'Hiſtoire de ce Siécle, que par pluſieurs autres raiſons.

I. Cela vient premiérement, de ce que dans les Siécles précedens, il y a eu pluſieurs Papes tranſpoſez, ou mis hors de leurs places par quelques Hiſtoriens. Outre ce que nous avons déja vû des quatre Succeſſeurs de S. Pierre, on trouve au Siécle II. un *Pie* & un *Anicet* placez dans cet ordre par (*a*) Irenée & par (*b*) Euſebe, mais placez tout autrement dans (*c*) Optat; dans (*d*) S. Auguſtin; & dans l'Anaſtaſe imprimé. Un *Pontien* au Siécle

(a) *Iren. Lib. III. c.* 3.
(b) *Euſeb Hiſt. Lib. V. c.* 6. *& in Chron.*
(c) *Optat. Lib. II. fol. m.* 15 *b.*

Siécle III., que le même Anaſtaſe imprimé met après *Antére*, & que tous les autres mettent devant. Un *Hilaire* & un *Simplicius*, au Siécle V., que (*a*) Nicephore Patriarche de Conſtantinople met devant *Sixte III.* & *Leon I.*, au lieu que les autres les mettent après.

(a) *Nicephor. C. P. in Chronog.*

II. On trouve, en ſecond lieu, quantité de Papes, ou ômis par quelques Auteurs, ou ſuppoſez par les autres. Dans le II. Siécle, un *Evariſte* II. placé par (*b*) S. Epiphane, entre *Teleſphore* & *Hygin*; mais qui eſt inconnu aux autres. Au III. Siécle, un *Cyriacus*, duquel nous avons déja parlé, qui céda ſa place à *Antére*, pour ſe mettre à la tête des XI. Mille Vierges. C'eſt un Pape imaginaire, comme tout le monde convient aujourd'hui; un *Marcellin* & un *Marcel*, pris pour une même perſonne par (*c*) Euſebe dans ſa Chronique, dont S. Jerôme & Proſper ont continué les nombres. Au IV. Siécle, un *Leon* après *Liberius*. Au VI. un *Fabien* entre *Vigile* & *Pélage*. Au VIII. un autre *Leon* qu'A-

(b) *Epiph. Har.* 27.

(c) *Euſeb. Chron. A. C.* 297.

Pag. 136. 137. 311.

naſtaſe

naſtaſe a entierement paſſé ſous ſilence, mais qui a été mis après *Serge I.* par Martin le Polonois, Rolewinck, & quelques Catalogues des Papes : un *Conſtantin* & un *Philippe*, que Baronius, Bellarmin, & le P. Labbe ômettent, quoi que Conſtantin ait été Pape *deux ans, un mois*, ſelon Martin le Polonois ; ou *un an, un mois, onze jours*, ſelon Onuphre ; & que ſelon le même Onuphre, Pilippe *ait été aſſis une année dans le Siége Patriarchal de Latran.*

III. De cette ſeconde eſpéce de varieté, il en naît néceſſairement une troiſiéme, qui regarde le nombre des Papes. Par exemple, Onuphre dans ſa Chronique qu'il a ajoûtée à Platine ; & après lui Ciaconius, ne comptent que 215. Papes juſqu'à *Paul II.* incluſivement ; mais Platine, Genebrard, Le Maſſon, le P. Labbe, & divers autres, en comptent davantage, ſelon la diverſité des Catalogues qu'ils ont ſuivis. Il ſuffit d'enviſager cette difference dans les Papes, qui ont vécu immédiatement de-

Pag. 422. 434. 435. 421.

vant

vant ou après la Papeſſe, que la Table ſuivante va mettre tout d'un coup devant les yeux.

	Sige-bert.	Maria-nus.	l'Abbé d'Uſp.	Her-man.	Palm. Anton. Platine.	Gaſ-parus	Cat. MS. ajoûté à Bern. Guidon.	Mar-tin. Polon.	Siffr. Miſn.
Sergius II.	100	101	102	104	104	105	106	107	108
Leon IV.	101	102	103	105	105	106	107	108	109
Jeanne.					106		108	109	110
Benoit III.	102	103	104	106	107	107	109	110	- -
Nicolas I.	103	104	105	107	108	108	110	111	113
Adrien II.	104	105	106	108	109	109	111	112	114

Toutes ces choſes doivent nous faire juger que la Chronologie des Papes n'eſt pas plus certaine au IX. Siécle que dans les Siécles précedens. Mais comme il faut auſſi reconnoître que ce ne ſont, que des préjugez favorables à la queſtion préſente; faiſons en voir la vérité par des preuves directes, & continuons dans ce Siécle ici, mais avec un peu plus d'exactitude, la même Méthode que nous avons employée au ſujet des premiers Papes.

Nous pourrions commencer par

Leon III. qui fut aſſis ſur la Chaire Epiſcopale de Rome, les quinze premieres années de ce Siécle, ou environ, ayant été élû l'An DCCXCIV. ſelon Martin le Polonois; l'An DCCXCV. ſur la fin, ſelon *Onuphre*, dans ſes Notes ſur Platine; l'An DCCXCVI. ſelon Sigebert, Conrad d'Urſperg, & pluſieurs autres anciens ou modernes; l'An DCCXCVII. ſelon Marianus, & *Onuphre* dans ſon Abregé des Papes; l'An DCCXCVIII. ſelon Stella & Carranza; l'An DCCXCIX. ſelon Godefroi de Viterbe; & l'An DCCC. ſelon la Compilation Chronologique. Mais parce que tous s'accordent à mettre l'élection de ce Pape dans le Siécle VIII. nous commencerons par *Etienne* IV. ou V. qui eſt le premier dont toute la durée du Pontificat tombe dans le IX Siécle duquel il s'agit.

ETIENNE V.

Le Pontificat de ce Pape commença l'An DCCCXIV. ſelon Martin

p. 437.438.

Martin le Polonois ; l'An DCCC. XVI. Indiction IX. ſelon *Onuphre*, DCCCXVII. ſelon Marianus.

Onuphre, fait durer le Pontificat de ce Pape ſeulement 0. 6. 26.

Le MS. Palatin d'Anaſtaſe, ceux de la Bibliotheque du Roi, & du Cardinal Mazarin, Martin le Polonois, Conrad d'Urſperg, & Platine. 0. 7. 0.

Onuphre dans ſon Abregé des Papes 0. 7. 4.

Matthieu Palmier 0. 9. 0.

(*a*) Vernier Rolewinck, Raphaël de Volterre & Philippe de Bergame 3. 7. 0.

(a) *Auteur du Faſciculus temporum.*

Les anciens MSS. d'Abbon Abbé de Fleury 7. 0. 0.

L'Anaſtaſe imprimé, & le MS. de M. de Thou 7. 7. 0.

(*b*) Baronius dit *qu'il y a une faute de Copiſte*, dans ces derniers nombres d'Anaſtaſe. Il avouë, à la verité, qu'*il a fallu l'eſpace de pluſieurs années pour faire* tout ce qu'Anaſtaſe attribuë à cet *Etienne*. Mais il répond que beaucoup de choſes

(b) *Baron ad Ann.* 817. *N. I.*

ont été *attribuées à Etienne*, qui *doivent être rapportées à Leon* ſon Prédeceſſeur. Juſtement comme nous avons obſervé, & comme nous obſerverons encore qu'il y a bien des choſes attribuées à *Leon* IV. ou à *Benoît* III. par Anaſtaſe, par Sigebert ou par les autres, qui ſemblent appartenir proprement à *Jeanne*.

Sous ch. 7.

PASCHAL.

Ce Pape parvient à l'Epiſcopat l'An DCCCXVI. ſelon Martin le Polonois; l'An DCCCXVII. ſelon l'Abbé d'Urſperg, & *Onuphre*; l'An DCCCXX. ſelon Philippe de Bergame; & ſelon quelques autres l'An DCCCXXII. au rapport de l'Abbé d'Urſperg lequel fait durer ſon Pontificat de même que Matthieu Palmier 7. 0. 0.

Antonin Archevêque de Florence & Rolewinck 7. 0. 17.

Jaques Philippe de Bergame. 7. 3. 7.

Quelques MSS. d'Anaſtaſe, Platine, la Chronique de Nuremberg; &

p. 438. *Onu-*

Onuphre, auſquels on peut joindre Bellarmin & Raphaël de Volterre, qui ne different que d'un jour de moins ou de plus 7. 3. 17.
L'Anaſtaſe imprimé 7. 5. 16.
Martin le Polonois 8. 0. 17.
Et quelques-uns, au rapport de l'Abbé d'Urſperg 9. 0. 0.

EUGENE II.

Il commença l'An DCCCXXIV. ſelon Onuphre & divers autres.
Le Comte Herman & Marianus diſent, qu'il ſiégea 3. 0. 0.
Martin le Polonois, & Rolewinck 3. 2. 0.
Baronius & le P. Labbe 3. 2. 23. *Baron. An.* 827. *N.* 29.
Onuphre dans ſa Chronique & Ciaconius 3. 6. 24.
Platine, & la Chronique de Nuremberg 4. 0. 0.
L'Anaſtaſe imprimé 4. 2. 23.
Onuphre dans ſon Abregé des Papes, & Genebrard 4. 6. 24.

VALENTIN.

Baron. ad An. 827. N. 26. 29. *Aim. Lib. IV. c.* 115.

La plûpart mettent ce Pape en l'An DCCCXXXVI. ou DCCCXXVII., & *quelques-uns*, (*a*) *comme Aimoin diſent qu'il acheva à peine un mois* dans ſon Pontificat, au témoignage de Baronius o. 1. o.

Mais la plûpart, avec Anaſtaſe, lui donnent o. 1 10.

Que les Curieux s'exercent, s'ils le trouvent à propos, à accorder & concilier tous les nombres précédens. Mais nous prions tous nos Lecteurs d'attacher particuliérement leur attention aux diverſitez qui vont ſuivre.

GREGOIRE IV.

I. Quelques Auteurs mettent le commencement de ce Pape en l'Année DCCCXXVI.

II. Mais la plûpart marquent l'An DCCCXXVII. comme font les Annales de Fulde, de S. Bertin, & de Mets, celles des François publiées

publiées par Pithou, le Comte Herman, Marianus, Conrad Abbé d'Urſperg, Matthieu de Weſtminſter, Matthieu Palmier, Antonin Archevêque de Florence, la Grande Chronique Belgique, ceux qui ont fait imprimer l'Anaſtaſe, (*a*) & Baronius lui-même, qui marque le 24. de Septembre de cette Année.

(*a*) *Bar. An.* 827. *N.* 29. 33.

III. Nonobſtant tous ces Auteurs, *Onuphre* raporte l'élection de *Gregoire* à l'An DCCCXXVIII., tantôt au 16. de Fevrier, tantôt au 26., & tantôt au 30. du même Mois.

IV. Jaques-Philippe de Bergame la renvoye encore plûtard, ſçavoir à l'An DCCCXXXI.

Gobelinus Perſona dit qu'il ſiégea 15. O. Q. *Edit. Eſort.* 1599. *& ap. Meib. T. I.*

Platine, ſans dire ſi ſa derniére année étoit avancée ou achevée, dit qu'il mourut en ſa 16.

C'eſt auſſi l'expreſſion de Schedel dans la Chronique de Nuremberg, & de Jaques-Philippe de Bergame.

Mais la plûpart, avec l'Anaſtaſe

p. 441.

ſtaſe imprimé diſent rondement 16. 0. 0.

Onuphre, Blondel & le P. Labbe donnent encore à Gregoire quelques mois au de-là des 16. années complettes, & Onuphre ajoûte qu'après la mort de Gregoire, le Siége vaqua 0. 0. 15.

I. Ce Pape mourut l'An DCCCXLI. ſelon la Compilation Chronologique publiée par Piſtorius.

II. Mais les Annales de Fulde, publiées par Freher, & les Annales des François, publiées par Pithou, diſent que ce fut l'An DCCCXLIII. Baronius eſt du même ſentiment; & qui plus eſt, il refute ceux qui veulent (*a*) *renvoyer la mort de Gregoire à l'Année ſuivante, ſans l'autorité d'aucun des Anciens.*

(a) *Baron. ad Ann.* 843. *N.* 12.

III. Néanmoins *Onuphre*, Blondel & le P. Labbe la renvoyent à l'Année DCCCXLIV. ſçavoir au 25. de Janvier.

SERGIUS II.

I. La Compilation Chronologi- *p.* 443. 446. 442. que,

que, dont nous venons de parler, dit que l'*An DCCCXLI. de Jeſus-Chriſt, Gregoire IV. étant mort, Sergius CV. Pape fut élu.*

II. Mais les Annales de Fulde, celles des François, la Grande Chronique Belgique, Bernard Guy, Matthieu Palmier, & Gobelin Perſona, ne mettent cette élection de *Sergius* qu'en l'An DCCCXLIII.

III. Néanmoins (*a*) Baronius, la place au 10. *de Février* de l'Année DCCCXLIV., comme font *Onuphre*, Blondel & le P. Labbe. C'eſt encore à cette même Année que la raportent les Annales de S. Bertin, le Faux Luitprand, Marianus, Sigebert, & Martin le Polonois. Ceux qui ont fait imprimer l'Anaſtaſe, ont de même marqué cette Année pour le commencement de *Sergius*. Mais Anaſtaſe ne marque ni l'Année de JESUS-CHRIST, ni le nombre de l'Indiction.

(a). *Bar. An.* 844. *N. I.*

IV. Il y en a d'autres, qui ſemblent la retarder, juſqu'à l'An DCCCXLVI. comme Jaques-Philippe de Bergame, qui, dans la ve-

pag. 446. 444. 445.

rité, n'eſt pas trop d'accord avec ſoi-même, ayant fait mention de ce Pape dès l'An DCCCXLI.

Le même Philippe de Bergame, & Raphaël de Volterre diſent que ce Pape ſiégea 2. 3. 0.

Platine, ſans marquer ſi l'Année étoit achevée ou avancée, de même que la Chronique de Nuremberg, diſent qu'il mourut l'An 3.

Anaſtaſe, le MS. d'Abbon Abbé de Fleury qui eſt dans la Bibliotheque de Leyde, le Comte Herman, Marianus, Matthieu Palmier, & pluſieurs autres, lui donnent rondement 3. 0. 0.

Baronius, comme s'il l'avoit pris d'Anaſtaſe 3. 1. 1.

Bar. An. 847. N. 2.

Martin le Polonois, & Antonin Archevêque de Florence, & Rolewinck 3. 2. 0.

Onuphre, Blondel, & le P. Labbe 3. 2. 2.

Les Annales de St. Bertin diſent que *le Pape Sergius mourut le 27. de Jan-*

p. 446. 447. 448.

Janvier l'An DCCCXLVII. Mais *Onuphre*, Baronius, Blondel, & le P. Labbe renvoyent la mort de Sergius *au 12. d'Avril.* Ils parlent tous quatre après Anaſtaſe, ſi on les en croit, & diſent encore que *ce même jour*, *Leon IV.* fut élû. Quoi qu'Anaſtaſe ne diſe rien de tout cela: Au contraire les Exemplaires MSS. du Palatinat & de M. de Thou, de même que Platine, diſent qu'après la mort de Sergius, le Siége de Rome vaqua. O. 2. 15.

LEON IV.

Ce Pape, qui fut le Prédéceſſeur immédiat de *Jeanne*, commença ſon Pontificat l'An MCCCXLIV.; ſelon la Compilation Chronologique.

II. Il commença l'Année DCCCXLVI., ſelon le Comte Herman, la Grande Chronique Belgique, Matthieu Palmier, & Jean Naucler. Mais ſelon le MS. de Bernard Guy, qui eſt dans la Bibliothéque de Leyde, *Leon IV. commença*

pag. 448. 449. 450.

mença l'An DCCCXLVI. ou DCCC XLVII. de Jeſus-Chriſt.

III. C'eſt à cette derniere Année, ſçavoir à l'An DCCCXLVII. que ce commencement eſt rapporté par Sigebert, Martin le Polonois, Onuphre dans ſes Notes ſur Platine, (a) M. de Launoy, & pluſieurs autres.

(a) *Laun. de Schol. celebrior. cap.* 13.

IV. Platine le rapporte à l'An DCCCXLVIII.

V. Enfin Florent de Worceſter Auteur du XII. Siécle, ne le met qu'en l'An DCCCLIII.

Cet Auteur termine en l'An 858. la Vie de Leon; Ainſi, ſuivant ſon compte, Leon ne doit avoir tenu le Siége que 5. 0. 0.

D'autre part Sigebert qui met le commencement de Leon en 847. & ſa fin en 854. ſuppoſe qu'il a été Pape 7. 0. 0.

Marianus & Matthieu Palmier lui aſſignent 8. 0. 0

Anaſtaſe, Martin le Polonois, Antonin, Rolewinck, Platine, la Chro-

p. 401. nique

nique de Nuremberg, *Onuphre*, & divers autres 8. 3. 6.

Et ſoit que les nombres des Mois & des Jours aïent été tranſpoſez, comme dit Blondel, ſoit que ceci vienne de l'incertitude de la Chronologie de ce Siécle-là, Luitprand & Albert Abbé de Stade ſont durer ce Pontificat 8. 6. 3.

Le Comte Herman 9. 3. 6.

Et l'Abbé d'Urſperg, quoiqu'il ne le diſe pas en propres termes, l'allonge juſqu'à 10. 0. 0.

Nous avons déja remarqué ailleurs, que la fin de *Leon* manque dans la plûpart des MSS. d'Anaſtaſe. Mais l'Anaſtaſe imprimé dit que *Leon* IV. mourut *le* 17. *de Juillet* ſans nommer ni caractériſer l'Année, non plus que les MSS. du Palatinat de la Bibliothéque du Roi, & de celle du Cardinal Mazarin qui marquent auſſi le même jour 17. *de Juillet* pour le jour de la mort de *Leon* IV.

p. 456 457. 36. 452. 305. I.

I. Marianus, & la Compilation Chronologique, marquent la mort de *Leon* IV. à l'An DCCCLIII. Il ſemble auſſi que Cœlius (*a*) Rhodiginus ait eû la même penſée: Mais Marianus a ceci de ſingulier qu'il marque *le* 1. *d'Août* pour le jour auquel *Leon* IV. mourut.

(a) *Rhodig. Antiq. Lect. Lib. VIII. cap.* 1. *Edit. Baſil. Froben.* 1517.

II. M. Blondel reconnoit qu'on peut conclure, par les calculs de Marianus, de Sigebert, de Ranulphe, de Palmier, & de quelques autres, que *Leon* IV. mourut l'An DCCCLIV. quoi que l'imprimé de Marianus le raporte à l'An 853. comme nous venons de le dire; mais apparemment par quelque Erreur de Copiſte.

III. Ceux qui ont fait imprimer l'Anaſtaſe, font mourir *Leon* IV. l'An DCCCLV. Mais l'Anaſtaſe véritable n'a pas marqué l'Année de la mort de ce Pape, de laquelle les Annales de Fulde & de Mets, ne diſent rien ſur cette Année, non plus que pluſieurs autres Chronologiſtes. Néanmoins *Onuphre* & ſes Adhérans déterminent préciſément *le* 17. *de Juillet*, *p.* 4. 17. 455. 456. pour

pour le jour de la mort de *Leon*, ce qui n'eſt pas fort éloigné de Martin le Polonois, & de Rolewinck, qui diſent qu'*on célébre la Fête de ce Pape le* 16. *de Juillet*; mais s'accorde moins avec les Annales de S. Bertin, qui diſent que Leon IV. mourut *le* 1. *d'Août*.

IV. Le Comte Herman de l'Edition de Cologne 1618., met la mort de *Leon* en l'An DCCCLVI., en laquelle il faut auſſi qu'elle ſe rencontre, ſuivant le compte de Platine.

V. Conrad d'Urſperg, & Albert de Stade, en l'An DCCCLVII.

VI. Enfin Florent de Worceſter & Jaques Philippe de Bergame la different juſqu'à l'An DCCC. LVIII.

Outre ces trois ſortes de varietez, qui regardent le commencement, la durée, & la fin de chaque Pontificat, nous en ajoûtons ici une quatriéme, qui regarde le tems que le Siége demeura vuide après la mort de *Leon* IV., à cauſe de la gran-

p. 36. 72. 73. 457. 4.

grande difference qui ſe trouve entre les Auteurs.

Les MSS. d'Anaſtaſe, de la Bibliothéque du Roi, & de celle du Cardinal Mazarin, qui ont été l'un & l'autre examinez par Fabrot, & le premier par Blondel, de même que Platine & la Chronique de Nuremberg font cette vacance de 2. 15.

(a) *Blond. Anacr. Tab. Chron. An.* 855. *Not. marg.*

(*a*) Blondel dit qu'*Albert de Stade & Matthieu de Weſtminſter ne ſe ſont pas trompez, lors qu'ils ont écrit que le Siége avoit vaqué* 2. 12. mais M. Spanheim aſſûre qu'il n'a point trouvé cela dans les Exemplaires de ces deux Auteurs, dont il s'eſt ſervi.

Onuphre, dans ſon Abregé des Papes, dit qu'*il a tiré d'Anaſtaſe & de* Guillaume *le Bibliothécaire*, ce qu'il dit qu'*après la mort de Leon le Siége vaqua* 45. *jours*, *ou* 1. 15.

(b) *Baron. ad Ann.* 858. *N.* 1.

(*b*) Baronius prétend de ſon côté, que *ſelon Anaſta-*

ſe

ſe, Benoît fut conſacré le 6. d'Août, & ainſi le Siége ne vaqua ſelon ſon compte que 0. 21.

D'autre part, (a) *Bellarmin a ſongé*, pour parler avec M. Blondel, (b) *qu'Anaſtaſe avoit écrit qu'après la mort de Leon IV., le Siége vaqua* 0. 15.

(a) *Bellarm. De Rom. Pont. Lib. III. C. 24. §. ad Argum.*

(b) *Blond. ut ſup.*

Ciaconius a feint (c'eſt encore Blondel qui parle) que Benoît *fut élû 8 jours après la mort de Leon*, & qu'ainſi la vacance fut de 7. ou 0. 8.

Mais *Onuphre*, dans ſa Chronologie des Papes, (& contre ce qu'il écrit dans ſon Abregé) dit, comme l'aïant pris d'Anaſtaſe, que le Siége vaqua 0. 6.

Et Blondel aſſûre, qu'on peut recueillir la même choſe de Bernard Guy, & de la Grande Chronique Belgique, quoi que les paroles de cette Chroni-

p. 462. 307. 308.

que puiſſent être raportées à la vaçance, qui précéda le Pontificat de Leon.

Enfin Blondel, aïant mis la mort de Leon au Mercredi 17. Juillet, *aime mieux mettre l'élection de Benoît au Vendredi 19 Juillet, deux jours après la mort de Leon*; le Siége aïant vaqué 0. 2.

Mais ſi l'on compare tous ces ſentimens avec l'Anaſtaſe tel qu'il a été imprimé, on verra qu'il n'y en a point à qui Anaſtaſe ſoit favorable; puis que ſans marquer qu'il y ait eu aucune vacance, il dit, qu'*auſſi-tôt*, & *d'abord après* la mort de Leon (ou, comme dit (*a*) Baronius, *ſans retardement*) Benoît III. fut élû. Cependant nous venons de voir qu'on cite ce même Anaſtaſe pour quatre ſentimens differens entre eux, & tous quatre differens & de l'Anaſtaſe imprimé, & des MSS., dans leſquels toute la Vie de Leon IV. ſe trouve. Fiez-vous après cela, à la citation des Piéces *Anecdotes*, lors que c'eſt par Onuphre, & par ſes ſem-

(a) *Baron. ad Ann.* 855. *N.* 36.

ſemblables qu'elles ſont citées.

JEANNE PAPESSE.

I. Marianus, que l'on regarde communément comme le premier Auteur de l'Hiſtoire de la Papeſſe, dit ſur l'An DCCCLIII. que *le Pape Leon mourut le premier d'Août*, & que *Jeanne Femme lui ſuccéda*. Il ſemble que c'eſt auſſi le ſentiment de Cœlius (*a*) Rhodiginus : car aïant recité, en peu de mots, l'Hiſtoire de la Papeſſe, il finit en diſant que *cela ſe fit l'An 853. de notre Salut*.

(a) *Rhodig. Lection. Antiq. Lib. VIII. cap.* 1.

II. Sigebert & Palmier mettent le commencement de Jeanne en l'An DCCCLIV., de même qu'une Lettre contenuë dans le Recueil des Lettres des Univerſitez d'Oxford, de Paris, & de Prague, écrites pendant le Grand Schiſme des Papes, & publiées par Uldric Huttenus, l'An 1520.

III. Martin le Polonois dit, que ce fut l'An DCCCLV.

IV. Jaques Philippe de Bergame & Raphaël de Volterre l'An DCCCLVIII.

p. 17. 76. 59.

Pour ce qui eſt du reſte, *les Romains confeſſent qu'on ne ſçait ni le nom de ce Faux-Pape, qui fut Femme, ni le tems qu'il occupa le Siége*, comme parle l'Auteur de la Compilation Chronologique publiée par Piſtorius. De-là vient que Sigebert & Godefroi de Viterbe ne comptent point les années de ſon Pontificat, ſe contentant de dire, qu'*on ne la compte point parmi les Papes*. Cependant divers Auteurs ont entrepris de marquer la durée de ſon Pontificat.

Albert Krantzius dit, qu'elle *n'acheva pas l'année* 2.

Platine, la Chronique de Nuremberg, & Carranza, diſent, qu'elle occupa le Siége 2. 1. 4.

Matthieu Palmier 2. 3. 0.

Antonin Archevêque de Florence. 2. 3. 6.

Marianus, & Martin le Polonois 2. 5. 4.

Auſquels on peut joindre les Lettres des Univerſitez, dont il a été parlé & Jaques Philippe de Bergame

p. 458. 465. 466.

game, qui diſent ſimplement 2. *ans* 5. *mois*, ſans faire mention des *jours*: comme auſſi une Chronique MS. de la Bibliothéque de Voſſius, écrite du tems de Jean XXII.: car nous liſons dans ce MS., qu'*après le Pape Leon le Quint*, (qu'on compte ordinairement pour le IV.) *tient le Siége Papal Jean VIII. d'Angleterre*, 2. *ans*, 5. *mois*, & *quelques jours*. *Et après fut vaquant un mois*. Martin le Polonois compte auſſi *un mois* de vacance.

BENOIT III.

I. Radulphe de Diceto, qui eſt un des Hiſtoriens Anglois imprimez à Londres l'An 1652., commence le Pontificat de Benoît dès l'An DCCCLI.

II. Sigebert à l'An DCCCLIV. Mais il renferme dans le tems qu'il donne à Benoît, tout le Pontificat de Jeanne.

III. Selon les Adverſaires de la Papeſſe, *le commencement de Benoît III. ſe doit prendre ou du* Vendredi *Labb. in Tab. Chron.*

p. 513. 514. 66. 468. 462.

19. *Juillet* à l'exemple de Blondel, *ou du* Dimanche 21. *du même mois*, *ſuivant quelques autres*, comme parle le P. Labbe, ou de même du Mercredi 24., comme Onuphre & Ciaconius. Mabillon va encore plus avant; car il le commence ſeulement au mois d'Août, de même que Mezerai, Bellarmin, & Baronius, deſquels le dernier marque *le 6. d'Août*, comme s'il l'avoit tiré d'Anaſtaſe. Onuphre & ſes partiſans ajoûtent, qu'après le Schiſme de l'Antipape Anaſtaſe, Benoît fut ſolemnellement conſacré *le Dimanche 29. de Septembre*. Mais M. Baluze a agi avec plus de précaution; car il dit bien, comme les autres, que Benoît fut élû l'An 855.; mais il ne détermine rien touchant le mois.

Mabil. de re Diplom. Not. in Dipl. Bened. III. ad Tab. 47. p. 440. Mezer. Abr. Chron. an com. de Charles le Chauve. Baron. Baluz. Not. ad Lupum. p. 440. Laun. Ep. ad Thom. Rullandum, Part. III. p. 186.

IV. M. de Launoi a eu la même précaution de ne rien déterminer touchant le mois; mais il met le commencement de Benoît en l'Année DCCCLVI. C'eſt auſſi le ſentiment de la Chronique de S. Gal, du Comte Herman, ſuivant l'Edition de Cologne de l'An 1618. *p.* 461. 463. 464. 466. 469. de

de Godefroi de Viterbe, de Bernard Guy, de Matthieu Palmier, & de la Compilation Chronologique, auſquels il ſemble qu'on doit joindre Adon de Vienne ou ſon Continuateur qui mettent l'élection de Benoît *après la mort de* l'Empereur *Lothaire*, arrivée à la fin de Septembre de l'Année précedente.

V. Le Comte Herman, ſuivant l'Edition de Francfort de 1613. Conrad Abbé d'Urſperg, Albert de Stade Moine Benedictin, qui ne diſent rien de la Papeſſe, mettent le commencement de Benoît en l'An DCCCLVII. auſſi-bien que Marianus, & Martin le Polonois qui en ont parlé.

VI. Enfin Florent de Worceſter marque l'An DCCCLVIII. & le 3. de l'Empereur Loüis II. pour le premier de ce Pape

Ce Pape, ſelon Conrad d'Urſperg, & Albert de Stade, ſiégea ſeulemeut 1. 0. 0.

Godefroi de Viterbe, & la Compilation Chronologique lui donnent rondement 2. 0. 0.

p. 470. 472. 470.

Bernard Guy, & Martin le Polonois 2. 5. 0.
La Grande Chronique Belgique & Rolewinck 2. 6. 0.
Marianus 2. 6. 6.
Anaſtaſe, Platine, *Onuphre* dans ſon Abregé, Genebrard, & quantité d'autres 2. 6. 9.
10

Mais *Onuphre* dans ſa Chronique, conte depuis l'élection de Benoît, de même que Ciaconius 2. 8. 16.
Blondel & le P. Labbe 2. 8. 20.
ſçavoir depuis le 19. de Juillet de l'An 855. où ils mettent ſon élection, juſqu'au 8. d'Avril de l'An 858. où ils prétendent qu'il mourut.

Après ſa mort, Martin le Polonois, la Chronique de Nuremberg, Antonin Archevêque de Florence, Jaques Philippe de Bergame, & Onuphre dans ſa Chronique, mettent une vacance de *quinze jours*, juſqu'à l'élection de Nicolas. Mais au lieu de cette courte vacance, Godefroi de Viterbe & la Compilation

p. 471. 473. 479.

lation Chronologique inférent deux Papes, ſçavoir

PAUL qui tint le Siége 10. 2. 0.

Et après une *vacance* de 1. 0. 0.

ETIENNE qui fut Pape durant 4. 0. 0.

De ſorte que voilà, tout d'un coup, une addition de *quinze anneés* dont cependant aucun autre Hiſtorien n'a parlé.

NICOLAS.

I. Arnaud Pontac, que Genebrard a ſouvent copié dans ſes derniers Livres, étant parvenu au commencement de ce Pape, remarque dans ſa Chronologie, *qu'ici les Hiſtoriens marquent les années avec une grande diverſité*. En effet Anaſtaſe le Bibliothécaire, Reginon, Abbé de Prom, les Annales de Fulde, Godefroi de Viterbe, Othon de Friſingue, Gobelin Perſonne, & pluſieurs autres, ne marquent pas la premiere année de Nicolas.

II. Sigebert qui a avancé le

tems de Benoît, afin de remplir celui de la Papeſſe, avance auſſi le commencement de Nicolas, qu'il met en l'An DCCCLVII.

III. Les Annales de S. Bertin, le Comte Herman, de l'Edition d'Urſtiſius, Conrad d'Urſperg, Albert de Stade, Bernard Guy, & Matthieu de Weſtminſter, en l'An DCCCLVIII.

IV. Le Comte Herman ſuivant l'Edition de Piſtorius, Florent de Worceſter, Martin le Polonois, Matthieu Palmier, en l'An DCCCLIX. & peut-être même auſſi Reginon qui marque la fin de ce Pape en l'An 868.

V. Marianus & la Compilation Chronologique en l'An DCCCLX.

VI. Enfin Jaques Philippe de Bergame en l'An DCCCLXIII.

Le MS. d'Anaſtaſe qui eſt dans la Bibliothéque du Roi, dit que Nicolas occupa le Siege de Rome . . . . . 6. 9. 13.

Platine . . . . . 7. 9. 13.

Marianus . . . . . 8. 0. 9.

p. 472. 475.

Le

Le Comte Herman 9. 0. 9.

L'Anaſtaſe imprimé, Martin le Polonois, Rolewinck & quelques autres 9. 2. 20.

Mais Anaſtaſe cité par Onuphre ; *Onuphre* lui-même, Baronius, Bellarmin, Ciaconius, & les autres Adverſaires de la Papeſſe 9 6. 20. *Baron. ad Ann.* 867. N. 137.

Le MS. Palatin d'Anaſtaſe, 9. 7. 10.

Godefroi de Viterbe, Florent de Worceſter, la Grande Chronique Belgique, & Matthieu Palmier 10. 0. 0.

Le MS. d'Anaſtaſe qui eſt à Leyde, écrit ſur du parchemin, & plus court que l'Anaſtaſe imprimé 10. 10. 0.

Un MS. très-ancien d'Abbon Abbé de Fleury, qui a appartenu à M. Voſſius 11. 6. 7.

I. Onuphre, Blondel, & le P. Labbe, diſent que Nicolas mou-

p. 472. rut

rut *le* 13. *de Novembre*, l'An DCCCLXVII. Ils alléguent en leur faveur, non-ſeulement Sigebert, à cauſe qu'il met le commencement d'Adrien en l'An 868. mais encore Anaſtaſe qui dit que Nicolas *mourut le* 13. *de Novembre*, *Indiction I.* qui commence au mois de Septembre de l'An 867.

II. Mais les Annales de Fulde; celles de Mets, Adon de Vienne, Reginon, le Comte Herman, ſuivant l'Edition de Piſtorius, Albert de Stade, la Grande Chronique Belgique, & divers autres ne mettent la mort de ce Pape qu'en l'An DCCCLXVIII.

III. Marianus la rapporte au 6. *de Decembre*, l'An DCCCLXIX. Mais M. Blondel dit qu'*il eſt plus croyable* que Marianus a voulu la rapporter *à la fin de l'Année* 868. de quoi M. Deſmarets convient.

Blond. Anacr. poſt. p. 44.

La Chronique de Nuremberg dit, en cet endroit, qu'*il y en a qui écrivent qu'après la mort de ce Pape, le Siége vaqua pluſieurs années*; Platine marque que cette vacance fut

ſut, ſelon quelques-uns, de 8. 7. 9.

On trouve la même choſe dans le MS. d'Anaſtaſe de la Bibliothéque du Roi, quoi qu'on ne voye rien de tel dans l'imprimé; Et Jaques Philippe de Bergame dit qu'il y en a qui la font de 8. 7. 20. *Blond. Anacr. p. 53.*

Voilà une vacance prodigieuſement longue, & par conſéquent très-remarquable, s'il y a quelque choſe qui le ſoit dans l'Hiſtoire des Papes. Elle eſt d'ailleurs rapportée par pluſieurs Auteurs. Cependant elle eſt aſſûrement impoſſible. Comment donc pourra-t-on conter ſur le témoignage d'un ou de deux Auteurs, comme ſont, en plus d'une occaſion, les Adverſaires de la Papeſſe?

ADRIEN qui ſuccéda à Nicolas, & les autres Papes qui ſuivent, nous pourroient fournir beaucoup d'exemples de varietez ſemblables à celles que l'on vient de voir. Mais, en verité, je crains de fatiguer mon Lecteur, ſi je l'oblige à les lire,

en les lui mettant devant les yeux : car l'Hiſtoire de la fin de ce Siécle, & du commencement de celui qui ſuit, eſt encore plus confuſe & plus embaraſſée, que ce que nous avons déja rapporté.

Après cet *Adrien* II., on trouve un *Gregoire*, dans un MS. de la Vie des Papes, compoſée par Abbon Abbé de Fleury ; un *Agapet*, qui précéde *Adrien* III. & un *Baſile* qui le ſuit, dans Marianus, & dans Sigebert. Mais les Hiſtoriens paſſent ſous ſilence ces trois Papes.

Quelques-uns mettent *Etienne* V. ou VI. avant *Formoſe*, & d'autres le mettent après. Il y en a qui mettent *Boniface* VI. après ce *Formoſe*. D'autres y mettent un *Romain*. Après ce *Boniface*, on trouve dans Martin le Polonois, *Etienne* VI, que les autres appellent VII. Mais Suffridus Pierre dit dans ſes Notes ſur cet Auteur ; que *le principal de ſes Manuſcrits ne fait aucune mention de ce Pape*. Enfin *Sergius* III. ſuccéda au même *Formoſe* ſelon Luitprand, que Blondel allegue ſouvent dans ſa Table *p.*480. 481. Chro-

Chronologique, & que Baronius cenſure ſur ce ſujet. Mais ſelon le Comte Herman, ce *Sergius* ſuccéda à Benoît IV. au commencement du X. Siécle; & ſelon Onuphre & Baronius, à *Chriſtofle* ſecond Succeſſeur de Benoît. *Baron. ad Ann.* 908. N. 1.

CHAPITRE V.

Conjectures ſur la Chronologie de la Papeſſe.

IL faudroit être du caractére du P. Labbe, pour oſer promettre une *Démonſtration Chronologique inconteſtable* dans l'Hiſtoire d'un Siécle, où l'on vient de voir qu'il n'y a que varieté & incertitude. Je ne parle donc que de *conjectures*; mais je ne ſçais ſi les perſonnes équitables ne trouveront pas nos *conjectures* auſſi fortes que la prétenduë *Démonſtration* du P. Labbe. Ce Jeſuite & M. Blondel, ont commencé leurs Tables Chronologiques à la fin du Pontificat de *Gregoire* IV. Ainſi je juge, qu'il eſt

eſt inutile de remonter plus haut que ce Pape, comme je ne croi pas qu'il ſoit néceſſaire de deſcendre plus bas qu'*Adrien* II. où M. Blondel finit ſa Table. En voici une plus petite, & par laquelle il paroîtra qu'on peut trouver, avec aſſez de facilité, l'eſpace de *deux années* toutes entieres pour le Pontificat de Jeanne.

		Années.	*Mois.*		
827.	Gregoire IV. ſiégea	15. ou 16.	Meurt en	843.	Mars.
843. Mars.	Sergius II. ſiégea	3.	2. Meurt	846.	May.
846. May.	Leon IV. ſiégea	8.	3. Meurt	854.	Août 1.
854. Août.	Jeanne Papeſſe ſiégea	2.	1. Meurt	856.	Sept.
856. Sept.	Benoît III. ſiégea	2.	6. Meurt	859.	Avril.
859. Avril.	Nicolas I. ſiégea	9.	7. Meurt	868.	Nov. 13.
868. Nov.	Adrien II. ſiégea	4.	Meurt	872.	

Dans cette Table, il n'y a point d'Article qui ne ſoit appuyé ſur quelque Autorité conſiderable, & la plûpart ont même cet avantage d'être conformes à la pluralité des Sentimens. C'eſt ce qu'un Lecteur patient & exact pourroit appercevoir de ſoi-même, en comparant cette Table avec ce que nous av ons

avons dit dans le Chapitre précédent. Mais comme nous avons déja remarqué qu'on trouve fort peu de Lecteurs qui ayent aſſez de patience & d'application pour examiner des Queſtions Chronologiques, nous allons tâcher de les décharger d'une grande partie de cette fatigue, & de les convaincre, nonobſtant cela, de la juſteſſe, ou, au moins, de la probabilité de nôtre Table; pourvû ſeulement qu'ils veuillent ſe donner la peine de jetter les yeux ſur les Articles du Chapitre précédent qui ſe rapportent à ceux que nous allons traiter dans celui-ci.

Preuves de nôtre Table.

Depuis le commencement du temps qui eſt marqué dans cette Table, juſqu'à la derniere année de Nicolas, on ne trouve dans Anaſtaſe aucune Année de l'Election ou de la Mort des Papes, qui ſoit marquée par les nombres de l'Indiction

p. 438. 439.

diction qu'il employe devant & après; ni même par quelque autre caractére Chronologique, à la reſerve de deux ou trois que nous examinerons dans leur ordre. Dans quelque endroit de l'Hiſtoire que ſe trouvât une pareille affectation, il n'en faudroit pas davantage, pour rendre ſuſpecte ou l'autorité d'Anaſtaſe, ou la bonne foi de ceux qui l'ont copié; à plus forte raiſon dans l'endroit dont il s'agit. Il eſt ſi naturel de penſer qu'il y a du deſſein dans le ſilence des Hiſtoriens de la Communion de Rome, lorſqu'il s'agit de quelque choſe qui ne fait pas honneur au *S. Siége*, que le P. Pagi a voulu prévenir cette penſée, en diſant dans l'Epître Dédicatoire de ſa Critique de Baronius: *Les Hérétiques ne ſont jamais plus contens, que quand ils trouvent dans les Annales Eccléſiaſtiques, quelque confuſion dans les tems, du deſordre dans les années, & des évenemens rapportez ou plûtôt, ou plus tard qu'ils ne devroient l'être. Car lors qu'ils rencontrent des Exemples de cette nature, ils ne manquent jamais de les rele-*

relever, pour inſinuer aux Peuples, qu'ils ſont ſéduits, que cela s'eſt fait à deſſein d'obſcurcir la verité, & pour conclurre par les Anachroniſmes & les Prochroniſmes de ces Annales, que les évenemens même qu'on y rapporte, ſont imaginaires & ſuppoſez. Le P. Pagi ne nomme aucun de ces *Hérétiques* qui tirent ainſi avantage des Anachroniſmes & des Prochroniſmes des Annales. En tout cas, ils ne ſeroient pas les ſeuls qui en uſent ainſi ; & quand les *Catholiques* trouvent leur compte à cette Methode, ils ne font pas difficulté de la mettre en uſage: témoin le P. Labbe, ſans en alléguer un grand nombre d'autres, lequel *conclut par les Anachroniſmes & les Prochroniſmes* qu'on trouve dans les Hiſtoriens de la Papeſſe, *que l'Hiſtoire même* de la Papeſſe *eſt ſuppoſée & imaginaire.* Mais la queſtion eſt de ſçavoir d'où peut venir cette *confuſion des temps* qui régne préciſément dans l'Hiſtoire du milieu du IX. Siécle, ce *deſordre dans les années, ces évenemens*

rapportez hors de leur place? Je doute fort que le P. Pagi puiſſe ôter cette penſée à ceux qu'il appelle *Hérétiques*, que tout cela *a été fait dans le deſſein d'obſcurcir la verité* de l'Hiſtoire de la Papeſſe. Cet habile Chronologiſte n'a pouſſé ſa Critique que juſqu'à la fin du IV. Siécle. Mais s'il continuë, & qu'il vienne juſqu'au IX. Siécle, il ne fera pas une petite œuvre, s'il peut amener la Chronologie de ce Siécle-là, à un tel point de netteté, que l'on puiſſe décider s'il y a eû une Papeſſe, ou non; & tirer cette Queſtion du rang des Problématiques. En attendant qu'à l'imitation d'Onuphre, il nous produiſe, peut-être, quelques piéces *Anecdotes* pour l'éclairciſſement de cette Queſtion, ſervons-nous de ce que les infidéles Copiſtes, dont nous avons parlé, ont trouvé à propos de ne pas corrompre, & faiſons en l'application à tous les Articles de nôtre Table.

827. *Gregoire IV. ſiégea* 15. *ou* 16. *ans Meurt* 843. *Mars.*

Nous mettons l'élection de *Gregoire* IV. en l'Année DCCCXXVII. après douze ou treize Auteurs que nous avons ci-deſſus nommez. Or quand même nous ſuppoſerions que Gregoire ne fut élû que *le* 24. *de Septembre*, comme veut Baronius; ſi l'on donne 15. *ans* entiers à ce Pape, en ſorte qu'il ſoit parvenu à ſa 16. *année*, & même juſques au milieu, il ſera mort au commencement de l'Année DCCCXLIII. en laquelle les Annales de Fulde, celles des François, & Baronius même, veulent que Gregoire ſoit mort. Mais comme l'autorité de Baronius n'eſt pas ſuffiſante pour nous obliger à tomber d'accord que Gregoire ne fut élû que le 24. de Septembre de l'Année DCCCXXVII. rien n'empêche que nous n'avancions cette élection juſqu'au Printemps de la même Année; Et ainſi ce Pape aura occupé le

Sus p. 238. 239. *N.* 2.

Baron. ad An. 827. *N.* 29. 33.

An. 853. *N.* 27.

Siége 16. *années*, qui eſt la plus longue durée qu'on donne à ſon Pontificat.

843. *Mars*, *Sergius II. ſiégea* 3. 2. *Meurt* 846. *May.*

Peu de jours après la mort de Gregoire, *Sergius* II. fut élû. Onuphre prétend que ce fut au bout de *quinze jours*. Mais Anaſtaſe n'en dit rien, & comme on ne ſait point en quel mois mourut Gregoire, auſſi eſt il impoſſible de déterminer en quel mois *Sergius* fut élû. Il eſt vrai qu'Anaſtaſe dit que *le même jour* que Sergius fut élû, *il tomba à Rome une ſi grande quantité de neige, que la Ville en paroiſſoit toute blanche, ce que pluſieurs regarderent comme un préſage de joye.* Mais puis qu'Anaſtaſe rapporte cet évenement, comme un Prodige; pourquoi eſt-ce qu'il n'aura pû arriver au commencement du Printemps? Pour ce qui eſt de l'année, nous avons marqué l'An DCCCXLIII. Et il me ſemble que l'autorité des Annales de Fulde, de

Anaſt. in Sergio p. 170. Edit. Reg.

Sus p. 240. N. 2.

cel-

celles des François, de la Grande Chronique Belgique, de Bernard Guy, de Matthieu Palmier; & de Gobelin Perſona, qui ſont de ce ſentiment, vaut bien celle des Annales de S. Bertin, & du faux Luitprand qui mettent cette élection à l'Année DCCCXLIV. en y joignant même Marianus, Sigebert, & Martin, dont Blondel & Labbe relevent, à chaque pas, les Anachroniſmes.

L'Election de *Sergius* étant fixée au commencement du Printemps de l'Année DCCCXLIII. ſi l'on ſuppoſe qu'il fut Pape environ 3. ans, ſuivant la pluralité des voix, ce qui peut ſignifier qu'il mourut vers la fin de la 3. *année*, comme diſent Platine, & la Chronique de Nuremberg, on pourra mettre la mort de ce Pape, au commencement de l'Année DCCCXLVI. & même au 27. *de Janvier*, qui eſt le jour que les Annales de S. Bertin marquent pour la mort de *Sergius*, quoi qu'elles la renvoyent à l'Année DCCCXLVII. Car puis que Blondel & le P. Labbe

45. 44S.

qui mettent cette même mort au 12. d'*Avril de l'An* 847. rejettent l'autorité de ces Annales de S. Bertin, pour ce qui regarde *le jour*, & l'admettent pour ce qui regarde l'*année*; pourquoi n'aurons-nous pas le privilege de rejetter ces mêmes Annales pour ce qui regarde l'*année*, & de les admettre pour ce qui regarde *le jour*, ſur tout, puis que nous ne rejettons le ſentiment de ces Annales touchant la mort de *Sergius*, que pour nous joindre à la pluralité touchant l'élection de ſon Succeſſeur, comme on le verra tout à l'heure.

Accordons toutefois au Pontificat de *Sergius*, la plus longue durée qu'on lui donne, ſçavoir 3. *ans*, 2. *mois*; alors nous ſerons obligez de dire que *Sergius* mourut vers le mois de May de la ſuſdite Année DCCCXLVI. Cela s'accorde parfaitement avec une circonſtance Hiſtorique qu'Anaſtaſe a remarquée au commencement de la Vie de Leon IV. C'eſt que (a) *la mort ſubite de Sergius, & le ravage qui fut fait dans les Egliſes* par les

(a) *Anaſt. in vitâ Leonis IV. p.* 175 *fin. Edit. Regia.*

les Sarrasins, arriverent dans le même tems. Or les Annales de S. Bertin, dont nous venons de parler (a), celles de Fulde, celles de Mets, & Sigonius, marquent que l'*Egliſe de S. Pierre* à Rome fut *ravagée par les Maures* ou les Sarrasins en l'An DCCCXLVI. Et ſi ce fut au commencement de la Campagne, comme on parle, ſçavoir avant qu'on ſe fut mis en état de défenſe, ou qu'on eût fait approcher du ſecours; Cette courſe ſera arrivée juſtement au tems que nous avons marqué pour la mort de Sergius.

(a) *Sigon. de Regno Ital. Lib. V. p. m.* 196.

846. *May, Leon IV. ſiégea* 8. 3. *Meurt* 854. *Août* 1.

Ce que nous venons de prouver que l'élection de *Leon* IV. a dû arriver en l'Année DCCCXLVI. Et c'eſt à cette même Année que le commencement de ce Pape a été rapporté par le Comte Herman, la Grande Chronique Belgique, Matthieu Palmier, Jean Naucler, & Bernard Gui. Si le Siége

Sus p. 242. N. 2.

avoit vaqué 2. *mois*, 15. *jours*, après la mort de Sergius II. ſuivant les MSS. d'Anaſtaſe, il faudroit mettre l'élection de *Leon* IV. au mois d'Août de cette Année, ou environ. Mais ſi *Leon* a été élû *le propre jour* de la mort de Sergius, comme veut Onuphre, on peut mettre l'élection de *Leon*, au mois de May, comme je l'ai fait dans la Table.

Sus p. 243. Marianus & Matthieu Palmier ne donnent à *Leon* que 8. *ans* de Siége. Donnons lui néanmoins 8. *ans*, 3. *mois*, avec le plus grand nombre d'Auteurs; alors il faudra dire *Sus p.* 244. *N.* 1. que Leon mourut *au mois d'Aouſt* de l'Année DCCCLIV. Or Marianus & les Annales de S. Bertin s'accordent à mettre *la mort de Leon au* 1. *d'Aouſt*. Mais comme Marianus la met en l'An DCCCLIII. & les Annales de S. Bertin en l'An DCCCLV. qui peut nous blâmer ſi prenant un juſte milieu, nous la raportons à l'An DCCCLIV. auquel elle a été raportée par Sige-*N.* 2. bert, Ranulphe, Palmier, & même ſuivant le calcul de Marianus, par

par le propre aveu de Blondel, comme nous l'avons dit ci-deſſus?

Nôtre conjecture peut être encore confirmée par une circonſtance hiſtorique qui ſe rencontre dans Anaſtaſe. Cet Hiſtorien recite que (*a*) Daniel, Maître de la Gendarmerie, ayant porté quelques plaintes à *l'Empereur Louïs*, *cet Empereur vint en diligence à Rome*, où il termina l'affaire qui l'y avoit appellé. *Cela étant fait*, ajoûte Anaſtaſe, *l'Empereur partit, & peu de jours après, Notre Très-ſaint Seigneur le Pape Leon s'endormit au Seigneur le 17. de Juillet.* Le diligent (*b*) Huldric Mutius dans ſa Chronique, met ce voyage en l'An DCCCLIII. & (*c*) Sigonius en parle immédiatement après avoir fait mention du Synode de Rome dans lequel le Prêtre Anaſtaſe fut dépoſé. Or il eſt certain que ce Synode ſe tint en l'An DCCCLIII. *le* 8. *de Décembre*, quoi que Sigonius le rapporte à l'An DCCCLV. Ainſi il eſt naturel de penſer que l'Empereur alla à Rome, vers la fin de l'An DCCCLIII. qu'il employa la pre-

(a) *Anaſt. in Leone IV. p. 199. Ed. Reg.*

(b) *Mutius in Chron. Lib. XI.*

(c) *Sigon. de Regno Ital. Lib. V.*

premiére partie de l'An DCCCLIV. à terminer l'affaire pour laquelle il étoit venu à Rome; & qu'il s'en retourna vers le milieu de l'Année, c'eſt à dire, au mois de Juin, ou de Juillet. M. Blondel qui a voulu raporter ce dernier départ de l'Empereur à l'An DCCCLV. auquel il veut que Leon IV. ſoit mort, n'a pû le faire ſans ſe contredire en quelque maniére. Il dit (a) qu'*Anaſtaſe ne parle que de Louïs, parce que preſque dans le même tems, Lothaire s'étoit retiré dans le Monaſtére de Prom.* Cela ne s'accorde point avec ce qu'il dit, un peu après, que Lothaire entra dans le Monaſtére *le 22. de Septembre.* Car puis que cette Retraite de Lothaire a été poſterieure, de plus de deux mois, à la mort de Leon IV. arrivée *le 17. de Juillet* précédent ſelon M. Blondel, il faut néceſſairement que la plainte dont nous parlons, ait précedé, pour le moins, de quatre ou cinq mois, la Retraite du même Lothaire; Et par conſéquent, il n'eſt pas vrai que ces deux choſes ſoient arrivées *preſque dans*

(a) *Blond. Anacr. in Tab. Chron. An.* 855. *init.*

Ibid. An. 855. *fin.*

dans le même tems, ce que Blondel voudroit tâcher de perſuader. Au reſte, comme Lothaire étoit encore Empereur en Chef, lors que Daniel partit de Rome, pour aller porter ſes plaintes à la Cour Imperiale; je juge que ce paſſage d'Anaſtaſe a été falſifié, de même que pluſieurs autres. Anaſtaſe avoit nommé *Lothaire* ſeul, ou *Lothaire* & *Louis* enſemble. Mais les corrupteurs d'Anaſtaſe ont retranché le nom de *Lothaire*, en ſubſtituant celui de *Louis*, s'il n'y étoit pas auparavant; ou en l'y laiſſant tout ſeul, s'il y étoit avec celui de ſon Pere. En effet, Platine, Mutius, & Sigonius diſent tous trois que cette plainte fut portée à *Lothaire*; Et même Platine ne fait aucune mention de *Louis*. Quoi qu'il en ſoit, Lothaire & Louis enſemble, ou, ſi l'on veut, Louis tout ſeul ayant fait le voyage d'Italie, & quitté Rome vers le milieu de l'An DCCCLIV. comme nous venons de le voir, & Leon IV. étant mort *peu de jours après*, ſuivant la Remarque

p. 319. 320. 353.

que d'Anaſtaſe; on ne peut raiſonnablement placer la mort de Leon, que vers le commencement du mois d'Août de la même Année, comme nous avons fait dans nôtre Table.

854. *Août, Jeanne Papeſſe, ſiégea* 2. 1. *Meurt* 856. *Septembre.*

Voici le principal de la Queſtion. Il s'agit de trouver environ deux ans pour le Pontificat de Jeanne. Supoſant donc, en ſuite de ce que nous venons de prouver, que Leon IV. mourut l'An DCCCLIV. vers le commencement du mois d'Août; nous ſommes obligez de mettre environ le même mois d'Août, & en la même Année, le commencement du Pontificat de Jeanne. Or c'eſt préciſément à cette Année DCCCLIV. que le raportent non ſeulement Sigebert, Matthieu Palmier, & le Recueil des Lettres des Univerſitez d'Oxford, de Paris, & de Prague, que nous avons nommez ci-deſſus; mais encore une Chro-

Sus p. 247. *N.*2.

p. 464. 365.

Chronique Allemande citée par (*a*) Zuinger, Profeſſeur de Bâle.

(a) *Zuing. de Feſt. corp. Chriſti. Digreſſi. de vit. impud. &c. ſub. fin. p.* 176,

Le commencement du Pontificat de Jeanne étant fixé, comme nous venons de faire, ſupoſons premiérement qu'elle ait ſiégé environ deux ans, ſa mort ſera arrivée environ le mois d'Août de l'An DCCCLVI. Si outre les *deux années*, on prolonge d'*un mois* ſon Pontificat, avec Platine, la Chronique de Nuremberg, & Carranza, elle ſera morte *au mois de Septembre de la même Année*: Et quand même on lui donneroit *deux ans, cinq mois*, comme la plûpart des Hiſtoriens qui en ont parlé, il ne ſera pas néceſſaire de mettre ſa mort plus bas que le commencement de l'Année DCCCLVII. Il n'y a aucun de ces Sentimens qu'on ne puiſſe accommoder avec le commencement de Benoît III. mais le ſecond, que nous avons ſuivi dans nôtre Table, nous paroît le plus probable de tous.

856. *Septembre, Benoît III. ſiégea* 2. 6. *Meurt* 856. *Avril.*

Le

Susp. 250. *N.* 4. Le ſecond Sentiment dont nous venons de parler, eſt conforme à la Chronique de S. Gal ; au Comte Herman, ſuivant l'Edition de Cologne ; à Godefroi de Viterbe, à Bernard Guy, à Matthieu Palmier, à la Compilation Chronologique, & à M. de Launoy, qui mettent tous le commencement de Benoît à l'An DCCCLVI. comme nous l'avons remarqué. Il s'accorde auſſi avec Adon de Vienne, ou avec ſon Continuateur qui dit que Benoît ne fut placé *dans le Chaire des Apôtres qu'après que l'Empereur Lothaire fut mort*. Or c'eſt une choſe reçûë que cet Empereur mourut à la fin de Septembre de l'An DCCCLV. Toutefois ſi l'on vouloit ſuivre le dernier ſentiment qui donne 2. *ans*, 5. *mois*, à la Papeſſe, & oblige à mettre ſa mort au commencement de l'An DCCCLVII. on ne manqueroit pas d'Autoritez pour le dé-

N. 5. fendre. En effet, c'eſt à cette même Année DCCCLVII. que l'élection de Benoît eſt raportée par le Comte Herman, ſuivant l'Edition de Francfort 1613. Conrad

Abbé

Abbé d'Urſperg, Albert de Stade qui ne diſent rien de la Papeſſe; auſſi-bien que par Marianus, Martin le Polonois, & autres qui en ont parlé. Mais, comme je l'ai dit, le ſentiment que j'ai ſuivi dans la Table, me paroît le plus apparent.

Ayant donc commencé le Pontificat de Benoît au mois de Septembre de l'An DCCCLVI. & lui donnant 2. *ans*, avec Godefroi de Viterbe, & la Compilation Chronologique, on parviendra à l'Automne de l'An DCCCLVIII. Mais ſi on donne *deux ans & demi*, au Pontificat de Benoît, ſuivant la pluralité des voix que nous avons raportées, on parviendra au mois d'Avril de l'An DCCCLIX. comme nous l'avons marqué dans la Table. *Sus pag.* 251. *com.*

On peut voir, par-là, que nous n'avons pas beſoin de ménager ſcrupuleuſement trois ou quatre mois pour trouver le Pontificat entier de Jeanne. Car ſi nous nous étions contentez de donner 2. ans, à celui de Benoît, & que néanmoins

Pag. 471. 472.

moins nous l'euſſions terminé au mois d'Avril de l'An DCCCLVIII. comme nous faiſons; nous aurions pû le commencer ſeulement au mois d'Avril DCCCLVI. Et par là, nous aurions eû 2. *ans* 8. *mois*, depuis la mort de Leon juſqu'au commencement de Benoît; c'eſt-à-dire, 2. *ans*, 5. *mois*, 4. *jours*, pour le Pontificat de Jeanne, & 3. *mois* pour les deux Vacances dont l'une auroit précédé le Pontificat de Jeanne, & l'autre l'auroit ſuivi. Mais nous avons préféré ce qui nous a parû le plus vrai-ſemblable, à ce qui pouvoit être plus favorable à nôtre cauſe.

859. *Avril, Nicolas I. ſiégea* 9. 7. *Meurt* 868. *Novembre* 13.

Si l'on vouloit terminer le Pontificat de Benoît à l'Automne de l'An DCCCLVIII. on pouroit accorder à celui de Nicolas 10. *ans* complets que Godefroi de Viterbe, Florent de Worceſter, la Grande Chronique Belgique, & Matthieu Palmier lui aſſignent.

Sus pag. 253. *m.*

Mais

Mais parce que nous avons pouſſé le Pontificat de Benoît juſqu'au Printems, ou au mois d'Avril de l'An DCCCLIX. nous donnons au Pontificat de Nicolas, 9. *ans*, 7. *mois*, qui lui ſont attribuez par le MS. Palatin d'Anaſtaſe, par Onuphre, Baronius, & leurs Partiſans.

Les Annales de S. Bertin, le Comte Herman de l'Edition d'Urſtiſius, Conrad d'Urſperg, Albert de Stade, Bernard Guy & Matthieu de Weſtminſter, ſont favorables au premier ſentiment; car ils mettent le commencement de Nicolas en l'An DCCCLVIII. Le Comte Herman de l'Edition de Piſtorius, Martin le Polonois, Matthieu Palmier, & Florent de Worceſter, qui mettent le commencement du même Nicolas, en l'An DCCCLIX. ſont favorables au ſecond: Et lequel des deux que l'on ſuive, la mort de ce Pape ſe rencontra avec l'Automne de l'An DCCCLXVIII. Cela s'accorde avec Anaſtaſe qui dit que *Nicolas*

Sus pag. 252. *N.* 3.

mourut le 13. *de Novembre en l'Indiction premiere.*

(a) *Blond. Anacr. ſententiæ & Mariani, poſt pag.* 44.

Il eſt vrai que (*a*) Blondel & les autres prétendent que ceci doit être raporté à l'année précédente, à cauſe que l'*Indiction I.* commença dès le mois de Septembre DCCCLXVII. Et j'avouë que c'eſt l'uſage des Grecs, qui fut ſuivi par les Latins au commencement. Mais, dans la ſuite, les Papes abandonnerent cet uſage, & ne commencerent à conter chaque Indiction, que du premier de Janvier, à cauſe de quoi on apella *Indiction Romaine*, cette dernière manière de les conter, pour la diſtinguer de l'ancienne qu'on apelle *Gréque*. Or il eſt certain que dans ce IX. Siécle l'uſage de l'une & de l'autre étoit, à peu près, également établi dans l'Egliſe Romaine. Ainſi on doit regarder ce Caractére des Indictions, comme un Caractére fort peu certain dans ce Siécle; Et s'il faut ſe déterminer ſur ce paſſage d'Anaſtaſe; on ne peut le faire raiſonnablement qu'en diſant qu'Anaſtaſe écrivant à Rome,

Voyez ſous Ch. VI. vers la fin.

a

a conté ſuivant l'Indiction Romaine. En ce cas l'*Indiction I.* marque toute l'Année DCCCLXVIII. en laquelle Nicolas ſera néceſſairement mort. Et par ce moyen Anaſtaſe nous eſt, pour le moins, auſſi favorable qu'à Blondel.

Je ne ſçai ſi je dois me contenter de dire la même choſe touchant Sigebert qui met en l'An DCCCLXVIII. le commencement d'Adrien Succeſſeur de Nicolas. Blondel (*a*) prétend que c'eſt parce qu'Adrien *ayant été conſacré en l'Année* 867. *& le Dimanche* 14. *de Decembre; la premiere année de ſon Pontificat ne finit qu'au milieu de Decembre l'An* 868. c'eſt-à-dire, (*b*) qu'Adrien n'ayant *commencé à être aſſis* ſur la Chaire de Rome qu'*au dernier mois de l'Année* 867. Sigebert n'a marqué ſon commencement qu'en l'Année 868. laquelle concourt, à un demi mois près, avec toute la premiere de ſon Pontificat. Mais premierement je demande de quel droit Blondel ne commence le Pontificat d'Adrien que du jour de

(a) *Blond. Anacr. ante pag.* 45.

(b) *Tab. anno* 868 *Not. marg.*

ſa Conſécration? Pourquoi ne pas le commencer, à l'ordinaire, du jour de l'élection d'Adrien qui fut le 21. de Novembre, ſelon Onuphre? D'ailleurs, (a) Blondel n'a-t-il pas ſçû qu'en ce tems-là, l'Année civile ne commençoit que *le 25. de Mars*, dans toute la Domination Françoiſe, ſous laquelle étoit Sigebert? Or il paroît par ces deux Obſervations, que ſuivant les principes de Blondel, Adrien a dû être Pape *quatre mois* entieres dans l'Année 867. telle que Sigebert a dû la conter. La Remarque de Blondel n'eſt donc qu'une pure chicanerie laquelle étant éclaircie nous donne le droit de ranger Sigebert dans le nombre de ceux qui mettent la mort de Nicolas, & l'élection d'Adrien, en l'Année DCCCLXVIII. comme nous avons fait dans notre Table; Et tels ſont les Annales de Fulde, celles de Mets, Adon de Vienne, Reginon Abbé de Prom, le Comte Herman ſuivant l'Edition de Piſtorius, Albert de Stade, & la Grande Chronique Belgique.

(a) *Voyez ſa Table Chron. Ann.* 847.

Sus pag. 255. *N.* 2.

868.

868. *Novembre*, *Adrien II. ſiégea* 4. *ans. Meurt* 872.

Ce dernier Article de notre Table vient d'être prouvé pour ce qui regarde le commencement d'Adrien. J'ajoûte ſeulement que Conrad Abbé d'Urſperg, Martin le Polonois, & Bellarmin, mettent le commencement de ce Pontificat en l'Année DCCCLXVIII. de même que Sigebert, & les autres, qu'on vient de citer.

Pour ce qui eſt de la durée de ſon Pontificat, les uns la font de 2. *ans*, les autres de 4. d'autres y ajoûtent 10. *ou* 11. *mois* : La plûpart la font de 5. *ans* ; quelques-uns de près de 6. En un mot il y a là-deſſus tant d'incertitude, que pluſieurs n'ont pas oſé en déterminer le tems. Le MS. d'Abbon Abbé de Fleury, qui eſt dans la Bibliothéque de Leyde, auquel Adon de Vienne eſt joint, dit ſimplement qu'*Adrien ſiégea* ..... ſans dire combien de tems: Et la Chronique de S. Vincent publiée par

Pag. 477.

(a) *Du Cheſne, Script. Franc. Tome III. pag.* 670.

(a) Du Cheſne, après avoir raporté les années de Nicolas, ne dit autre choſe de ſon Succeſſeur, que ceci; *Adrien fut enſeveli à Rome dans S. Pierre.*

Cette incertitude, jointe aux autres raiſons que j'ai ci-deſſus alleguées, font que je finis ici & ma Table Chronologique, & les Remarques que j'ai crû devoir y ajoûter pour ſervir de Preuves. Je laiſſe aux Lecteurs attentifs & équitables à ſe déterminer là-deſſus.

CHAPITRE VI.

Objection tirée d'un Privilége de l'Abbaye de Corbie.

LA plus forte Objection que l'on faſſe contre ce que nous avons dit dans le Chapitre précédent, touchant le tems auquel la Papeſſe a occupé le Siége de Rome, eſt tirée d'une Bulle contenant certains Priviléges accordez à l'Abbaye de Corbie par Benoît III. au commencement du mois d'Octobre

de

de l'année DCCCLV. Car ſi en ce tems-là Benoît faiſoit déja les fonctions de Pape, & accordoit des Priviléges aux Abbayes, il eſt impoſſible que Jeanne ait été aſſiſe ſur la Chaire de Rome juſqu'au mois de Septembre de l'année ſuivante, comme nous le prétendons. Or il paroît, dit-on, par la Bulle dont il s'agit, que Benoît étoit déja Pape, au tems qu'on vient de marquer.

Cette Bulle fut premiérement donnée au public, il y a 25. ou 30. ans, par (*a*) Don Luc Dachery Moine Benedictin, qui la tira *des vieux Chartulaires du Monaſtére de Corbie.* Peu d'années après on l'inſera dans la derniére Collection des Conciles, & l'on y ajoûta *la Date* qui n'étoit point dans l'Edition que Don Luc Dachery avoit publiée. Cette Date étoit conçûë en ces termes: *Actum nonis Octobris per manum Theophylacti Secundicerii S. Sedis Apoſtolicæ, imperante D. piiſſimo Auguſto HLotario à Domino coronato magno Imperatore, anno*

(a) *Dacher. Spicl. Tom. VI. pag.* 397. 408. *Concil. T. VIII. Ed.* 1671. *à colom.* 235. *ad* 242. *Voyez la pag.* 47.

Pag. 381. 382.

XXXIX. & poſt ejuſdem annum XXXIX. ſed & HLudovico novo Imp. ejus filio anno VII. Enfin le (a) P. Mabillon en donna une nouvelle Edition ayant conferé les précédents avec l'Original du Monaſtére de Corbie.

(a) *Mabil. De re diplomat. p.* 136. 440. *Ed. An.* 1681.

Dans cette nouvelle Edition le P. Mabillon a ômis en un endroit le nom de *Charles* & en un autre celui de *Charles Auguſte* qui étoient joints à ceux de *Lothaire* & de *Louïs*, dans la premiére Edition. Mais c'eſt, ſur tout, dans *la Date*, dont il s'agit ici, que l'on voit des differences aſſez conſiderables. I. Au lieu des premiéres paroles, *Actum Nonis Octobris*; le P. Mabillon lit, *Datum Nonas Octubrias.* II. Au lieu de ces autres, *D. piiſſimo Auguſto*; Mabillon lit, *Domino noſtro piiſſimo PP.* (c'eſt-à-dire, *Perpetuo*) *Auguſto.* III. Mabillon lit bien ces paroles, *Imperatore anno XXXIX.* de même que dans l'Edition des Conciles à la laquelle le P. Labbe a travaillé: Mais le même (*b*) P. Labbe dans *ſon Tombeau de la Papeſſe*,

(b) *Labb. Cenotap. Prob.* 9. *pag.* 907.

ſe, a lû, *Imperatore anno XXXVIII.* à moins que ce ne ſoit une faute d'Impreſſion. IV. Il y a un changement plus eſſentiel dans les paroles ſuivantes, *& poſt ejuſdem annum XXXIX.* que le P. Mabillon lit de cette ſorte, *& P. C.* (c'eſt-à-dire, *Poſt Conſulatum*) *ejus anno XXXIX.* V. Après les derniers mots, *anno VII.* le P. Mabillon ajoûte ceux-ci, *Indictione IV.* VI. Enfin le P. Labbe pour rendre cet Acte plus conforme à la coûtume que les Papes ont ſouvent gardée, de ſigner les Actes de leur propre main, avant & après le tems de Charlemagne, a ajoûté le nom de BENEDICTUS entre deux croix, d'abord après le *Bene valete*, où il finiſſoit dans l'Edition de Dachery, & immédiatement devant la Date; En quoi le P. Mabillon n'a pas même voulu le ſuivre.

Toutes ces varietez nous donnent un juſte ſujet de ſoupçonner la fidélité de ceux qui ont copié ce Privilége; ſur tout ſi l'on fait reflexion que Don Luc Dachery, qui s'eſt rendu

rendu ſi recommandable dans la République des Lettres, n'a fait aucune mention de cette *Date*, quoi qu'il ait publié le Privilége tout entier. Mais ce qu'il y a de merveilleux, c'eſt que quoi que les uns & les autres ſe vantent d'avoir copié l'Original du Monaſtère de Corbie; neanmoins le (*a*) P. Labbe dit que c'eſt un Acte *écrit depuis environ* 800. *ans, ſur de très-beau parchemin*: Au lieu que Mabillon aſſure que c'eſt ſur de l'écorce ou *du papier d'Egypte, de deux pieds de largeur, & long de vingt pieds, apliqué ſur une peau de même grandeur.*

(a) *Concil. Tom. pag.* 183. *Mabill. De re Diplom. pag.* 436. *Ailleurs il dit, vingt an. pag.* 40.

Je ne ſçai ſi ces varietez n'ont pas fait naître le même ſoupçon à M. de Launoi. Il eſt certain, au moins, que ce Docteur équitable ayant fait valoir, autant qu'il a pû, les argumens tirez d'Anaſtaſe contre la Papeſſe, n'a pas crû qu'il fût de la prudence ou de la bonne foi de ſe prévaloir de cet Acte de Corbie, non plus que de la Lettre d'Hincmar dont nous avons traité amplement ci-deſſus. L'une & l'autre de ces

Part. III. chap. 8.

ces Piéces lui ont parû trop douteuſes pour y faire quelque fond. Et comment eſt-ce que Launoi auroit pû croire que Benoît fut paiſible poſſeſſeur du Pontificat dès le commencement du mois d'Octobre de l'an DCCCLV. lui qui dans une autre de ſes Lettres dit que *le commencement du Pontificat de Benoit III. ſe rencontre en l'an DCCCLVI.*?

Laun. Part. III. Epiſt. ad Thomam Rulland. pag. 186.

Quoi qu'il en ſoit, j'avouë que je ne ſaurois m'empêcher de regarder ce Privilege, comme une Piece ſuppoſée, auſſi-bien que pluſieurs ſemblables Privileges, Conceſſions, Bulles, ou autres Actes de cette nature, que l'on montre dans les Monaſtéres. C'eſt dans ces lieux-là que les Falſifications ont été le plus en uſage; Et les dépoſitaires de ces Actes, je veux dire les Moines eux-mêmes, ont été les principaux Auteurs de ces ſupercheries. Gratien, le Martyrologe d'Uſuard, le Bréviaire & l'Ordre Romain, les Capitulaires des Rois, les Actes des Conciles; Tout cela a été expoſé à leurs fourberies. Mais il n'y a point de ſorte

Pag. 406. 398. 402.

ſorte de Pieces où ils ſe ſoient donnez une licence plus démeſurée que ſur les Monumens des Egliſes & des Monaſteres. Ceux de l'Egliſe Romaine l'avoüent & s'en plaignent eux-mêmes à tout moment. Ainſi il ſuffira d'en rapporter quelques Exemples pour la ſatisfaction de ceux à qui ces choſes ſont moins connuës.

1. Bien des gens ſçavent que l'Abbaye de S. Médard de Soiſſons ſe glorifie d'un Privilege qui lui a été accordé par Gregoire le Grand, avec cette clauſe, *Si quelque Roi, Magiſtrat, ou Juge..... viole le contenu en notre Decret, ou s'y oppoſe, ou le mépriſe, ou inquiéte les Freres, qu'il ſoit privé de ſes honneurs*, &c. Baronius, avec tous les flateurs de la Cour de Rome, & depuis peu Antoine Haute-Serre Profeſſeur en Droit à Toulouſe, ont travaillé à défendre cette Piece. Mais les plus habiles François l'ont rejettée comme *fauſſement attribuée à Gregoire il y a environ* 600. *ans*, c'eſt-à-dire, du tems du fameux *Hildebrand*, qui vou-

Baron. ad An. 593. 603.

Pag. 398. 399.

voulut être appellé *Gregoire VII.* C'eſt le jugement de M. de Launoi, pour ne rien dire du Cardinal Du Perron, de M. de Marca, du Sieur Maimbourg, & en dernier lieu de M. Dupin qui ne ſont pas inconnus à nos Adverſaires.

Laun. Epiſt. ad Mich. Girard. pag. 675. Dupin. de Antiq. Eccleſ. Diſcipl. Diſſ. VII. Laun. Ep. ad Joan. Rulland. pag. 626. Maimb. Hiſt. de S. Greg. liv. III. pag. 295. Laun. ut ſupr. pag. 677.

2. M. de Launoi dans une autre Lettre, & M. Maimbourg dans *l'Hiſtoire de S. Gregoire*, comme auſſi Ellies Dupin prouvent, au long, la même choſe d'un autre Privilege accordé auſſi par le même Gregoire au Monaſtere d'Autun en Bourgogne, avec une ſemblable clauſe.

3. C'eſt encore le jugement que M. de Launoi fait d'un Privilege de Soiſſons, *ſuppoſé à Jean III.* par quelque *Fauſſaire qui voulut par-là s'acquerir quelque autorité.*

4. Il en dit autant (avec les Défenſeurs des Droits des Evêques) d'un grand nombre de Priviléges par leſquels les Papes *ont ſouſtrait les Moines, de l'obéïſſance réguliére de leurs Evêques, tant dans*

dans la Diſcipline, que dans les mœurs.

Mabil. De re Diplom. Lib. VI. p. 623.

5. Le P. Mabillon rapporte, après M. Baluze, que dans un Procès de l'Evêque d'Orleans contre ſes Chanoines, les Juges déclarerent fauſſe & *ſuppoſée* une Bulle qu'on attribuoit à Innocent III. & qu'on produiſoit comme de l'*Original*: Et que ce fut parce qu'il y avoit une *faute dans l'Indiction*, qu'elle fût ainſi rejettée.

Diſſert. tres Pariſ. 1663.

6. M. de Launoi, que j'ai ſouvent allegué, prouve dans plus d'une Diſſertation, que les Bulles vulgairement appellées *Sabbatines*, l'une de Jean XXII. l'autre d'Alexandre V. qui contiennent des Privileges de l'Ordre des Carmes, de la Confrairie de la Vierge, & du Sabbat inſtitué en ſon honneur, ont été fabriquées par quelque Moine de cet Ordre.

7. Suivant ſa ſincerité ordinaire, il prouve encore la même choſe d'une autre *Fauſſe Bulle* attribuée à *Clement VII.* qui contient

Pag. 401.

tient les Privileges du Scapulaire des Carmes. Que ſi les Moines, pour favoriſer leurs Ordres ou leurs Monaſtéres, ont bien eû la hardieſſe de forger des Bulles entiéres, & de les attribuer à des Papes Modernes, tel qu'étoit Clement VII. qui vivoit au XVI. Siécle; qui s'étonnera qu'ils ayent entrepris de refondre, ou pour le moins d'alterer des Actes beaucoup plus anciens, comme ceux qu'on attribuë à Benoît III?

8. Outre le Privilége de Corbie qu'on nous objecte, on allégue un autre Acte accordé par le même Benoît III. *pour la confirmation des Priviléges de l'Abbaye de S. Denys en France.* Il a été publié par Jaques Doublet, & inſeré dans la Collection des Conciles. Mais les François les plus ſavans, quoi que de la Communion Romaine, ont reconnu la ſuppoſition de ce Privilége, ſoit par la matiére, ſoit par la forme, ſoit par la Date. Delà vient que Sirmond, Mabillon, Dache-

Jac. Duplet. In Chron. Par. 1625. *Concil. T. VIII. col.* 242. 243.

p. 525. 526. 401.

Dachery, & Baluze, l'ont négligé. En un mot, je m'en rapporte aux Juges du Procès de l'Evêque d'Orleans; puis qu'au lieu que ce Privilége eſt datté de l'*Indiction VII.* ceux-là même qui l'alléguent, prétendent qu'il fut donné en l'*Indiction V.* c'eſt-à-dire, deux ans plûtôt.

9. Voici un Exemple remarquable de ces ſortes de ſuppoſitions. C'eſt un Pape qui en témoigne, ſçavoir Alexandre III. & dans les Lettres d'un autre Pape, je veux dire d'Innocent III. Parlant de quelques Priviléges produits par une Abbeſſe du Diocéſe de Capouë, & par ſes Religieuſes, comme ayant été accordez par les Papes Zacharie, Adrien, & Leon, qui vivoient au VIII. Siécle; ce Pape déclare *qu'il les a jugé ſuſpects & indignes de foi*, celui de Zacharie, *tant à cauſe de la corruption du langage, qu'à cauſe du parchemin qui ne ſembloit pas avoir plus de* 100. *ans*, au lieu qu'il en devoit avoir 400. Et celui de Leon par la même *corruption du langage, qu'il ſeroit*

Innocentii III. Lib. XI. Ep. 126. ap. Mabill. p. 623.

roit abſurde d'attribuër aux Sécrétaires d'un homme auſſi ſçavant que Leon, & par le peu de reſſemblance qu'il y avoit entre cette Bulle & les autres du même Pape.

10. Enfin ces falſifications étoient ſi communes, que le Pape Gregoire IX. a jugé à propos de mettre dans ſes Decretales un Chapitre exprès qui contient pluſieurs caractéres pour reconnoître la ſuppoſition des Bulles & autres Actes de la Cour Romaine. Je ſuis ſurpris qu'il n'ait point fait mention des marques Chronologiques; car c'eſt un des meilleurs moyens pour s'aſſûrer de la fauſſeté d'un Acte. Nous en avons une preuve dans le Jugement du Procès de l'Evêque d'Orleans; Et M. de Launoi allégue la Date des Bulles Sabbatines *comme un Indice très-évident qu'elles ont été ſuppoſées.* Suivons cette Régle, & voyons ſi elle ne pourra pas nous être de quelque uſage pour découvrir la ſuppoſition du Privilége de Corbie.

Decretal. Greg. Lib. V. Tit. 20. de crim. falſi; cap. 5.

I. La premiére choſe qui nous

p. 388.

a frappez, eſt la matiére même de ce Privilége qui n'a point de rapport au temps auquel on ſuppoſe que ce Privilége fut accordé. En effet, dans l'Acte dont il s'agit, Benoît *prie & admonete* l'Empereur Lothaire, qu'à l'exemple des Rois ſes Prédeceſſeurs, il conſerve au Monaſtére de Corbie *le pouvoir d'élire ſoi-même ſes Abbez:* Et dans ce même Acte il eſt encore dit que les Empereurs Lothaire & Louïs, avec Charles Roi de France, avoient adreſſé leurs *Commandemens* & leurs *Supplications* au Siége Apoſtolique, pour la confirmation de ces mêmes Priviléges. Or pour peu qu'on connoiſſe l'Hiſtoire de ce Siécle-là, on ſçait que les Empereurs avoient bien accoûtumé de *commander* aux Papes, mais qu'ils étoient fort éloignez de les *ſupplier*: qu'eux & les autres Princes regardoient l'élection des Abbez comme une choſe qui leur appartenoit de plein droit: Et que lors que les Empereurs ou les Rois de France ont voulu ou élire les Abbez, ou laiſſer aux Moines la

Monet.

p. 391. 392.

la liberté de les élire eux-mêmes, ils n'ont jamais conſulté les Papes, encore moins attendu leurs *Ordres*, ou imploré leur *Autorité*. Que l'on conſulte tous les Défenſeurs des Droits des Rois, & en particulier Baluze. Il dira qu'après le temps des Empereurs Lothaire & Louïs ſon Fils, *la pieté des Chrétiens commença à ſe tourner vers le Siége de Rome*; mais qu'auparavant *toute la diſpoſition des Monaſtéres étoit au pouvoir des Princes, ſoit quand il étoit queſtion d'élire les Abbez, ſoit quand il falloit donner ordre aux affaires des Monaſtéres.* Ainſi voilà déja une Preuve qui nous doit convaincre de la ſuppoſition de cet Acte. Mais parce que c'eſt uniquement de la Date que le P. Labbe a tiré ſes preuves: c'eſt à l'examen de cette Date qu'il faut particuliérement s'arrêter.

Baluz. Not. ad Lupum Ferrar. p. 354. Vid. eund. ad Capit. Lud. Pii, & Caroli Calvi.

Elle porte que le Privilége fut *Donné le ſeptiéme jour du mois d'Octobre, par Theophylacte Sous-ſecretaire du S. Siége Apoſtolique: Régnant nôtre Seigneur le très-pieux & toûjours Auguſte Lothaire couronné de Dieu Grand*

Empereur, l'an XXXIX. tant de ſon Empire que de ſon Conſulat; Et Louis ſon Fils, nouvel Empereur l'an VII. de ſon Empire, Indiction IV. Nous avons là-deſſus pluſieurs Remarques à faire, que nous allons propoſer par ordre, en commençant par le *Jour du mois*, qui eſt la premiére choſe qui ſe préſente.

II. Si on conteſte la vrai-ſemblance aux Hypothéſes du P. Labbe, on ne peut pas nier, au moins, qu'elles n'ayent de l'uniformité. Benoît ne fut pas plûtôt affermi ſur ſa Chaire, que ſans attendre une félicitation de la part d'Hincmar Archevêque de Rheims, il ſe hâte de lui écrire; & prévenant ſes demandes, il lui accorde une choſe qu'Hincmar avoit long-tems ſollicitée auprès des autres Papes, & toûjours inutilement. C'eſt l'hypothéſe du P. Labbe, comme nous l'avons vû ci-deſſus. Voici un autre Exemple de cette debonnaireté de Benoît, ſelon les mêmes Hypothéſes. A peine Benoît eſt-il affermi ſur la Chaire

p. 386.

re Pontificale de Rome, qu'il penſe à l'Abbaye de Corbie, de la même maniére qu'il avoit penſé à l'Archevêque de Rheims. Un autre Pape auroit d'abord ſongé aux affaires de ſa maiſon; à celles de Rome, apparemment encore en deſordre à cauſe de la longue vacance, ou du Schiſme; à celles de l'Italie, & des lieux les plus voiſins de ſon Siége; Il auroit penſé aux Nonciatures; & à faire ſçavoir aux Princes la nouvelle de ſon Elevation, ou plûtôt de ſon affermiſſement; Et quand même il auroit eû quelque penchant pour l'Abbaye de Corbie, il auroit, au moins, attendu que les Moines lui euſſent préſenté quelque Requête ſur ce ſujet. Mais Benoît ne s'arrête pas à ces menuës formalitez. Il eſt ſolemnellement conſacré le Dimanche 29. de Septembre, ſelon la Chronologie d'Onuphre, que nous voulons bien ſuppoſer pour un moment; Et dès le Lundi de la Semaine ſuivante, c'eſt à dire, *le 7. d'Octobre*, il expédie un beau

Privilége pour l'Abbaye de Corbie, placée preſque à l'extrémité de la France. Cette affaire intereſſoit la plûpart des Princes, & en particulier l'Empereur, par l'aſſiſtance duquel Benoît avoit triomphé de l'Antipape Anaſtaſe. Elle meritoit bien qu'on le conſultât auparavant là-deſſus, ou, au moins, qu'on le ménageât. Mais n'importe; Benoît ſurmonte tous ces obſtacles, & dans l'eſpace de huit jours, il décide une affaire de la derniére importance, une affaire qui regardoit une Abbaye éloignée de trois cens lieuës, & qui plus eſt, ſans en être même requis. Si quelqu'un peut ſe réſoudre à le croire, on peut lui dire avec les Italiens, *Il credere è di corteſia.*

Mais que diront les Partiſans de la Chronologie d'Onuphre, ſi on s'aviſe de la conteſter? Ils diſent que *Leon IV. mourut le 17. de Juillet, & que Benoît lui ſucceda après 2. mois & 12. jours de vacance, ce qui tombe juſtement au 29. de Septembre qui ſe rencontre un Dimanche, jour auquel*

p. 385.

auquel les Ordinations & les Elections avoient accoûtumé de ſe faire. Le jour de la mort de Leon IV. eſt marqué au 17. *de Juillet*, par pluſieurs Auteurs; je l'avouë. Mais il n'en eſt pas de même du temps de la *Vacance* du Siége. Blondel ne cite là-deſſus que deux Auteurs, ſçavoir Albert de Stade, & Matthieu de Weſtminſter; Et il ſe trouve malheureuſement qu'il n'y a rien de pareil dans les Exemplaires de ces deux Auteurs, dont Mr. de Spanheim s'eſt ſervi. Au lieu de cela l'Anaſtaſe MS. de la Bibliothéque du Roi, celui de la Bibliothéque du Cardinal Mazarin, Platine, & la Chronique de Nuremberg, diſent que cette Vacance fut de 2. *mois & 15. jours*, leſquels étant ajoûtez au 17. *de Juillet*, feront tomber l'élection de Benoît au 3. *d'Octobre*, c'eſt à dire, *quatre jours* ſeulement avant l'Expédition du Privilége que nous examinons. Ce ſera bien pis ſi l'on preſſe l'Autorité des Annales de Saint Bertin dont nos Adverſaires prétendent tirer de grands avanta- *Sus p.* 245.

ges. Ces Annales disent que Leon mourut *le* 1. *d'Août*, à quoi si on ajoûte les 2. *mois & demi* de vacance, le Pontificat de Benoît ne commencera que vers le milieu du mois d'Octobre, c'est à dire, dix ou onze jours après la Date de ce Privilége. Si cette preuve ne paroît pas démonstrative, je ne sçai ce qu'on appelle *Démonstration*, en matiére de Chronologie.

III. Le Nom du Secretaire, qui est nommé dans la Date, nous fournit une autre Preuve, pour en reconnoître la Supposition; & une Preuve qui fait voir que le fourbe qui a ajoûté cette Date au corps de l'Acte, étoit un fort mal habile homme. A la fin de l'Acte, suivant l'Edition de Dachery, le Secretaire qui l'a écrit, est appellé THEODORIC; (*scriptum per manum Theodorici Scriniarii R. E. in mense Octobrio*) mais dans la Date qui y a été ajoutée il est parlé d'un autre Secretaire nommé THEOPHYLACTE. (*Datum Nonas Octubrias per manum Theo-*

Theophylacti Secundicerii S. Sedis Apoſtolicæ.)

Comme le premier de ces Secretaires porte le titre de *Scriniarius*, & le ſecond celui de *Secundicerius*, on a voulu apparemment nous faire juger que *Theodoric*, en qualité de Secretaire d'un plus bas ordre, a *écrit* de ſa propre main, cet Acte, ſous la direction, ou l'inſpection de *Theophylacte* Secretaire d'un rang plus élevé, qui le *donna*, ou l'expédia. Mais c'eſt cela même qui nous découvre l'impoſture; à cauſe que le titre de *Scriniarius*, qui eſt donné au premier, & celui de *Secundicerius*, qui eſt donné au ſecond, ne déſignent qu'une même Charge que nous avons exprimée par le Nom de *Sous-ſecretaire*. Dans la Collection des Conciles, nous trouvons une Lettre de Paſchal I. écrite en l'an 817. dont le Secretaire eſt appellé *Theophylactus Notarius & Scriniarius*. Apparemment c'eſt de cette Lettre de Paſchal, ou de quelque autre ſemblable, que le fourbe dont nous par-

Concil. Tom. VIII. in Append.

parlons, a tiré ſon *Theophylacte*, qu'il a trouvé avoir été Secretaire des Papes environ le tems dont il s'agiſſoit. Quoi qu'il en ſoit, on voit que le titre de *Scriniarius*, qui eſt donné à *Theodoric*, dans le Privilége de Corbie, eſt mis comme ſynonyme à celui de *Notarius*, dans la Lettre de Paſchal I. C'eſt auſſi ce que nous avons remarqué du titre de *Secundicerius*, qui eſt donné à *Theophylacte*. Gregoire I. dans une de ſes Lettres, dit qu'*il l'a dictée au Notaire Paterius*, lequel il appelle *Secundicerius* dans une autre Lettre: Et Sigebert appelle le même Paterius *Romanæ Eccleſiæ Notarium & Secundicerium*. Il eſt donc viſible que les titres de *Scriniarius*, *Notarius*, *Secundicerius*, ne ſont que trois mots differens qui déſignent une même Charge, ſçavoir celle de *Sous-ſecretaire*; Et je ne croi pas que Mabillon le deſavouë.

Greg. Ep. Lib. IV. Epiſt. 25. Lib. IX. Epiſt. 24. Sigebert. Lib. de viris illuſt. c. 21.

IV. Il faut encore ſçavoir que les Actes ſemblables à celui dont il s'agit, étoient nuls, s'ils n'étoient ſignez que par le *Secundicerius*, ou *Sous-*

Sous-ſecretaire. Pour les rendre valables, il faloit ſuivant la Remarque du P. Mabillon, que ces Actes écrits par un *Sous-ſecretaire*, fuſſent confirmez par le ſein, ou par le ſeau du *Chancelier*, *Bibliothécaire*, ou *Primicerius*. Cela a été ainſi obſervé dans le Privilége qu'on prétend avoir été accordé, par le même Benoît III. à l'Abbaye de S. Denys, & dont nous avons déja parlé. C'eſt encore ce que l'on voit dans pluſieurs Actes de Sergius I. de Paſchal I. de Nicolas I. & de divers autres rapportez par Mabillon, & dans les Tomes des Conciles. Le Privilége que nous examinons, eſt le ſeul de cette nature, qui n'eſt ſouſcrit que par un Sous-Secretaire. D'où je conclus, comme dans l'Article précédent, que celui qui a écrit cette Date, étoit un fourbe, & un fourbe fort mal habile, puis qu'il ignoroit les formalitez les plus communes, & les plus eſſentielles de la Daterie de Rome.

Mabil. De re Diplom. Lib. I. c. 13. & Lib. V. à pag. 436.

Sus. p. 280. *N.* 8.

V. Continuons l'Examen de

p. 403. cette

cette Date. Elle porte que le Privilége fut expédié *du Régne de l'Empereur Lothaire.* Cela eſt évidemment faux. Car *le ſeptiéme d'Octobre*, Lothaire avoit renoncé à l'Empire, & qui plus eſt, étoit déja mort. D'ailleurs le Continuateur d'Adon de Vienne, dit expreſſément que Benoît ne fut Pape qu'après la mort de Lothaire. On répond que cela eſt vrai; mais qu'*on ne pouvoit pas en avoir ſi-tôt reçû la nouvelle à Rome*, à cauſe que Lothaire n'étoit mort que depuis le 28. ou le 29. du mois précédent, & qu'il n'avoit renoncé à l'Empire que le 22. du même mois de Septembre, ſelon le témoignage des Annales de S. Bertin. Cette réponſe paroît ſolide; mais elle n'eſt pas ſans replique. Car outre qu'*il ne ſemble pas qu'on puiſſe conclurre néceſſairement, des Annales de S. Bertin, que Lothaire ayant renoncé à l'Empire, ſe ſoit fait Moine le 22. de Septembre*, ſuivant la Remarque du P. Labbe, que nous avons déja rapportée; Ces Annales de S. Bertin

Labb. Joh. Pap. Cenotaph. ad An. 855.

Sus p. 214.

p. 388. 389. 458. 459.

tin ſont un des Livres dont Blondel & le P. Labbe rejettent auſſi ſouvent l'autorité. Nous avons vû qu'ils l'abandonnent lors qu'il s'agit d'établir l'année du commencement de Gregoire IV. & le jour de la mort de Sergius II. de même que celui de la mort de Leon IV. Et nous allons voir la même choſe, à l'article ſuivant, lors que nous parlerons des années de l'Empire de Louïs II. Pourquoi donc veulent-ils nous obliger à nous en rapporter à ces Annales, lors qu'il s'agit de la Retraite de Lothaire? D'ailleurs cet Ouvrage a été imprimé, ſuivant le témoignage de Du Cheſne, ſur un Exemplaire écrit par Heribert Roſweide, & envoyé par Jean Bolland, l'un & l'autre Jeſuites, c'eſt à dire, membres d'une Societé qui eſt en poſſeſſion de corrompre & falſifier les Livres qui paſſent par ſes mains, comme nous l'avons prouvé au ſujet de l'impreſſion d'Anaſtaſe. Enfin les autres Chronologiſtes,

Du Cheſne Scrip. Franc. Tom. III.

p. 387.

logiſtes, dont le nombre eſt conſiderable, ne nomment ni le jour, ni le mois auquel Lothaire prit l'habit de Moine, ni ne le déſignent par aucun Caractére Chronologique : Et il y en a pluſieurs, du nombre deſquels eſt Mezerai, qui diſent que Lothaire renonça à l'Empire & au Siécle, *quelques mois* avant ſa mort. Blondel paroît avoir donné dans cette penſée, malgré lui-même, & malgré ſes Annales de S. Bertin : Car ſur ce que Sigebert a écrit que Benoît avoit été *rétabli par les Ambaſſadeurs de Lothaire* ; Blondel parle de cette ſorte : *Je ne nie pas que Lothaire n'ait pû recevoir des Députez de Rome, & qu'il n'ait pû envoïer ſes Ambaſſadeurs pour examiner l'affaire de Benoît ; Mais je ne croi pas que Lothaire caché dans ſa Retraite de Prom, ait rien apris de ces desordres de Rome.* Si Blondel a jugé que Lothaire pouvoit recevoir des Députez de Rome, & y envoïer des Ambaſſadeurs, il n'a donc pas crû que la retraite de cet Empereur, ne précéda ſa mort que de quel-

Regino ; Annal. Fuldenſes ; Lambert. Schaffn. Otto Friſing ; Marianus ; Sigebertus ; Conrad. Urſpergenſis ; Goth. Viterb ; Martinus Polonus ; Huldricus Mutius &c. Mezerai Abregé Chronol. de l'Hiſt. de France. Tom. I. Et. Liv. I. de ſa p. 387. 403.

ques

ques jours ſeulement. Car il auroit été, ſi-non impoſſible, au moins très-difficile de recevoir des Députez de Rome, & d'y envoïer des Ambaſſadeurs en ſi peu de tems. D'ailleurs ſi Lothaire n'a vécu que ſix jours, en tout, dans ce Monaſtére, & ſi avant que d'y entrer il étoit déja *attaqué d'une maladie déſeſperée*, comme diſent les Annales de S. Bertin, tout le monde ne comprend-il pas, ſans le diſcours de Blondel, que pendant ces ſix jours, Lothaire, au lieu de s'embaraſſer des affaires du Siécle, ne penſa qu'à ſe préparer à la mort. Or ſi l'on ſupoſe une fois que la Retraite de Lothaire ſoit arrivée un tems conſidérable avant la fin de Septembre; la réponſe qu'on allégue n'a plus aucune force. Car il eſt clair que dès le moment de cette Retraite, Lothaire fut cenſé mort *civilement*, comme on parle, & qu'ainſi il ne devoit plus paroître dans aucun Acte, en qualité d'Empereur. C'eſt donc une vaine défaite de dire que *la nouvelle de ſa mort ne pouvoit*

grande Hiſtoire, p. 549. Blond. Anacr. Tab. Chron. An. 855. Not. marg.

pas encore être arrivée à Rome le ſeptiéme d'Octobre ; puis quand même cela ſeroit vrai de ſa mort *naturelle* qui n'arriva que le 28. ou le 29. de Septembre, il étoit, au moins impoſſible qu'on ignorât ſa mort *civile*, arrivée un tems conſiderable auparavant ; ce qui eſt abſolument la même choſe dans l'affaire dont il s'agit. Mais quand on voudroit, à toute force, ſuivre, en cette rencontre, la Chronologie des Annales de S. Bertin, on n'a qu'à conter ; on trouvera que depuis *le 22. de Septembre*, que Lothaire entra dans le Monaſtére, juſqu'au 7. *d'Octobre*, jour de la Date du Privilége, il y a quinze jours complets. Or bien que ce tems ſoit fort court, on juge pourtant bien qu'il y en avoit aſſez, en uſant d'une grande diligence, pour faire porter du Diocéſe de Tréves à Rome, une nouvelle auſſi importante que celle de la Retraite de Lothaire. Ainſi l'excuſe que l'on allégue eſt ſans fondement, même à prendre les choſes à toute rigueur, & nôtre Preuve de Falſifications,

p. 387. 388.

tions, ſubſiſte dans toute ſa force, de même que les précédentes.

Si on joint enſemble toutes ces Preuves, je ne penſe pas qu'il y ait aucun Lecteur judicieux & équitable, qui ne demeure d'accord de la ſupoſition du Privilége de Corbie, ou, au moins, de la ſupoſition de la Date qu'on nous objecte. Cependant on doit prendre garde que cette Concluſion ne nous eſt pas abſolument néceſſaire, quoi qu'elle nous ſoit fort avantageuſe. A la rigueur, c'eſt aſſez pour nous que de faire voir *l'incertitude* de cette Date; Et c'eſt uniquement pour cela que nous allons ajoûter les Remarques ſuivantes.

VI. Je ne prétens point former de difficulté ſur le jour auquel M. Blondel a mis la mort de Louïs le Debonnaire. Je conviens qu'il mourut en l'Année qui avoit III. pour Indiction, c'eſt à dire, en l'An DCCCXL. de JESUS CHRIST, le Dimanche 20. de Juin, un mois & demi après une Eclipſe de Soleil qui arriva le Mécredi 5. de May, veille de l'*Aſcenſion de Notre Sei-*

p. 391.

gueur. Tous ces Caractéres ſont exprimez dans les Anciens Chronologiſtes : Ainſi ce ſeroit mal à propos qu'on s'aviſeroit de les conteſter.

Je conviens encore que ſon Fils Lothaire mourut à la fin de Septembre de l'An DCCCLV. de JESUS CHRIST quoi que la choſe ne ſoit pas également certaine. A la verité Reginon & Marianus diſent que ce fut le 29. de Septembre en l'An DCCCLV. Mais les Annales de S. Bertin diſent que ce fut le 28. du même mois. Les Annales de Fulde marquent le 26. & Mezerai le 25. (*a*) D'autres ſe contentent de marquer l'année de la mort de Lothaire, & le lieu de ſa Retraite, mais ſans marquer le jour, ni le mois ſoit de ſa Retraite, ſoit de ſa Mort. Il y en a, enfin, qui ſemblent renvoyer à l'An DCCCLVI. la mort de Lothaire, à qui ils donnent 15. ans entiers de Régne à commencer à l'An DCCCXLI. C'eſt ce que M. (*b*) Congnart s'eſt efforcé de prouver contre M. Blondel, par l'autorité d'un

(a) *Ado Viennenſis; Lamb. Schaffnab; Sigebertus; Conrad. Urſpergenſis; Chron. Aquitania; Chron. Leodienſe. &c.*

(b) *Congnart Traité contre Blondel, p. 101. & ſuiv.*

p. 389. 390.

d'un(*a*) assez grand nombre d'Auteurs. Néanmoins j'aime mieux suivre l'opinion commune que M. de Launoi s'est attaché à démontrer par les Auteurs de ce Siécle-là, & du suivant, dans une (*b*) Lettre qu'il écrivit à M. le Tellier, depuis Archevêque de Rheims.

Je conviens, enfin, que l'An IV. de Louïs le Debonnaire, c'est-à-dire, l'An DCCCXVII. de JESUS CHRIST, les Etats étant assemblez à Aix-la-Chapelle, Louïs le Debonnaire associa à l'Empire son Fils Lothaire, mais sans aucune intervention du Pape, ce qu'il est à propos de remarquer. De sorte que si l'on commence à conter de là, les années de l'Empire de Lothaire; *l'An XXXIX* dont parle la Date du Privilége conviendra avec l'An DCCCLV. de JESUS CHRIST, comme le veut le P. Labbe. Et afin d'accorder au P. Labbe tout ce qu'il peut raisonnablement souhaiter, je veux bien encore avouër que cette maniére de conter les Années de l'Empire de

(a) *Chron. S. Gall; Chron. Saxonia; Herman. Contractus; Gothof. Viterbiensis; M. Chron. Belgicum; Matth. Westmonast; Phil. Bergomas; &c.*

(b) *Laun. Part. IV. Ep. ad Carol. Maur. Tellerium p. 14. 15. Edit. 1.*

p. 404. 394. 395.

de Lothaire, ou cette Epoque de Lothaire, ſe trouve conforme à celle qui ſe voit dans les Actes de deux Synodes de Rome, l'un ſous Eugéne II. & l'autre ſous Leon IV. qu'Holſtenius a publiez. Car dans le premier l'An de JESUS CHRIST DCCCXXVI. *Indiction IV.* concourt avec *l'An X. de Lothaire nouvel Empereur*; Et dans l'autre, l'An DCCCLIII. finiſſant avec *l'An XXXVII. de Lothaire*, ce qui ne peut être qu'en ſupoſant l'An DCCCXVII. pour l'An premier de Lothaire.

Mais l'Epoque emploïée dans les Actes de ces deux Synodes, ſemble avoir été priſe, par erreur, de la (a) Lettre de Charles le Chauve à Jean VIII. ou IX. qui ſe trouve dans les Oeuvres d'Hincmar Archevêque de Rheims, publiées par le Jeſuite Sirmond. Car au reſte, ce n'étoit point la forme de la Cour de Rome, de conter les Années des Empereurs, du tems qu'ils avoient été aſſociez à l'Empire par leurs Peres; mais ſeulement ou du tems qu'ils étoient devenus

(a) *Hincmar Oper. T. II. p. 779. Holſt. Collect. Rom. P. II. p. 2.*

venus Empereurs en Chef, ou du tems qu'ils avoient été couronnez par les Papes. C'eſt ce que les Papes ont conſtamment pratiqué dans la ſuite : Et pour ce qui regarde, en particulier, Lothaire dont il s'agit, ces deux maniéres dont nous venons de parler, ſont celles dont l'uſage eſt pour ainſi dire régnant, ſelon la Remarque du (*a*) P. Labbe, Baronius a ſuivi la premiére qui ſe trouve dans tous les Actes, & dans toutes les Patentes de Lothaire même, qui eſt de conter les Années de ſon Empire, du tems qu'il ſuccéda à ſon Pere ; Et la ſeconde eſt plus conforme à l'uſage de la Cour de Rome, dont nous venons de parler. Or comme il s'agit d'une Bulle d'un Pape, on ne doit pas croire que l'on ait emploïé d'autre Epoque que celle-ci, ſuivant laquelle l'An DCCCLV. de JESUS CHRIST, ne ſeroit que l'An XXXIII. de l'Empire de Lothaire, & non pas l'An XXXIX. comme dit la Date du Privilége. C'eſt donc avec raiſon que cette

(a) *Labb. Cenotaph. Prob.* 9. *p.* 396.

Date nous eſt ſuſpecte, puis qu'elle n'eſt point conforme à l'uſage de la Cour de Rome.

VII. Pour ce qui eſt des *Années du Conſulat* de Lothaire, qui marchent d'un même pas avec les Années de ſon Empire, à conter du tems qu'il fut aſſocié par ſon Pere, & pluſieurs années avant qu'il fut couronné par le Pape Paſchal I. c'eſt une choſe aſſez rare, & que l'on ne voit guéres pratiquée que dans quelques piéces ſuſpectes, comme dans un Privilége accordé par le même Benoît III. à l'Abbaye de S. Denys. La Date porte qu'il a été *expedié par Megiſtus, Evêque & Bibliothécaire, l'onziéme de Mai, étant Empereur Nôtre Seigneur Très-pieux, toujours Auguſte*, (a) *couronné de Dieu Grand Empereur, l'An VIII. de ſon Conſulat, Indiction VII.* Mais nous avons (b) montré ci-deſſus, que c'eſt un Privilége ſupoſé; Et il ne faut que le lire pour y découvrir les fourberies des Moines. Ce qui fait que je ne ſçaurois aſſez m'étonner comment Blondel a pû ſe reſoudre à en faire une Preu-

(a) *Le Nom de Louis manque de même que l'année de ſon Empire.*

(b) *Sus p.* 280. N. 8.

p. 524. 426.

Preuve dans ſa Table Chronologique. Car je ne penſe pas qu'on puiſſe produire aucune Piéce légitime où les Epoques du Conſulat de Lothaire & de Louïs conviennent avec le tems de leur Aſſociation à l'Empire.

VIII. *L'année VII. de l'Empire de Louïs*, eſt encore un caractére fort incertain. Pour faire tomber cette Année en l'An DCCCCLV. il faut mettre la premiére en l'An DCCCCXLIX. comme font, M. Blondel & le P. Labbe, fondez ſur les actes d'un Synode de Rome, où *l'An XXXVII. de Lothaire*, & *l'An V. de Louïs*, ſont employez pour déſigner l'An DCCCLIII de JESUS CHRIST. Mais les Annales de Bertin, le grand appui du P. Labbe, diſent que ce fut ſeulement en l'An DCCCL. que Louïs fut aſſocié à l'Empire, & couronné Empereur, comme M. Blondel l'avouë. Cela peut être confirmé par l'Aſſemblée de Pavie, tenuë, comme diſent les Actes, *l'An VI. de l'Empire de Louis*; (a) *Indiction IV.* Or Louïs aïant été couron-

(a) *Concil. Tom. VII. col. 78. Ed. Labb.*

p. 392. 393.

né l'An DCCCL. à Pâque ou environ ; la *VI. Année* de Louïs s'étende depuis Pâque de l'An DCCC-LV. juſqu'à Pâque de l'An DCCC-LVI. avant laquelle, ſçavoir au mois de Février, fut tenuë l'Aſſemblée de Pavie. D'où il s'enſuit que *l'An VII. de Louïs*, dont parle l'Acte de Corbie, commence, pour le plûtôt, à Pâque de l'An DCCCLVI. De ſorte que s'il s'en falloit tenir à cette Date, il faudroit dire que le Privilége de Corbie fut *donné au mois d'Octobre* de cette Année DCCC-LVI. qui étoit *l'An VII. de Louïs*, & peu après l'élection de Benoît, ſelon nôtre conte. Cependant on doit ſçavoir que Mezerai commence à conter les Années de Louïs, ſeulement de l'An DCCCLII. Tant il eſt vrai qu'il n'y a rien de certain dans ce Caractére.

IX. Il ne nous reſte plus qu'à parler du Caractére des *Indictions* qui devroit être la Regle des autres, & qui néanmoins peut facilement nous faire tomber dans l'erreur, ſoit à cauſe du mauvais uſage qu'en ont fait les Fauſſaires, ſoit à cauſe de la di-

p. 397.

diverſe maniére dont il a été employé dans les Actes légitimes.

Il eſt certain que l'ignorance de ceux qui ſe ſont mêlez de fabriquer des Piéces fauſſes, a été ſouvent aſſez grande ſur cette matiére. Nous avons vû, ci-deſſus, une Bulle attribuée à Innocent III. déclarée fauſſe par une Sentence Juridique, à cauſe de la fauſſeté de l'Indiction. Nous avons vû encore que les Sçavans ont apperçû, par la même Regle, la ſupoſition de la Bulle de Benoît III. qui contient les Priviléges de l'Abbaye de S. Denys. Le (a) P. Mabillon a produit divers autres Exemples. En parlant d'une Bulle de Jean V. il dit qu'*il ne ſçait ſi le Notaire a marqué l'Indiction comme il faut.* Au ſujet d'une de Sergius I. il parle de cette ſorte : *Le Scribe de la Copie que j'ai, n'a pas pû lire l'Année du Pontificat, mais il a marqué l'Indiction II. au lieu que dans les Exemplaires imprimez c'eſt l'Indiction XI.* Touchant une autre de Jean VIII. il reconnoît que *ce Privilége de Jean VIII. en faveur de l'Egliſe de Pavie, doit*

Sus p. 279. *f.* N. 5.

Sus p. 280. N. 8.

(a) *Mabillon, de re Diplomaticâ. Lib. V. p.* 436.

né l'An DCCCL. à Pâque ou environ ; la *VI. Année* de Louïs s'étende depuis Pâque de l'An DCCCLV. juſqu'à Pâque de l'An DCCCLVI. avant laquelle, ſçavoir au mois de Février, fut tenuë l'Aſſemblée de Pavie. D'où il s'enſuit que *l'An VII. de Louïs*, dont parle l'Acte de Corbie, commence, pour le plûtôt, à Pâque de l'An DCCCLVI. De ſorte que s'il s'en falloit tenir à cette Date, il faudroit dire que le Privilége de Corbie fut *donné au mois d'Octobre* de cette Année DCCCLVI. qui étoit *l'An VII. de Louïs*, & peu après l'élection de Benoît, ſelon nôtre conte. Cependant on doit ſçavoir que Mezerai commence à conter les Années de Louïs, ſeulement de l'An DCCCLII. Tant il eſt vrai qu'il n'y a rien de certain dans ce Caractére.

IX. Il ne nous reſte plus qu'à parler du Caractére des *Indictions* qui devroit être la Regle des autres, & qui néanmoins peut facilement nous faire tomber dans l'erreur, ſoit à cauſe du mauvais uſage qu'en ont fait les Fauſſaires, ſoit à cauſe de la di-

p. 397.

diverſe maniére dont il a été employé dans les Actes légitimes.

Il eſt certain que l'ignorance de ceux qui ſe ſont mêlez de fabriquer des Piéces fauſſes, a été ſouvent aſſez grande ſur cette matiére. Nous avons vû, ci-deſſus, une Bulle attribuée à Innocent III. déclarée fauſſe par une Sentence Juridique, à cauſe de la fauſſeté de l'Indiction. Nous avons vû encore que les Sçavans ont apperçû, par la même Regle, la ſupoſition de la Bulle de Benoît III. qui contient les Priviléges de l'Abbaye de S. Denys. Le (a) P. Mabillon a produit divers autres Exemples. En parlant d'une Bulle de Jean V. il dit qu'*il ne ſçait ſi le Notaire a marqué l'Indiction comme il faut.* Au ſujet d'une de Sergius I. il parle de cette ſorte : *Le Scribe de la Copie que j'ai, n'a pas pû lire l'Année du Pontificat, mais il a marqué l'Indiction II. au lieu que dans les Exemplaires imprimez c'eſt l'Indiction XI.* Touchant une autre de Jean VIII. il reconnoît que *ce Privilége de Jean VIII. en faveur de l'Egliſe de Pavie, doit*

Sus p. 279. *f.* N. 5.

Sus p. 280. N. 8.

(a) *Mabillon, de re Diplomaticâ. Lib. V. p.* 436.

doit être corrigé, dans le Nombre des Années de l'Empereur & de l'Indiction. Il prétend ailleurs qu'*une clauſe d'une Bulle de Paſchal I.* à Bernard Archevêque de Vienne *doit* auſſi *être corrigée*, & qu'au lieu de *l'An III.* du Patriciat de Louïs, il faut lire *l'An IV.* Ce dernier Exemple ne regarde pas proprement l'Indiction : Mais le P. Labbe examinant *la Date* d'une (*a*) Lettre d'Eugéne II. au même Bernard Archevêque de Vienne, dit que c'eſt une *Fauſſe Indiction*, & une *Fauſſe Année*; A quoi on peut ajoûter (*b*) le doute où il eſt *ſi les Patentes de Louïs le Debonnaire, pour le Monaſtére de Sainte Chriſtine, ſont exemptes de faute.*

(a) *Concil. T. VIII. col.* 1869. 1870.

(b) *Capitul. T. II.*

L'autre choſe qui rend le caractére des Indictions fort incertain, dans les trois ou quatre derniers mois de l'Année, c'eſt que les uns commencent à les conter depuis le 1. de Janvier, les autres depuis le 24. de Septembre précédent, & les autres depuis le 1. du même mois de Septembre. Originairement elles commençoient au 24. de

p. 398. 394.

de Septembre : Mais dans le VI. Siécle, les Grecs les avancérent, pour leur commodité, juſqu'au 1. de Septembre où commençoit leur Année ; Et, par la même raiſon, les Papes les retardent juſqu'au 1. de Janvier où commençoit l'Année Romaine. Ainſi depuis le 1. ou le 24. de Septembre juſqu'au 1. de Janvier ſuivant, l'Indiction Romaine eſt moindre d'unité, que la Gréque. L'Indiction III. finiſſant, ſelon les Romains, eſt la IV. déja commencée ſelon les Grecs.

Cette difference n'eſt pas malaiſée à entendre. Mais ce qui fait la difficulté, c'eſt que les Papes & nos Empereurs ne ſe ſont pas tellement fixez à l'une de ces Méthodes, qu'ils ne ſe ſoient quelquefois ſervis de l'autre. Par exemple, l'An DCCCXXXIII. au mois d'Octobre, Louïs le Debonnaire & Charles le Chauve, ont datté ſuivant l'Indiction Romaine, comme M. Du Cange & le P. Mabillon l'ont obſervé. Le (*a*) P. Pagi a même produit deux Exemples par

(a) *Pagi Diſſert. hypat. Part. II. cap.* 15.

An. 548. *Et Part. III. cap.* 2. *ſub fin. Anaſt. in Zachar. p.* 75. *Edit. Regiæ.*

par où il paroît que cela étoit établi dans la France Méridionale dès le milieu ou à la fin du VI. Siécle : Et Anaſtaſe nous en fournit un, qui eſt ſans replique, pour le milieu du VIII. Siécle. Car il dit que Luitprand Roi des Lombards, n'aïant pû ſe rendre Maître de la perſonne de Traſimond Duc de Spolete, qui s'étoit enfermé dans Rome, *ſe retira dans ſon Palais, au mois d'Août en l'Indiction VII.* Après quoi Traſimon rentra dans ſa Duché de Spolete, (a) par l'aſſiſtance des Romains *au mois de Décembre de la même Indiction.* D'où il s'enſuit neceſſairement, que dans le mois de Septembre qui ſe trouva entre les mois d'*Août* & de *Décembre*, dont parle Anaſtaſe, on n'avoit pas commencé de conter une nouvelle Indiction, laquelle par cette raiſon, ne commença qu'au mois de Janvier ſuivant. Enfin le même uſage, qui étoit commun en Italie & en France, avoit paſſé juſqu'en Angleterre. (b) L'Acte de la Donation d'Ethelwulphe, dont nous parlerons au Chapitre ſuivant;

(a) *C'étoit l'an de Jeſus Chriſt*, 739.

(b) *Ingulph. Hiſt. p.* 17. *Edit.* 1684.

p. 524.

ſuivant, eſt datté du mois de *Novembre l'An DCCCLV. de l'Incarnation du Seigneur, Indiction III.* Et par conſéquent c'étoit une Indiction Romaine.

Apliquons cette Remarque à nôtre ſujet. Le Privilége de Corbie que nous examinons, porte qu'il a été donné en l'*Indiction IV. le ſeptiéme d'Octobre.* Si c'eſt une Indiction Gréque, elle marque l'An DCCCLV. comme le veut le P. Labbe: Mais ſi c'eſt une Indiction Romaine, elle ne ſignifie que l'An DCCCLVI. Or je demande, de bonne foi, lequel de ces deux partis paroît le plus raiſonnable? N'y a-t-il pas, pour le moins, autant de probabilité à dire qu'un Pape a daté ſuivant l'Indiction Romaine, qu'à dire qu'il a ſuivi l'Indiction Gréque: Et cela étant, ne peut-on pas raporter vrai-ſemblablement ce caractére, de même que le précédent, au mois d'Octobre de l'An DCCCLVI. auquel tems Benoît étoit déja Pape, ſelon nous? Au fond, nos derniéres Remarques ne ſont qu'une ſurabondance

dance de droit ; Car nous avons clairement prouvé, ci-devant, que ce Privilége de Corbie eſt un Acte faux & ſupoſé ; incapable, par conſequent, de faire Preuve.

CHAPITRE VII.

Derniére Objection tirée de ce que la Papeſſe n'a rien fait de mémorable.

CEtte Objection n'eſt pas, dans le fond, fort conſidérable. Néanmoins parce que le P. Labbe, & quelques autres ont prétendu s'en prévaloir pour rejetter l'Hiſtoire de la Papeſſe, il n'eſt pas juſte de la négliger tout à fait : Et comme elle a une grande liaiſon avec la Chronologie, on a crû ne pouvoir la mieux placer qu'ici.

On dit donc que s'il eſt vrai que la Papeſſe ait jamais été, comme nous le ſoûtenons, c'eſt une choſe étonnante, que pendant *deux ans* qu'elle a occupé le Siége de Rome, elle n'ait abſolument rien fait ; qu'elle n'ait écrit aucune Lettre, ac-

accordé aucun Privilége, ni donné aucune Bulle : qu'étant ſçavante, comme elle étoit, & aïant été aparemment conſultée, elle n'ait fait aucune Réponſe : qu'aucun Empereur, qu'aucun Roi n'ait rien fait qui ait eû quelque relation avec elle : En un mot, qu'aucun évenement remarquable de ce tems-là, n'ait été raporté par les Hiſtoriens, au Pontificat de cette Papeſſe.

Cela eſt d'autant plus ſurprenant qu'il eſt arrivé des choſes fort mémorables dans le tems où nous plaçons la Papeſſe. Le Synode de Valence, ſur la matiére de la Grace & de la Prédeſtination : L'Aſſemblée de Pavie, peu de tems après : Le Voïage que l'Empereur Lothaire ou Louïs ſon Fils firent à Rome, ſur un faux bruit qu'on vouloit livrer cette Ville aux Grecs : La Donation d'Ethelwulphe, Roi d'Angleterre, en faveur du Siége de Rome : La Retraite de l'Empereur Lothaire dans le Monaſtére de Prom, ſa mort, & l'élevation de ſon Fils Louïs : L'Inonda-

ondation du Tibre, des Tremblemens de Terre, & divers autres Prodiges: La mort de Raban Archevêque de Mayence : La Ligue de Louïs Roi de Germanie avec l'Empereur Louïs ſon Néveu, contre ſon Frere Charles le Chauve Roi de France. Diverſes guerres que le même Louïs Roi de Germanie, eut contre les Peuples de la Sclavonie, de la Dalmatie, & de la Bohême. Les ravages des Barbares, les diviſions inteſtines, les Conſpirations, les meurtres, les rapines dont la France fut travaillée; Et je ne ſçai combien d'autres évenemens mémorables, dans pas un deſquels on ne voit pas que la Papeſſe ſe ſoit trouvé intereſſée, en quelque façon que ce ſoit.

J'avouë que toutes ces choſes, ou, au moins, la plûpart ſe ſont paſſées dans le tems que nous aſſignons à Jeanne. J'avouë encore qu'il ne paroît point par la lecture des Hiſtoriens, que Jeanne ait pris aucun intérêt à ces affaires. Mais cela n'empêche pas que Jeanne n'occupât alors le Siége de Rome ;

Et

Et deux ou trois Remarques ſuffiront pour rendre raiſon du ſilence des Hiſtoriens.

I. Premiérement la maniére ſcandaleuſe dont cette Femme mourut, nous donne un légitime ſujet de croire, que pendant ſon Pontificat, elle s'adonna plûtôt à ſes plaiſirs particuliers, qu'aux affaires publiques & générales. (*a*) Thierri de Niem dit que dès qu'elle fut élûë Pape, elle ſe laiſſa tellement *gagner aux richeſſes & à l'oiſiveté qu'il ne lui fut pas poſſible de ſe contenir.* Ainſi on ne doit pas être ſurpris ſi s'étant d'abord plongée dans la molleſſe & dans l'oiſiveté, à l'exemple de pluſieurs Papes ſes Prédéceſſeurs, on ne la voit point paroître dans les guerres, dans les intrigues, & dans les autres affaires générales ou de l'Egliſe, ou des Etats. Nicolas I. a été un Pape fort remuant; & qui a bien fait parler de lui dans le monde. Selon nos Adverſaires il fut élu au mois d'Avril de l'An 858. Cependant les premiers Actes que l'on ait de lui, ſont du mois de Sep-

(a) *Theod. Niem. Lib. de Privil. & Jurib. Imperii.*

tembre de l'An 859. Si donc un Pape auſſi actif & entreprenant qu'étoit Nicolas I. a été pourtant un an & demi ou environ, ſans paroître dans aucune affaire importante; doit-on être ſurpris qu'une Femme du caractére de la Papeſſe, ait été un peu plus de deux ans ſans prendre part à ce qui ſe paſſoit dans l'Europe?

II. D'ailleurs, quand même Jeanne auroit été intereſſée dans quelqu'un de ces grands évenemens, il étoit difficile que nous en euſſions connoiſſance, à cauſe que tous les évenemens de ce tems-là, ont été raportez ou au Pontificat de Leon, ou au Pontificat de Benoît, quoi que quelques-uns ſoient véritablement arrivez ſous le Pontificat de Jeanne. Déja ceux qui, de propos déliberé, ont ômis la Papeſſe, ſe ſont trouvé forcez, bon gré malgré qu'ils en euſſent, de raporter ces évenemens ou au Pontificat de Leon, ou à celui de Benoît: Et ceux-là même qui ont parlé de la Papeſſe, n'ont pas laiſſé de faire la même choſe, parce qu'ils ont crû

p. 481.

crû que le Pontificat de Jeanne ne devoit pas entrer en ligne de conte. Sigebert, Martin le Polonois, Matthieu Palmier, Antonin Archevêque de Florence, & Wernier Rolewinck, s'expliquent là-deſſus, d'une maniére aſſez claire, lors qu'ils diſent que Jeanne *ne fait pas nombre*, ou qu'*on ne la conte point entre les Papes, tant à cauſe de ſon ſexe, que pour la honte d'une telle action.* Ainſi non ſeulement ceux qui n'ont rien dit de la Papeſſe, mais même ceux qui en ont parlé, ont été obligez, par les raiſons que l'on vient de dire, de raporter au tems de Leon ou de Benoît, tout ce qui s'eſt paſſé dans les deux années du Pontificat de Jeanne.

C'eſt ainſi qu'Anaſtaſe *attribuë à Etienne V.* beaucoup de choſes *qu'il faut raporter à Leon* III. ſon Prédéceſſeur, comme nous avons vû ci-deſſus, que Baronius le confeſſe. Suffridus Pierre, dans ſes Notes ſur Martin le Polonois, dit que *ſon principal Manuſcrit ne fait aucune mention d'Etienne* VI. *& raporte à Boniface ſon Prédéceſſeur ce qui ſe lit* p. 482.

Sus p. 236. *f. Suffridus Petr. Annot. ad Mart. ad Pontif.* 119.

& dans les autres Manuſcrits & dans l'imprimé, touchant l'étrange traitement qui fut fait au corps de Formoſe. Le même Suffridus aſſûre que *dans ſon Manuſcrit on ne trouve point que* Jean IX. *ait rien fait*, & que *ce que les autres Exemplaires lui attribuent* d'avoir fait condamner dans un Synode, tout ce qu'Etienne avoit fait faire contre Formoſe, *ce Manuſcrit le raporte à Theodore Prédéceſſeur de Jean.* De même, Aubert le Mire, dans ſes Corrections ſur Sigebert, prétend qu'on raconte de Jean XIII. *ce que Baronius recite de Jean XII.* On ne doit donc pas trouver étrange que les Hiſtoriens aïent raporté à Leon IV. ou à Benoît III. ce qui, dans la verité, auroit dû être attribué à Jeanne, ſi par les Decrets des Papes ſuivans, il n'avoit été ordonné d'effacer cette Jeanne du Catalogue des Pontifes de Rome.

Id. ad Pont. 221.

(a) *Miraus Caſtig. in Sigebert. ad Ann. 963.*

Cette ſupoſition paroîtra plus vrai-ſemblable encore ; ſi on conſidére les varietez qui ſe rencontrent dans les Hiſtoires, touchant quelques-uns de ces évenemens. Si tous

tous les Hiſtoriens avoient agi de concert, ils auroient, ſans doute, raporté au Pontificat de Leon tout ce qui étoit arrivé pendant la premiére des deux années qu'avoit duré celui de Jeanne, & au Pontificat de Benoît, ce qui s'étoit paſſé pendant la ſeconde année de la même Jeanne. Il y a même aparence que ce partage étant naturel & commode, le plus grand nombre des Hiſtoriens l'ont effectivement obſervé. Mais tous les Auteurs n'ont pas eû les mêmes vûës, ou la même exactitude. Il y a des évenemens dont le teme précis eſt certain, mais que l'on n'a pas laiſſé de raporter, & au tems de Leon & à celui de Benoît. Le Synode de Valence, par exemple, fut tenu l'An DCCCLV. au mois de Janvier, c'eſt-à-dire, dans la premiére année de Jeanne. Il étoit donc de la prudence de le raporter au tems de Leon, comme font les derniers Hiſtoriens. Cependant *juſqu'au* commencement de ce Siécle, *le titre* de ce Concile portoit qu'il avoit été tenu *ſous Benoît.*

C'eſt l'aveu de Binius qu'on peut voir non ſeulement dans l'Edition des Conciles qui a été faite à (a) Cologne, mais auſſi dans les deux Editions de (b) Paris.

Il y en d'autres dont on a rendu le temps incertain, à meſure qu'on les a rapportez au Pontificat de l'un ou de l'autre de ces deux Papes, comme le Synode de Pavie aſſemblé par l'ordre de l'Empereur Louïs fils de Lothaire. M. Blondel le rapporte tantôt à *l'An DCCCLIV. Indiction II.* Et tantôt à *l'An DCCCLV. Indiction III.* Le P. Labbe à ce dernier, je veux dire à *l'An DCCCLV. au temps du Pape Leon IV.* Mais les Actes du Concile ſont contraires à l'un & à l'autre. Car d'une part ils marquent *l'An DCCCLIII.* & de l'autre, ces mêmes Actes ajoûtent, tout d'une ſuite, que ce fut *l'An VI. de l'Empire de Louïs, en l'Indiction IV.* ce qui ne peut ſignifier que l'An DCCCLVI. auquel temps on veut que Benoît occupât déja le Siége de Rome. C'eſt à l'occaſion

(a) *Concil. Edit. Colon.* 1606. *T. III. p.* 655

(b) *Edit. Regia, Pariſ.* 1644. *T. XXI. p.* 699. *Ed. Labb. Pariſ.* 1671. *T. VIII. p.* 146. *Blond. Anacr. in Tab.*

Concil. T. VIII. col. 146.

Ibid. col. 78.

ſion de ce *Synode* ou de cette *Aſſemblée* que le P. Labbe dit, que *ſoit* qu'il n'y en ait eû qu'*une*, *ſoit* qu'il y en ait eû *pluſieurs*, *tout le monde convient qu'il y a quelques marques de temps qui ont été corrompuës.* Il a raiſon dans le fond, mais il n'a garde d'en dire la cauſe. *Labb. Cenotaph. in Tab. An.* 850.

La Donation d'Ethelwulphe nous fournit un parcil Exemple, que le Lecteur trouvera bon que nous examinions plus en détail, à cauſe que c'eſt un évenement memorable. Anaſtaſe dit que *du temps du Pape Benoît, un Roi des Saxons, ayant quitté ſes affaires & ſon Royaume, alla faire un voyage à Rome par dévotion;* qu'*à la priére de Benoît il fit divers preſens à l'Egliſe de S. Pierre, au Clergé & au Peuple de Rome;* & qu'*étant de retour en ſon Royaume, il y mourut peu de jours après.* Cette derniére particularité rend ſuſpecte la foi ou l'exactitude d'Anaſtaſe. Car il eſt conſtant qu'Ethelwulphe (a) vécut deux ans après ce voyage, & *Anaſt. in vitâ Benedicti p.* 206. *f.* 207. *Ed. Reg.*

(a) *Aſſerius; Du Cheſne, &c.*

p. 484.

& (*b*) qu'il mourut environ l'An DCCCLVII. Mais ce qui regarde la Queſtion preſente, c'eſt que d'autres Hiſtoriens diſent que ce voyage d'Ethelwulphe ſe fit *du temps du Pape Leon.* (*c*) Ingulphe Abbé de Croiland en Angleterre, *homme grand & célébre*, comme diſent ceux qui l'ont fait imprimer, & qui fut pendant ſa vie Secretaire de Guillaume dit *le Conquerant*, Ingulphe, dis-je, avec quelques étrangers, comme (*d*) Vincent de Beauvais, Martin le Polonois, Matthieu Palmier, (*e*) Antonin Archevêque de Florence, (*f*) Polydore Virgile, Baronius, & Ciaconius, le diſent ainſi. Mais pluſieurs autres ne diſent point ſous quel Pape cela arriva. De ce nombre ſont Jean (*g*) Aſſerius Evêque de Salisbury qui vivoit ſous le régne du plus jeune des fils d'Ethelwulphe, nommé Alfréde duquel il a écrit la vie; Auteur (*h*) ſi *eſtimé par les Anglois, qu'il n'a jamais*

(b) *Malmesh. Bergom. Polyd. Virgil. Calviſius. &c.*

(c) *Ingulp. Hiſt. ad An.* 855. *p.* 17. *Edit.* 1684.

(d) *Vincent. Specul. Hiſt. Lib. XXIV. cap.* 36.

(e) *Anton Hiſt. Part. II. Tit.* 15. *Cap. II.* §. 1.

(f) *Polyd. Virg. Anglic. Hiſt. Lib. V. p.* 96. *Edit. Baſil. Anno.* 1556.

(g) *Aſſer. ap. Camb. Hiſt. Brit. Script. vet. Lond.* 1652. (h) *Twynus ap. Voſſ. de Hiſt. Lat.*

mais été ſuſpect à perſonne; (*i*) Radulphe de Diceto Doyen de l'Egliſe de S. Paul à Londres qui vivoit à la fin du XII. Siécle, de même que (*k*) Jean Brompton Abbé Anglois de l'Ordre de Ciſteaux; auſquels on peut joindre pour les Etrangers, la Chronique de Nuremberg, Jaques Philippe de Bergame, & en dernier lieu, (*a*) M. Du Cheſne.

(i) *Rad. de Diceto, Abbrev. Chronic. pag.* 450.

(k) *Bromp. Chronic. p.* 802. *ap. Cambd.*

(a) *Du Cheſne. Hiſt. d'Angl. Liv. VII. p.* 342. 443.

Ce ſilence des meilleurs Hiſtoriens, joint à la diverſité que nous avons remarquée dans les autres, nous fait juger que ce que les (*b*) Centuriateurs de Magdebourg, & (*c*) quelques autres Proteſtans, ont écrit que la Papeſſe Jeanne *reçût un Tribut & des preſens d'Ethelwulphe Roy d'Angleterre*, pourroit bien être veritable. J'avouë que Marthieu Palmier, Polydore Virgile, & Henri de Sponde rapportent cette Donation d'Ethelwulphe à l'An DCCCXLVI. Martin, dit le Polonois, à l'An DCCCL. Sigonius & Ciaconius à l'An DCCCLI. auſquels on peut joindre Vincent

(b) *Mag. deb. Cent. IX. cap.* 10. *in Joh. VIII. col.* 501.

(c) *Balaus Catal. Teſt. verit. Wolf. Lect. memorab. Cent. IX.*

cent de Beauvais qui marque *l'An 12. de Lothaire*. Mais aucun de ces Auteurs n'eſt Anglois, & la plûpart ſont modernes. Il paroît, au contraire, par la confrontation des Auteurs Anglois, & même de quelques Etrangers, que vers la fin de l'An DCCCLIV. Ethelwulphe prit le chemin de Rome, avec ſon Fils Alfrede qui y avoit fait un autre voyage quelque temps auparavant ; & qu'ils paſſerent enſemble à Rome la plus grande partie de l'An DCCCLV. qui fut l'Année même de la Donation.

Aſſerius dit formellement qu'*En l'An DCCCLV. de l'Incarnation du Seigneur, & la même que l'Empereur Lothaire mourut, Ethelwulphe alla à Rome, avec ſon Fils Elfrede qu'il y avoit envoyé une autrefois en l'An DCCCLIII.* Matthieu de Weſtminſter Auteur du XIV. Siécle, fort eſtimé, dit auſſi, ſuivant le rapport de Baronius, qu'en l'An DCCCLV. *Ethelwulphe alla à Rome avec Elfrede le plus jeune de ſes Fils*, ou plûtôt, ſuivant le témoignage

Baron. ad Ann. 855. N. 28.

moignage de M. de Sponde, en l'An DCCCLIV. à la fin duquel Ethelwulphe partit d'Angleterre. Outre Baronius, qui fait profeſſion de ſuivre Matthieu de Weſtminſter, nous pourrions alléguer Herembert Auteur du IX. Siécle, dans ſa Chronique de Lombardie, Antonin Archevêque de Florence, & l'illuſtre M. Du Cheſne. Mais pour ne nous attacher qu'aux Anglois; Florent Moine de Worceſter, Auteur du XIV. Siécle, eſt encore un de ceux qui mettent le Voyage d'Ethelwulphe en l'An DCCCLV. de Jeſus-Chriſt. Or comme il ne met le commencement de Benoît qu'en l'An DCCCLVIII. il a voulu nous dire, ſans doute, que ce Voyage d'Ethelwulphe avoit précédé de trois ans le commencement de Benoît. Il faut faire la même Remarque au ſujet de Radulphe de Diceto qui rapporte à l'An DCCCXLIX. *le Voyage qu'Ethelwulphe fit à Rome avec ſon Fils Alfrede.* Car, ſelon lui, ce Voyage n'a précédé que de

p. 485.

de deux ans, le commencement de Benoît qu'il met en l'An DCCC-LI.

Il n'y a pourtant point de veritable contradiction entre ces deux Auteurs, quoi qu'il y ait une année de difference. La raiſon en eſt qu'Ethelwulphe non-ſeulement *paſſa la plus grande partie de l'année à Rome*, comme dit Polydore Virgile, mais même qu'*il y ſéjourna un an tout entier*, ſuivant le témoignage d'Aſſerius, de Radulphe, de Brompton, & de Matthieu de Weſtminſter. On trouve même quelque choſe de plus précis dans l'Auteur des Remarques ſur la vie d'Elfrede, c'eſt que *Leon mourut pendant que le Roi* Ethelwulphe *étoit à Rome*. De ſorte qu'on peut concilier ſans peine ces Auteurs, & les accommoder en même temps à nos Hypothéſes, en diſant qu'en l'An DCCCLIV. de Jeſus-Chriſt Ethelwulphe quitta l'Angleterre pour aller à Rome voir Leon qui mourut pendant le ſéjour que ce Roi fit à Rome; Et que ce Pape étant mort ce fut Jeanne qui reçût les

Lib. I. p. 6.

p. 485. pre-

preſens & les Tributs qu'Ethelwulphe offrit au S. Siége.

Après un an de ſéjour à Rome, Ethelwulphe *retourna* en ſon Païs; & paſſant *par la France, il épouſa Judith Fille de Charles le Chauve*, ſuivant le témoignage de Brompton. Matthieu de Weſtminſter cité par Baronius, aſſûre auſſi que *peu de jours après qu'*Ethelwulphe *eut fait couronner ſon Fils par le Pape, il retourna en ſon Païs où il mena Judith Fille de Charles de France, après l'avoir épouſée.* Du Cheſne dit la même choſe. D'où il paroît que les Annales de S. Bertin ſe ſont trompées, au moins pour l'Année; lors qu'elles ont rapporté ce Mariage au 1. *d'Octobre de l'An DCCCLVI.* D'ailleurs l'Année DCCCLVI. n'étoit guéres propre pour une telle ſolemnité, le Royaume étant cruellement diviſé, & ſur le bord de ſa ruïne, tant par les Factions des Freres & des Fils du feu Empereur Lothaire, que par les courſes des Normans. A cela près, les Annales de

p. 486. 487.

de S. Bertin s'accordent avec les Auteurs Anglois qui disent que ce Mariage se fit lors qu'Ethelwulphe ayant quitté l'Italie, passa par la France pour retourner en Angleterre. Elles ajoûtent même deux circonstances de tems, qu'on ne trouve point ailleurs c'est qu'Ethelwulphe *avoit fiancé Judith fille du Roi Charles, au mois de Juillet, & qu'il l'épousa le* 1. *d'Octobre.* Tout cela peut être accordé : pourvû qu'on dise que ce fut en l'Année DCCCLV.

Ethelwulphe ne fut pas plûtôt arrivé de Rome en Angleterre, suivant le témoignage d'Ingulphe, *qu'il assembla les Evêques & les Seigneurs de son Royaume, par le consentement desquels* il fit passer un Acte de cette Donation célébre dont nous parlons. Jean Asserius & Florent de Worcester disent formellement que cela se fit en l'An DCCCLV. de même que la Chronique d'Herembert imprimée à Naples, Antonin Archevêque de Florence qui parle de cette Donation immédiatement avant la

p. 378. mort

mort de Lothaire, Baronius, Calviſius, & Du Cheſne. Mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'eſt qu'on a inſéré dans la Collection des Conciles trois Exemplaires de l'Acte même de cette Donation qui nous ont été conſervez par Ingulphe, par Guillaume de Malmesbury, qu'Henri Salvile met *au premier rang parmi les Hiſtoriens Anglois, ſoit pour la ſincérité, ſoit pour le diſcernement*, & par Matthieu de Weſtminſter. Car il paroît par la confrontation de ces trois divers Exemplaires, & par l'aveu même de ceux qui ont préſidé à l'impreſſion des Conciles, que cet Acte de la Donation d'Ethelwulphe fut paſſé *le* 3. *du mois de Novembre, en l'An DCCCLV.* Ainſi on ne peut mieux rapporter cet évenement qu'au temps du Pontificat de Jeanne.

Concil. T. VIII. col. 243. *ſeqq. Ed. Labb.*

La Date de cette Donation eſt *de l'An* 855. dans Ingulphe, & dans Matthieu de Weſtminſter. Ainſi il faut marquer la même Année dans Guillaume de Mal-

mesbury, dans l'Exemplaire duquel on lit que ce fut *l'An* 844. par une erreur manifeſte, ou des Copiſtes, ou de l'Imprimeur. Car le même Guillaume de Malmesbury dit, avec Matthieu de Weſtminſter, que ce fut en *l'Indiction IV.* qui ne commença, pour le plûtôt, qu'avec le mois de Septembre de l'An DCCCLV. Ces deux mêmes Auteurs ajoûtent, que ce fut *le 5. jour des Nones de Novembre*, ſuivant le ſtile des Romains: par où ils ne peuvent avoir voulu ſignifier que *le 3. de Novembre.* Il eſt vrai qu'ils ſe ſont mépris dans leur maniere de s'exprimer. Car ceux qui connoiſſent tant ſoit peu, le Calendrier Romain, ſavent que le Mois *de Novembre* n'a que 4. *jours de Nones*: &, par conſequent, qu'on ne peut pas dire, *le 5. des Nones de Novembre*; comme on pourroit dire, *le 5. des Nones d'Octobre*, pour marquer *le 3. d'Octobre*; à cauſe qu'on donne *ſix jours de Nones* à celui-ci. C'eſt, aſſurement, le voiſinage de ces deux Mois

Mois d'*Octobre* & de *Novembre*, qui a fait que l'on a conté les jours de l'un, comme ſi c'étoient les jours de l'autre. Ingulphe, le plus ancien de ces trois Auteurs, s'étoit expliqué d'une maniere réguliére : mais ſes paroles ont été ſi viſiblement corrompuës, qu'il eſt ſurprenant que le P. Labbe ne s'en ſoit pas apperçu ; lui qui ſe pique tant de Chronologie. Il rapporte les paroles d'Ingulphe, de cette maniére : *Indictione III.... Nonas Novembris* ; comme s'il manquoit quelque choſe, avant le mot de *Nonas* ; & que le nombre III. exprimât *l'Indiction* de cette Annéelà : au-lieu que c'eſt le Nombre même de l'Indiction qui manque, celui de III. étant mis pour exprimer le jour des *Nones*. Il falloit donc écrire de cette ſorte ; *Indictione.... III. Nonas Novembris* : & avertir que le Nombre de l'Indiction pouvoit être ſupplée, par les deux autres Exemplaires de l'Acte : tellement que l'expreſſion entiere fût, *Indictione IV. III. Nonas Novem-*

vembris ; c'eſt-à-dire, *l'An 4. de l'Indiction, & le 3. de Novembre.* Au fond, il ne s'agit que de deux jours, qui ne font rien à l'affaire. Mais ce qui fait à nôtre ſujet, c'eſt que quoi que le Nombre de l'Indiction ait été ômis dans l'Exemplaire d'Ingulphe ; l'Année DCCCLV. de J. C. y eſt formellement exprimée. De même, quoi qu'on ait mal copié l'Année de J. C. dans l'Exemplaire de Guillaume de Malmesbury ; *l'Indiction IV.* qui y eſt marquée, ne peut convenir, ſuivant l'uſage ordinaire, qu'à *l'An DCCCLV. de J. C.* Enfin, dans l'Exemplaire de Matthieu de Weſtminſter, *l'Année DCCCLV. de J. C. & la IV. de l'Indiction*, ſe trouvent unies enſemble ; ce qui ne ſouffre point de difficulté : & nous oblige à dire, encore une fois, que ceci eſt arrivé ſous le Pontificat de Jeanne.

III. Mais pour répondre directement à l'Objection que nous avons propoſée dès le commencement de ce Chapitre, je dis, en dernier lieu, que malgré le ſilence af-

affecté de quelques Hiſtoriens, & la négligence des autres ; malgré la confuſion qui régne dans pluſieurs évenemens remarquables des deux années que nous attribuons à la Papeſſe, & malgré le ſoin que l'on a pris d'abolir tout ce qui peut avoir été fait par cette Femme ; il y a quelques Faits particuliers que certains Hiſtoriens ont expreſſement rapportez au temps du Pontificat de Jeanne, & quelques autres qu'ils ont attribuez à Jeanne même.

La Donation d'Ethelwulphe dont nous venons de parler, peut être miſe dans le premier ordre. Hartman Schedel Medecin de Padouë, & Auteur de la *Chronique* vulgairement appellée *de Nuremberg*, recite cette Hiſtoire d'Ethelwulphe, après avoir parlé de Jeanne, & avant que rien dire de Benoît. Il recite encore, dans le même endroit, divers Prodiges, entre autres des *Tremblemens de Terre*, que Vincent de Beauvais rapporte à la derniére année de Lothaire, c'eſt-à-dire, à l'An 855. *Vincent. Spec. Hiſt. Lib. XXIV. cap.* 36.

Un peu plus haut, & toûjours entre l'Hiſtoire de Jeanne & celle de Benoît, le même Schedel parle de la mort de Lothaire, & de l'élevation de ſon Fils à l'Empire. J'avouë que dans ce même intervalle, cet Auteur rapporte pluſieurs autres choſes qui ſont fort éloignées de ce temps. Mais c'eſt aſſez pour nous que ces trois évenemens mémorables, qui appartiennent au Pontificat de Jeanne, s'y rencontrent préciſément. Et s'il reſte quelque difficulté là-deſſus, elle ſera bien-tôt levée par la dépoſition des autres Hiſtoriens que l'on va entendre touchant ce qui regarde Lothaire.

Marianus, que nos Adverſaires regardent, quoi que ſans ſujet, comme le plus ancien de ceux qui ont parlé de la Papeſſe, rapporte expreſſement au temps du Pontificat de cette Femme, la diviſion que Lothaire fit de ſes Royaumes entre ſes Enfans, ſa Retraite dans le Monaſtére de Prom, & ſa mort. Matthieu Palmier fait la même choſe: Et Platine

tine ne s'explique pas ſeulement là-deſſus d'une maniére plus claire ; mais il y ajoûte un autre trait d'Hiſtoire. *Il y en a*, dit-il, *qui aſſûrent que du temps de ce* Jean VIII. qui fut la Papeſſe, *le corps de S. Vincent fut porté par un certain Moine de Valence Ville d'Eſpagne, à un Village de l'Albigeois en France. Ils diſent, de plus, que Lothaire déja vieux, ayant pris l'habit de Moine, laiſſa l'Empire à ſon Fils Louis, lequel étant vénu inceſſamment en Allemagne, par ſa preſence retint dans leur devoir tous ſes Sujets qui étoient ſur le point de prendre les armes.* Sabellicus a ſuivi Platine, ſur l'un & ſur l'autre de ces Faits. Car après avoir allégué la raiſon que Platine rend de l'uſage de la Chaiſe percée, il ajoûte : *Mais dans quelque vûë que ces choſes ayent été établies, il eſt aſſez conſtant que ſous le Pontificat de ce Jean, le corps de S. Vincent, ayant été volé à Valence, ville d'Eſpagne, fut tranſporté en France dans un village de l'Albigeois : Et que l'Empereur Lothaire déja vieux,*

Sabellic. Ennead. IX. Lib. I. ſub. init. fol. 206. b. Edit. Aſcenſ. 1513.

ayant embraſſé la vie Monaſtique, laiſſa l'Empire à ſon Fils Louïs.

Outre ce que nous avons déja raporté de Marianus, cet Auteur ajoûte ſous le Pontificat de Jeanne, que *Raban Archevêque de Mayence mourut*; ce qui eſt vrai; Car Raban mourut l'An 856. le 4. de Février, Jeanne étant encore aſſiſe ſur la Chaire de Rome: Et Sigebert dit, ſous le même Pontificat, qu'*Hincmar Archevêque de Rheims en France, fleuriſſoit.*

Après ces Preuves qui font voir que le Pontificat de Jeanne n'a pas été laiſſé tellement vuide qu'on n'y ait rapporté expreſſement quelques évenemens Hiſtoriques, nous n'avons plus que deux choſes à remarquer qui regardent directement la perſonne de la Papeſſe.

L'une eſt, qu'il ne faut point douter, qu'à l'exemple des autres Papes, elle n'ait fait diverſes Ordinations, & qu'elle n'ait adminiſtré les autres Sacremens de l'Egliſe, comme on les appelle. *Elle confera les Saints Ordres*, dit (a) Henri Corneille Agrippa, *Elle fit des promotions*

(a) *Agrippa de Vanit. Scient. cap.* 62.

tions d'Evêques, Elle adminiſtra les Sacremens, & exerça toutes les autres fonctions des Pontifes de Rome. Du-Haillan dit la même choſe: comme on l'a vû dans le Chapitre I. de cet Ouvrage. Il faut voir, à cette occaſion, la peine que ſe donne Antonin Archevêque de Florence, pour répondre à la difficulté qu'on pourroit former là-deſſus. *Si* l'Hiſtoire de la Papeſſe *eſt véritable*, dit-il, *perſonne néanmoins n'en peut recevoir du préjudice pour le ſalut, parce que l'Egliſe ne fut pas même alors ſans ſon Chef, qui eſt Chriſt, duquel elle reçoit les influences de la Grace. Les derniers effets des Sacremens que cette Femme adminiſtroit, c'eſt-à-dire, la Grace, ne manquoit pas, non plus, à ceux qui les recevoient d'Elle avec dévotion. Car quoi que ni elle, ni les autres Femmes ne ſoient point ſuſceptibles du Caractére d'aucun Ordre; qu'elles ne puiſſent ni faire l'Euchariſtie, ni donner effectivement les Ordres, ni abſoudre des péchez; à cauſe de quoi ceux qui avoient reçû d'elle l'ordination, devoient la recevoir de nouveau, parce qu'ils n'avoient rien reçû d'elle*

Antonin. Hiſt. Part. II. Tit. 16. Cap. I. §. 7.

d'elle. Cependant Jeſus-Chriſt ſupléoit la Grace des Sacremens en faveur de ceux qui les recevoient dignement, l'ignorance invincible de ce Fait les excuſant de toute force.

(a) *Grimmius apud Mareſ. Papij. reſt. p. 16. Voyez auſſi Sus Lib. I. Ch. I.*

L'autre choſe que j'ai à dire, (a) c'eſt qu'on trouve dans un vieux Exemplaire de Martin le Polonois qui eſt à Oxford, que Jeanne *compoſa pluſieurs Préfaces de Meſſes, à l'exemple de S. Ambroiſe. Mais qu'elles ont été toutes ſupprimées*, ce qui eſt auſſi arrivé aux Lettres qu'elle peut avoir écrites; Et cela en vertu du Décret dont nous avons parlé ci-deſſus, qui obligeoit à effacer Jeanne du Catalogue des Papes. C'eſt la Méthode ordinaire de l'Egliſe Romaine; Et nous avons eu ſi ſouvent occaſion d'en parler, qu'il eſt inutile de rien ajoûter là-deſſus.

CONCLUSION.

Je finis, en conjurant les Lecteurs d'examiner attentivement les preuves que nous avons alléguées dans tout le cours de cet Ouvrage. Si elles ne les convainquent pas entié-

rement de la vérité de l'Hiſtoire de la Papeſſe Jeanne, elles ſerviront, pour le moins, à leur faire voir qu'elle a tous les Caractéres de vraiſemblance que l'on pourroit raiſonnablement demander? & à reprimer la hardieſſe du Jeſuite Labbe qui a bien oſé *défier* tous ceux qu'il appelle *(a) Entêtez de la Papeſſe, Heterodoxes, & Calomniateurs de l'Egliſe Catholique & de ſes Souverains Pontifes*; s'imaginant d'avoir tellement *enterré la Fable de la Papeſſe, qu'aucun des Hérétiques n'oſera plus, dans toute l'éternité, ouvrir la bouche* contre ſa *Démonſtration Chronologique invincible.*

(a) *Labb. Censor. Tab. 40. ann. init. Id. Censtaph. fin. Ibid. init.*

C'étoit un de ces Sçavans farouches, à qui les Injures ne coûtoient rien. Il les dégorge, pour ainſi dire, à gros torrens. A chaque page il les traite de *querelleux*, de *fripons*, d'*inſenſez*, d'*ignorans*, & de *bêtes en Chronologie*: Lui, qui dans ſa *Table de XL. années*, a fourré diverſes choſes inutiles, & qui ne font rien au Fait; qui en a diſſimulé pluſieurs autres; qui en a ſuppoſé quantité comme inconteſtables, quoi qu'elles ſoient conteſtées par divers

p. 492. 493. Au-

Auteurs, & qu'elles ne ſoient appuyées que ſur l'autorité d'un ou de deux Chronologiſtes. En un mot lui qui a été toujours regardé comme un Plagiaire; Et que M. Sanſon le plus célébre des Géographes François, tout Catholique Romain qu'il étoit, & reſpectueux envers la Société des Jeſuites, a publiquement accuſé & convaincu (a) *d'envie, de calomnie, de vanité, de larcin, d'erreur, & de fraude.* Nous n'avons garde d'imiter une conduite auſſi mal-honête que celle du P. Labbe. Nous avons évité même les plus petites Injures, quoi que nous ayons été ſouvent obligez de dire que nos Adverſaires ont fait mille falſifications en faveur de leurs Monaſtéres, ou de leur Egliſe. Nous avons agi, par tout, avec toute la bonne foi, & la ſincerité poſſibles; Et nous avons tâché de rendre claires & ſenſibles les Objections de nos Adverſaires, nos Preuves, & nos Réponſes. C'eſt aux Lecteurs à juger ſi nous nous en ſommes bien aquittez.

(a) *Dans un Ecrit imprimé à Paris, l'An.* 1647.

FIN.

TABLE

TABLE
DES CHAPITRES
DU II. TOME DE
L'Hiſtoire de la Papeſſe Jeanne.

III. PARTIE.

Chap. I. *DU ſilence des Grecs & premiérement de celui de Photius.* 1

Chap. II. *Du ſilence des Hiſtoriens Grecs.* 21

Chap. III. *D'Anaſtaſe le Bibliothécaire, s'il eſt l'Auteur des Vies des Pontifes, qu'on lui attribuë.* 42

Chap. IV. *Si Anaſtaſe n'a point parlé de la Papeſſe.* 56

Chap. V. *Continuation du même ſujet.* 66

Chap. VI. *Où l'on examine, ſi ſuppoſé qu'Anaſtaſe n'ait pas parlé de la Papeſſe, il y a lieu de*

de tirer quelque conſéquence de ſon ſilence. 79
Chap. VII. *Où l'on examine certains endroits d'Anaſtaſe, par leſquels on prétend exclurre la Papeſſe.* 87
Chap. VIII. *De la Lettre d'Hincmar.* 102

IV. PARTIE.

Chap. I. *Objection tirée de la Chronologie, avec une Réponſe générale à cette Objection.* 122
Chap. II. *Incertitude de la Chronologie des Papes, en général.* 133
Chap. III. *Incertitude de la Chronologie des premiers Papes, pendant un Siécle.* 140
Chap. IV. *Incertitude de la Chronologie des Papes du IX. Siécle.* 158
Chap. V. *Conjectures ſur la Chronologie de la Papeſſe.* 121
Chap. VI. *Objection tirée d'un Privilége*

vilége de l'Abbaye de Corbie. 216

Chap. VII. *Derniere Objection tirée de ce que la Papeſſe n'a rien fait de mémorable.* 256

Fin de la Table des Chapitres.

AOI 1469917
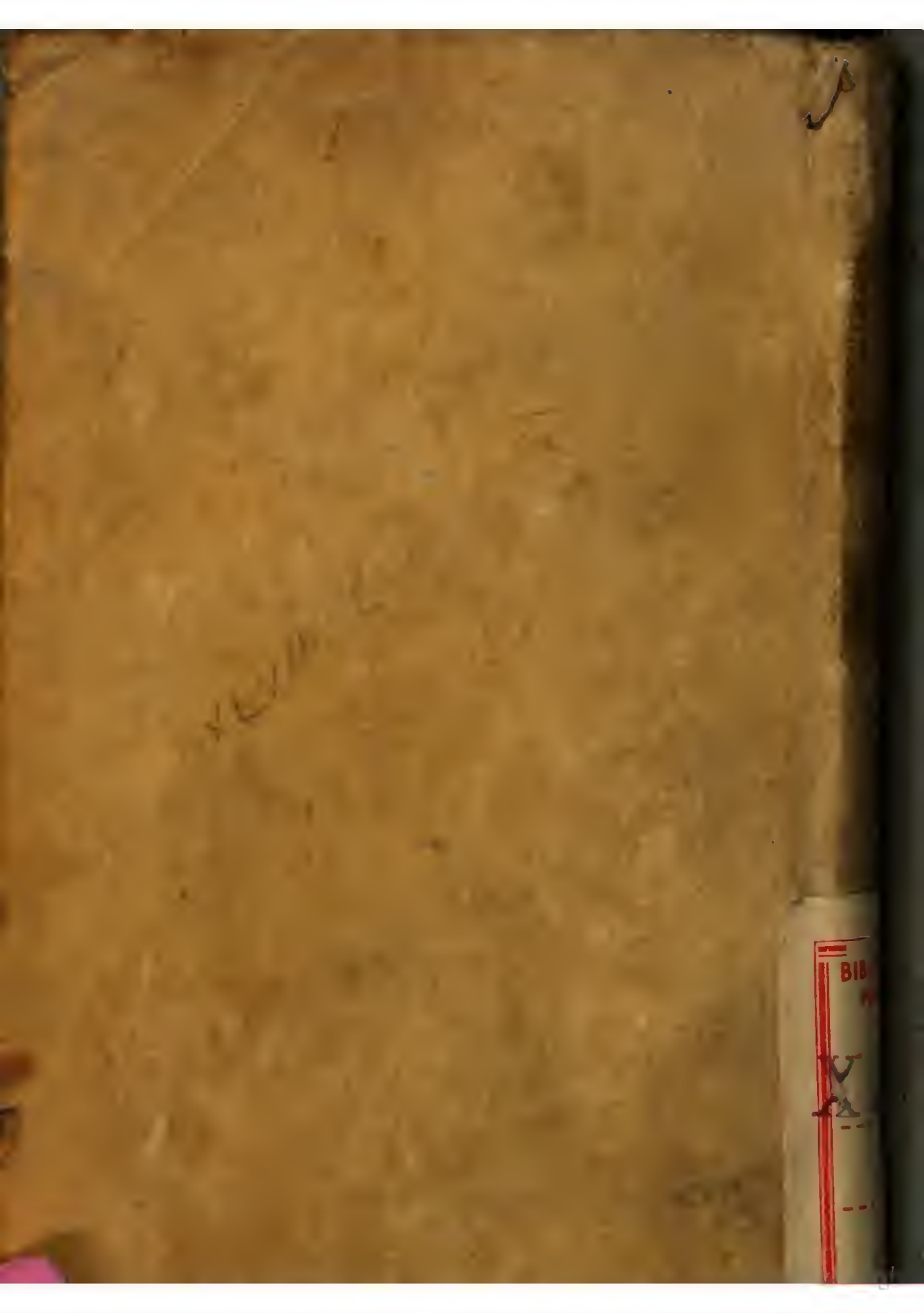
Figures